



THE POWER OF STEEL,
THE FUTURE OF GREEN.



2023

RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL

SOMMAIRE

01

UN LEADER SIDÉRURGIQUE AU SERVICE DU PROGRÈS

- 06. Entretien avec Ismail Akalay
- 08. Présentation du Groupe Sonasid
- 28. Une année à Sonasid
- 36. Chiffres clés 2023

02

SONASID FAÇONNE L'AVENIR DE L'ACIER AU MAROC

- 40. Les fondements d'un demi-siècle d'histoire
- 44. Une nouvelle identité visuelle
- 46. La raison d'être de Sonasid

03

UNE VISION DURABLE DU MONDE DE DEMAIN

- 54. Stratégie RSE de Sonasid
- 68. Le Capital Humain de Sonasid, premier pilier de réussite
- 92. Engagés pour promouvoir une économie pérenne, visant à atteindre une excellence Opérationnelle et une rentabilité durable
- 108. Une Gouvernance équilibrée et transparente
- 130. La préservation du climat et des ressources : une priorité absolue
- 166. A propos de ce rapport

04

PERFORMANCES FINANCIÈRES

- 172. Rapport de gestion
- 184. Comptes sociaux
- 202. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 208. Rapport spécial des Commissaires aux comptes
- 214. Comptes consolidés
- 220. Notes aux comptes consolidés
- 260. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes Consolidés
- 265. Etat des honoraires des Commissaires aux comptes
- 266. Projet de résolutions à l'assemblée générale Ordinaire
- 268. Liste des communiqués de presse

UN LEADER SIDÉRURGIQUE AU SERVICE DU PROGRÈS

01

ENTRETIEN AVEC ISMAIL AKALAY

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Quels ont été les faits marquants de l'exercice 2023 pour le Groupe Sonasid ?

Tout au long de l'année 2023, la mobilisation exceptionnelle de nos équipes a permis de renforcer notre engagement auprès de nos communautés et accélérer l'exécution de notre plan stratégique.

La sécurité de nos collaborateurs, clients et partenaires constitue la priorité absolue du Groupe Sonasid. A ce titre, nous avons renforcé en 2023 le **leadership sécurité** avec pour seul objectif le Zéro Accident.

Dans les circonstances tragiques du tremblement de terre ayant touché la région d'Al Haouz, nos équipes de pompiers volontaires se sont déplacées depuis les sites de Jorf Lasfar, Nador et Berrechid, pour venir en aide aux sinistrés du village Tlat N'Yaaqoub et soutenir les sauveteurs de la Protection Civile. Nous nous sommes mobilisés auprès des personnes affectées par le séisme et nous développons aujourd'hui un rond à béton hautement ductile, conforme aux normes internationales les plus exigeantes, pour accompagner l'effort de reconstruction.

Par ailleurs, en soutien à nos communautés riveraines, nous avons eu à cœur d'accompagner le développement socio-éducatif des jeunes et l'insertion des personnes vulnérables par de nombreuses initiatives.

Le développement durable est au cœur de notre modèle d'affaire et Sonasid se positionne désormais comme le **premier recycleur du Maroc et le chef de file africain en matière de Green Steel**, comme en témoigne le **certificat international de déclaration environnementale de produit (EPD)** de notre acier vert.

Nous avons pu renforcer davantage notre performance environnementale en 2023 en portant la part des énergies vertes utilisées pour la production de nos aciers à 88%, grâce au démarrage du parc photovoltaïque de Nador.

Le **1^{er} laboratoire R&D** du secteur sidérurgique au Maroc a vu le jour au sein de notre site de Jorf Lasfar en 2023, un centre qui accompagne le développement de nouveaux produits et l'optimisation de nos processus de fabrication. Notre portefeuille produit a ainsi été renforcé, avec des aciers à haute valeur ajoutée qui contribuent à faire rayonner le **Made in Morocco dans des projets de construction importants en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique et au Moyen Orient**. Nous avons aussi réalisé en 2023 nos premières ventes au segment automobile, ce qui ouvre des perspectives de développement prometteuses pour Sonasid.

Quelle est votre évaluation de la performance de Sonasid, dans les conditions de marché particulières de l'exercice 2023 ?

L'activité du groupe s'est en effet inscrite dans une conjoncture économique internationale difficile en 2023, marquée par une contraction significative des marges des sidérurgistes. Le marché de la construction au Maroc a également connu une stagnation par rapport à une année 2022 morose.

Dans ce contexte, malgré des résultats en baisse, nous avons su nous montrer résilients et clôturer l'année dans de bonnes conditions.

Nos volumes de vente ont connu une progression de 9% en 2023 et nous avons pu atténuer l'effet de la dégradation des spreads entre ferraille et rond à béton grâce aux initiatives stratégiques mises en œuvre, axées sur le développement commercial, le renforcement de la compétitivité et le lancement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée. Ainsi, sur le plan opérationnel, **notre programme de réduction des coûts a généré une économie de 50 MDH au cours de l'exercice écoulé.**

Nos investissements ont progressé de 54%, pour soutenir notre compétitivité et développer de nouveaux produits à haute valeur ajoutée. Le lancement réussi de la fibre d'acier a ainsi contribué positivement et de manière significative aux résultats.

Dans la continuité des années précédentes, le Conseil d'Administration a proposé la distribution d'un **dividende de 21 dh par action** au titre de l'exercice 2023.

Quel regard portez-vous sur l'évolution du secteur de la sidérurgie ?

La **décarbonation** de l'industrie sidérurgique est une nécessité impérieuse, qui sera le moteur de la transformation technologique du secteur au cours des prochaines années. Sonasid se distingue déjà, grâce à son modèle de production durable. Nos usines, permettent d'éviter l'émission de plus de 266 000 T/CO2 par an, une performance exceptionnelle qui place Sonasid à l'avant-garde en termes de production d'acier vert.

Par ailleurs, le lancement des programmes d'aides au logement, les projets d'infrastructures lancés dans le cadre de la préparation de la Coupe d'Afrique de football et de la coupe du monde, les investissements dans le secteur hydrauliques, sont autant de facteurs annonciateurs d'une **évolution positive de la demande d'acier au Maroc.**

Quelles sont les ambitions stratégiques majeures de Sonasid ?

Notre ambition est de continuer à développer une industrie à forte valeur ajoutée basée sur le tandem produit-service pour inscrire Sonasid dans une trajectoire de croissance, porteuse de sens pour tous.

Nous comptons maintenir notre engagement en faveur d'un modèle économique durable, en bénéficiant d'une part des nouvelles opportunités attendues au niveau du marché marocain et en poursuivant, d'autre part, le développement de produits innovants à faible empreinte carbone. Notre objectif est de diminuer davantage le poids des commodities dans notre portefeuille et réduire notre exposition à la volatilité du marché de l'acier. Notre stratégie de développement sera ainsi axée sur **l'amélioration de la performance opérationnelle, le développement de produits à haute valeur ajoutée et le recyclage de produits non ferreux.**

Par ailleurs, Sonasid a mis en place une politique permettant **d'attirer les talents et accompagner au mieux ses forces vives dans le développement de leur carrière.** Le Groupe est engagé pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour lutter contre toute forme de discrimination et pour plus de parité femmes-hommes. Nous sommes aujourd'hui **fiers de la représentativité féminine au sein de nos instances de gouvernance.**

Quelle est votre vision future de Sonasid ?

A l'aube de nos 50 ans, nous avons devant nous l'opportunité de façonner l'avenir de l'industrie sidérurgique et de continuer à innover pour renforcer notre leadership. C'est ainsi que nous avons décidé de renouveler notre identité visuelle afin de mieux refléter nos valeurs : **solidarité, intégrité et audace.**

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires et nos communautés pour bâtir un avenir où **l'excellence opérationnelle, l'innovation et la durabilité** sont au cœur de tout ce que nous entreprenons. Je suis convaincu que nous relèverons les défis de demain avec la même passion, la même détermination et le même engagement qui caractérisent Sonasid depuis plus d'un demi-siècle pour construire avec fierté le Maroc.

PRÉSENTATION DU GROUPE SONASID

L'EXPERTISE SONASID

Leader du marché sidérurgique marocain, avec une capacité de production de 1,1 million de tonnes, le Groupe Sonasid a développé une expertise technique et opérationnelle de plus de **50 ans**. Son historique le positionne comme un acteur incontournable du marché marocain. Le Groupe propose la gamme la plus complète, la plus sûre, la plus compétitive et la plus durable des produits longs.

Soutenue par ses actionnaires de référence et par des investisseurs institutionnels de premier plan, Sonasid a fortement développé **l'excellence opérationnelle** de ses installations industrielles. Cette culture de l'excellence fait de Sonasid un **partenaire de confiance** pour les plus grands projets d'infrastructures au Maroc. L'entreprise sert aujourd'hui une clientèle internationale avec des exportations en Afrique, en **Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord**.



Le Groupe Sonasid se distingue par la promotion d'un modèle qui allie performance économique et développement durable, dans une optique de croissance soutenue et responsable.

Cette démarche se traduit en premier lieu par un processus industriel basé sur le **recyclage de la ferraille**. Les coproduits générés lors du processus de fabrication sont également valorisés.



88% de l'électricité consommée par les usines de Sonasid provient de **l'énergie éolienne et solaire** et l'installation d'un **deuxième parc photovoltaïque** à Nador permettra très prochainement à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en **quasi-totalité** par les énergies renouvelables.

Sonasid **s'engage aussi auprès des communautés riveraines** de ses sites de production dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la promotion sociale.

Sonasid accorde une **attention considérable à la sécurité** car ses produits arment les structures des bâtiments et infrastructures et participent donc directement à la sécurité des personnes dans la durée.

Des contrôles stricts sont réalisés à toutes les étapes de la production afin d'assurer la meilleure qualité des produits. La sécurité des personnes intervenant à tous les stades de ses activités obéit au même niveau d'exigence.



UNITÉS INDUSTRIELLES DE SONASID

Complexe sidérurgique intégré de Jorf Lasfar



Laminoir de Nador



Longometal Armatures à Berrechid, filiale de Sonasid spécialisée dans la fabrication d'armatures coupées, façonnées et posées.



NOTRE ENGAGEMENT DURABLE

La RSE est au cœur des priorités de l'entreprise afin d'accompagner la transition climatique tout en favorisant l'excellence opérationnelle.



Engagés pour la planète : Nos engagements pour la protection de la planète se concrétisent par des actions effectives pour la réduction des impacts de notre activité sur l'environnement.



Engagés pour les femmes et les hommes : Le Capital Humain de Sonasid est au cœur de la concrétisation de ses ambitions. Le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité et la santé, le développement professionnel, la qualité du climat social et la diversité.



Engagés pour une économie durable : Notre Groupe est engagé en faveur d'une économie qui sert les hommes sans desservir l'environnement, pour une excellence opérationnelle et une rentabilité soutenue.



Engagés pour une gouvernance responsable : Levier de transparence et de performance, le Groupe Sonasid œuvre pour évaluer régulièrement l'efficacité des mécanismes de gestion des risques et de contrôle & audit interne, ainsi que le bon respect des prérogatives des organes de gouvernance par une reddition continue de ses résultats.

NOTRE AMBITION

Notre ambition est de confirmer le positionnement de Sonasid en tant que chef de file africain dans la production d'acier vert à haute valeur ajoutée.

Avec une stratégie visant le 100% recycling, notre Groupe a opté pour un processus de fabrication « zéro déchet » tout en privilégiant le recours aux sources d'énergies vertes. L'une des priorités est d'identifier davantage de solutions innovantes pour accroître la durabilité des opérations et protéger l'environnement, tout en assurant une réduction des coûts opératoires.

Sonasid assure également la valorisation et la transformation des coproduits issus de ses activités. Cet atout lui confère un véritable levier de croissance pour accompagner le développement des villes durables de demain et la mobilité future, eu égard au contexte économique actuel et à la rareté des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupe est engagé dans le développement de produits à haute valeur ajoutée avec l'appui de la R&D d'ArcelorMittal. Ces produits bénéficieront d'une certification Green Steel.



GREEN STEEL

Le Groupe Sonasid est à l'avant-garde mondiale en termes de production d'acier vert et de décarbonation, ce qui lui confère un avantage compétitif sur les marchés. Cela se traduit concrètement par :

- **L'utilisation de matières premières durables et recyclables**

Sonasid utilise des matières premières de qualité supérieure et issues de sources durables et renouvelables comme la ferraille. L'acier a en effet la particularité de pouvoir se recycler à l'infini en gardant ses caractéristiques.

- **Le recours aux énergies vertes**

Les usines du Groupe Sonasid sont alimentées à 88% par des énergies renouvelables.

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il a investi dans des technologies innovantes qui permettent de réduire la consommation d'énergie.

- **La promotion de la circularité**

Sonasid favorise la circularité en recyclant les matières premières pour réduire les déperditions et en encourageant ses clients à adopter des pratiques responsables. Adeptes des principes de l'économie circulaire, le recyclage est une priorité pour Sonasid qui l'intègre à son sourcing via un réseau de proximité de centres de collecte.



Notre investissement dans le Green Steel est un parfait exemple de notre engagement envers l'innovation et la durabilité. En produisant un acier plus écologique, nous ne nous contentons pas de répondre aux exigences environnementales actuelles ; nous préparons également l'avenir de notre industrie. Cet engagement se traduit par des produits de haute qualité qui respectent les normes internationales les plus strictes en matière de durabilité.



Sonasid, premier recycleur du Maroc.

Notre processus de production est basé sur le recyclage de la ferraille. L'acier a la particularité d'être **recyclable à l'infini**. Nous recyclons également les résidus générés lors de la production.



Des usines alimentées à 88 % par des énergies renouvelables.

Nous avons aussi pour ambition de substituer 50% des énergies fossiles par le recyclage des déchets ménagers et des rejets industriels. Notre **politique d'efficacité énergétique** vise à réduire notre consommation de 5%.



Une performance environnementale reconnue

Nous produisons des **aciers à haute valeur ajoutée** et à **faible empreinte carbone** bénéficiant de la certification internationale **EPD**.

LA FIBRE D'ACIER, L'INNOVATION CRÉATRICE D'OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE

La fibre d'acier offre des avantages en termes de durabilité et de résistance.

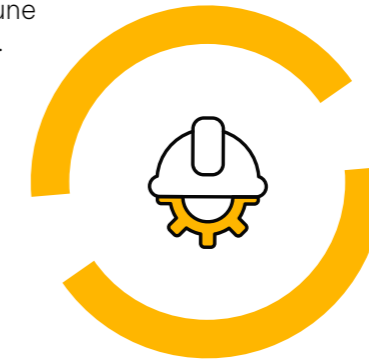
Les projets de construction qui utilisent la fibre d'acier ont une durée de vie plus longue, ce qui réduit les coûts de maintenance à long terme



POINTS FORTS

Innovation technique et performance

Grâce à ses propriétés uniques, elle offre une résistance et une durabilité accrues, tout en permettant une flexibilité et une efficacité de construction inégalées.

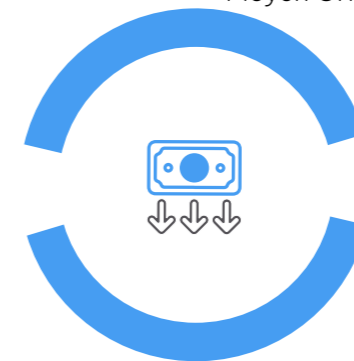


Au cœur des grands projets d'infrastructure

La fibre d'acier de Sonasid est déjà utilisée dans de nombreux projets d'infrastructure d'envergure au Maroc, en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen Orient.

100% Green

Ce produit innovant, fabriqué avec **100%** d'énergie verte, contribue également à réduire l'empreinte carbone des constructions grâce à son efficacité matérielle et énergétique.



Optimisation des coûts

Diminution des coûts de réalisation des projets de **20%**.



Gain de temps

Délai d'installation réduit de **60%** par rapport aux armatures traditionnelles.

LABELS ET CERTIFICATIONS



Système de management de la sécurité :
OHSAS 18001 depuis 2006
ISO 45001 en 2020



Système de management de la qualité :
ISO 9001 depuis 2001



Certifications produits :
NM 01.4.096 / NM 01.4.097
depuis 2001



Système de management de l'énergie :
ISO 50001 depuis 2019



Système de management de l'environnement :
ISO 14001 depuis 2006



Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :
Label RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) depuis 2019.



DES PERFORMANCES RECONNUES

 **EPD**®
ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION

• **Certification internationale EPD :**

Le Groupe Sonasid est le premier producteur d'aciers longs au Maroc à obtenir une certification internationale EPD pour ses produits. Cette reconnaissance vient confirmer le positionnement de Sonasid en tant que chef de file africain dans la production d'acier vert, à haute valeur ajoutée. L'obtention du certificat EPD permettra aujourd'hui à Sonasid d'accéder à de nouveaux marchés internationaux, en fournissant des projets d'envergure avec des produits répondant aux plus hautes exigences environnementales.

• **Intégration de l'Index Casablanca ESG 10 de la Bourse de Casablanca,** un indice qui calcule la performance des cours des entreprises cotées en bourse et socialement responsables.



• **Trophée « Top Performers 2021 »**

décerné par l'agence de notation extra-financière Vigéo-Eiris de Moody's ESG Solutions à Sonasid pour sa performance générale concernant les thématiques suivantes :

- Prévention des pollutions
- Protection de l'eau
- Santé & Sécurité au travail
- Prévention des pratiques anticoncurrentielles

• **Prix du meilleur rapport de développement durable du secteur « Extractives & Mining Processing »** dans le cadre du concours organisé par l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir, la CAIMD (Chaire Africaine en Innovation et Management Durable), la Bourse de Casablanca et Finance Montréal.



ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS

Créée par l'Etat marocain en 1974, Sonasid introduit en 1996, 35% de son capital en bourse.

En 1997, l'Etat cède 62% du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels marocains.

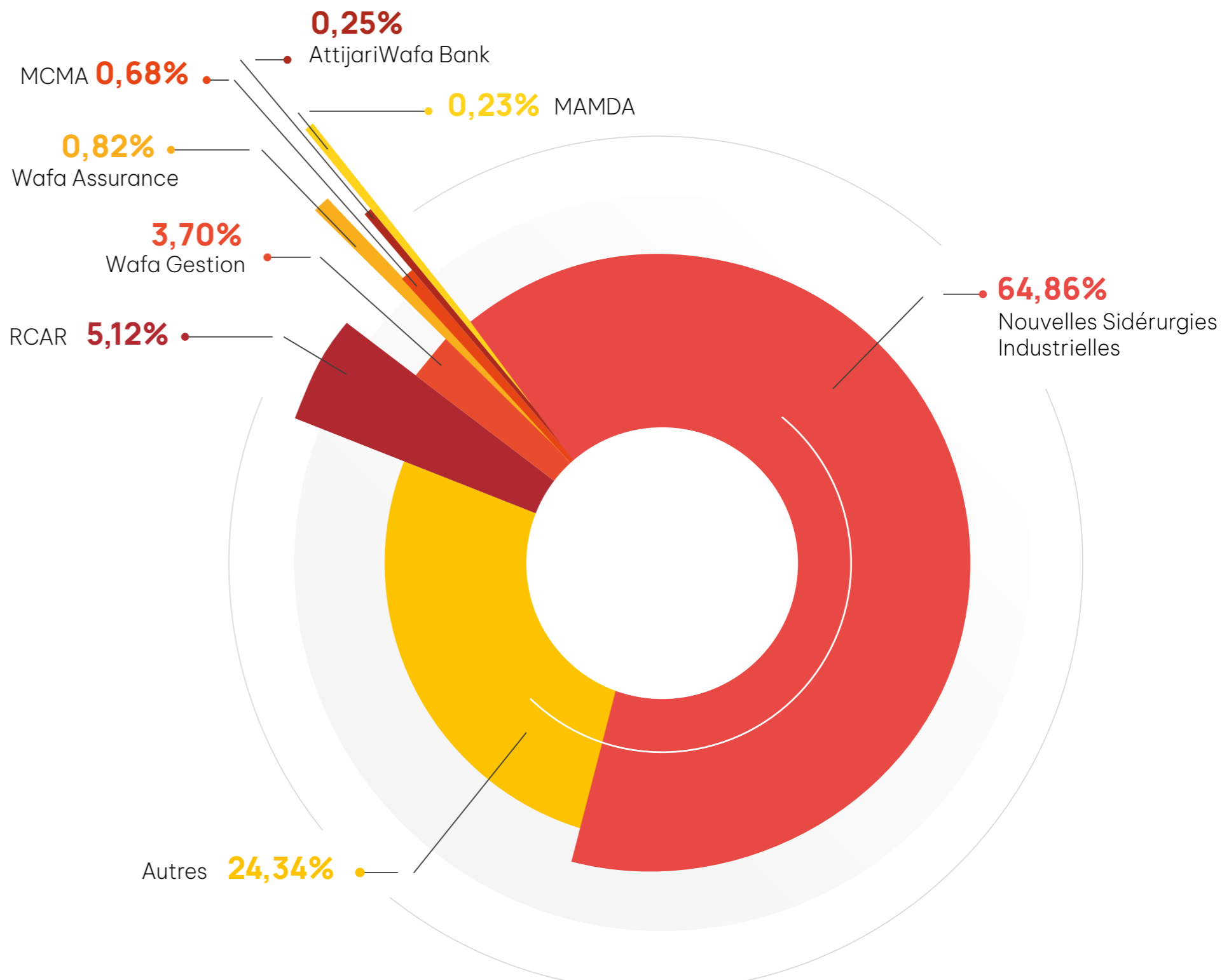
En 2006, les actionnaires institutionnels de référence de Sonasid signent un accord de partenariat stratégique avec le groupe Arcelor, leader mondial de l'acier, qui deviendra par la suite ArcelorMittal, et créent ensemble la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles qui détient 64,86% du capital de Sonasid.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Longometal Armatures



96,93%



GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SONASID

Administrateurs	Conseil d'administration	Comités Spécialisés		
		Risques & Comptes	Stratégique	Nominations & Rémunérations
M. Saïd Elhadi	Président du Conseil d'Administration		Membre	
Mme Khalida Azbane	Administrateur Indépendant	Membre		
M. Mohammed Fikrat	Administrateur Indépendant	Président du Comité		
Mme. Sanaa Bakkal	Administrateur			
M. Cédric Bouzar	Administrateur		Président du Comité	
Mme Valérie Massin	Administrateur			
M. Tariq Makram	Administrateur	Membre	Membre	Membre
M. Eric Niedziela	Administrateur			
M. Matthias Guenther	Administrateur		Membre	Président du Comité
Mme Jana Meisser	Administrateur			
M. Christian Quincke	Administrateur	Membre		
MCMA, Représentée par M. Hicham Belmrah	Administrateur			
RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur			
CIMR, Représentée par M. Khalid Cheddadi	Administrateur			

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

UN COMITÉ EXÉCUTIF
PARITAIRE

50%

DE FEMMES



ISMAIL AKALAY
CHIEF EXECUTIVE OFFICER



HOUDA LAZREQ
CHIEF PURCHASING OFFICER



YASSIR HMIDDOUCH
CHIEF OPERATIONS OFFICER



AMAL BOUKHRISS
CHIEF HR, INTERNAL COMMUNICATION
& CSR OFFICER



ASSIA BARAKA
CHIEF COMMERCIAL
& MARKETING OFFICER



YOUSSEF HBABI
CHIEF FINANCIAL OFFICER



GHITA MEZIANE
CHIEF LEGAL, RISK MANAGEMENT
AND INTERNAL CONTROL OFFICER



NOUREDDINE RAIS
CHIEF STRATEGY, SUPPLY CHAIN
AND DIGITAL OFFICER

VISION STRATÉGIQUE

**LA CRÉATION DE
VALEUR PARTAGÉE
EST AU CŒUR DE LA
RAISON D'ÊTRE DE
SONASID.**

Notre modèle de développement s'inscrit dans un écosystème d'économie circulaire se matérialisant par un processus de production d'acier basé sur le recyclage de la ferraille et par la valorisation et la transformation des coproduits issus de nos activités. Cette approche est un véritable levier de croissance, eu égard à la rareté des ressources naturelles, pour accompagner le développement des villes durables de demain.

Sonasid se distingue par la promotion d'un modèle qui allie performance économique et développement durable, dans une optique de croissance soutenue et responsable.

**L'ENSEMBLE DU BUSINESS MODEL DE
SONASID REPOSE SUR LES PRINCIPES
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

Notre stratégie et nos actions sont conçues dans l'intérêt de nos parties prenantes, de nos actionnaires, de la société et de la planète.

4 PILIERS STRATÉGIQUES POUR UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE



Valorisation du Capital Humain et RSE

- Santé, sécurité
- Parité
- Développement des compétences
- RSE



Leadership & nouveaux relais de croissance

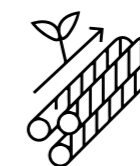
- Diversification des marchés**
- Un leadership national
 - Développement des marchés export
- Nouveaux relais de croissance**
- Développement de produits à haute valeur ajoutée
 - Mise en place d'un centre de R&D pour développer de nouveaux produits et procédés



Excellence Opérationnelle

Programme de réduction des coûts

- Matière première : Optimisation du mix ferraille
- Energie : Réduction des consommations énergétiques
- R&D : Innovation dans les processus et les inputs



Green Steel

- Modèle 100% recycling, alimenté par des énergies vertes – Sonasid, premier recycleur du Maroc
- Ambition de substituer 50% des énergies fossiles par le recyclage des déchets ménagers et des rejets industriels.
- Développement de produits à haute valeur ajoutée avec l'appui de la R&D d'ArcelorMittal. Ces produits bénéficieront d'une certification green steel.

UNE ANNÉE À SONASID

LANCEMENT RÉUSSI DU PROJET FIBRE D'ACIER

La fibre d'acier est l'un des premiers projets matérialisant la stratégie de SONASID visant à développer des produits Green à haute valeur ajoutée et à améliorer sa performance industrielle.

Alimentée à 100% en énergies vertes, la production de la fibre a été lancée avec succès au niveau du site industriel de Nador qui dispose d'une capacité de 4 lignes de production de 5000 tonnes chacune.

Utilisée dans la construction de grands projets d'infrastructures, dans le bâtiment et les travaux de réhabilitation, cette technologie offre de nombreux avantages par rapport au béton armé conventionnel et permet d'optimiser les processus

de construction, réduisant ainsi les temps d'exécution et les coûts des travaux.

Destinée à 80 % à l'export, la fibre d'acier suscite également l'intérêt de nombreux entrepreneurs à l'échelle nationale. Après avoir livré de grands projets d'infrastructures en Afrique du Sud, au Canada ou encore en France pour l'extension du métro parisien, Sonasid a en effet commencé à fournir le marché local pour accompagner les industriels dans leurs projets de construction.

De nouvelles lignes de production sont d'ores et déjà envisagées par Sonasid pour accompagner la demande croissante au niveau national et international.



La fibre d'acier, notre plus récente innovation, incarne l'esprit pionnier et la capacité d'adaptation qui caractérisent Sonasid. Conçue grâce à une technologie avancée, la fibre d'acier est un témoin de notre engagement continu envers l'innovation et la protection de l'environnement. Elle constitue l'un des premiers projets matérialisant la stratégie de SONASID visant à développer des produits Green à haute valeur ajoutée et à améliorer sa performance industrielle. La fibre joue un rôle essentiel de relais de croissance avec une capacité de production de 20.000 tonnes par an. Il s'agit d'un produit à forte valeur ajoutée qui offre des opportunités d'exportation. La demande pour ce produit est en constante croissance, ce qui offre à Sonasid de nouvelles perspectives d'expansion sur de nouveaux marchés."



SÉISME D'AL HAOUZ INTERVENTION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SONASID

Nos équipes de pompiers volontaires se sont déplacées depuis les sites de Jorf Lasfar, Nador et Berrechid, pour venir en aide aux sinistrés du village **Tlat N'yaqoub** et soutenir les sauveteurs de la Protection Civile.
Nos pensées et prières vont à toutes les personnes touchées par cette tragédie.



FOREMAN PROJECT

Le Groupe SONASID a réuni une centaine de collaborateurs cadres et agents de maîtrise supérieurs du site industriel de Jorf Lasfar ainsi que des confrères du Groupe ArcelorMittal dans le cadre d'une journée placée sous le signe de la synergie, l'innovation et l'ouverture.

Cette rencontre a également été marquée par le lancement du programme « Foreman » dont la première vocation est de renforcer le leadership sécurité au sein des usines du Groupe.

Au niveau du site de Jorf Lasfar, ce sont près de 50 collaborateurs du programme Foreman qui bénéficieront de formations en management de la sécurité avec pour mission de partager et transmettre sur le terrain une vision commune du management en matière de sécurité et performance.

Ce programme sera également généralisé sur tous les sites industriels du Groupe Sonasid.



JOURNÉE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Au sein de Sonasid, la santé et la sécurité sont au cœur de nos priorités. Dans le cadre de la journée internationale de la santé et sécurité au travail, Le Groupe a organisé, sur l'ensemble de ses sites, plusieurs ateliers et séminaires afin de sensibiliser ses collaborateurs sur ces sujets, les prévenir des risques professionnels et célébrer les performances en matière de santé et sécurité au travail.

Plus de 650 participants ont pu échanger autour de thématiques en lien avec la sécurité, l'importance de la vigilance partagée, l'ergonomie au travail, la conduite sécuritaire ainsi que les différents gestes qui sauvent.





TRAIL AUROCHER OUKAIMEDEN 2023

Les collaborateurs du Groupe Sonasid ont participé au «Trail Aurocher Oukaimden 2023»

au cœur du Haut Atlas.

Sonasid a soutenu, en sa qualité de partenaire officiel, cet événement sportif, solidaire et inclusif. Cette manifestation avait pour objectif de soutenir les enfants des douars à proximité de l'événement avec un « Kids Trail », de rénover une école et de participer à la collecte de déchets sur les parcours proposés.

Avec 4 distances différentes au choix, les participants ont pu relever le défi dans le respect total de l'environnement et ont vécu des moments riches en émotions.

Une expérience unique placée sous le signe de la durabilité, de la découverte et du dépassement de soi !

Lien vidéo 

RURAL CAMP KWAYRIA

Sous l'égide de la Fédération des associations de Moulay Abdellah et en partenariat avec l'Association Kwayria Initiative, le Groupe SONASID a lancé le

«**Rural Camp Kwayria**», un programme d'entraînement fondé sur l'approche «Learning by Doing», durant lequel 120 jeunes de 7 à 14 ans ont bénéficié de plusieurs activités visant à améliorer le leadership sportif et le développement des compétences techniques et physiques.

Rural Camp Kwayria propose également aux participants de nombreux ateliers autour des thèmes du succès, de la performance cognitive, de l'éducation et du bien-être physique et mental.



CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX : MEILLEURS ÉLÈVES/ ÉTUDIANTS

Le groupe Sonasid a organisé une cérémonie en l'honneur des enfants de collaborateurs bacheliers et étudiants du cycle supérieur qui se sont démarqués et ont excellé durant leur parcours scolaire.

Cette initiative a été marquée par une remise de prix visant à encourager la performance et l'excellence scolaire de 7 étudiants sélectionnés parmi les enfants des collaborateurs de Sonasid.



VISITE ÉTUDIANTS ENSMR AU SITE INDUSTRIEL JORF LASFAR

Le Groupe Sonasid a accueilli les étudiants de l'École Nationale Supérieure des Mines de Rabat ENSMR (EX-ENIM) au sein du site industriel de Jorf Lasfar.

Cette immersion au cœur de notre activité a permis de faire découvrir notre Groupe ainsi que nos processus de production industriels.

RENOUVELLEMENT DU LABEL RSE PAR LA CGEM

Le groupe Sonasid a obtenu le renouvellement de son label RSE par la CGEM en reconnaissance de son engagement continu en matière de responsabilité sociétale et de développement durable. Cette distinction atteste de sa mobilisation envers l'excellence pour un avenir inclusif et durable.



PARC PHOTOVOLTAÏQUE NADOR

Dans le cadre du développement de sa stratégie de décarbonation, le Groupe Sonasid dispose au niveau de son site industriel de Nador d'un parc photovoltaïque qui s'étend sur 4 hectares et composé de 5184 modules photovoltaïques. D'une puissance installée de 2MW, l'électricité bas carbone produite par cette centrale nous a permis d'atteindre 88% d'énergies vertes consommées par nos usines en 2023 et ainsi, éviter l'émission de plus de 255 000 tonnes de CO2 par an. La concrétisation de ce projet a permis à Sonasid d'atteindre une nouvelle étape dans sa transition écologique et vient confirmer l'engagement du Groupe en matière de développement durable.

Lien vidéo 



FTOUR-DÉBAT : TAXE CARBONE, CONTRAINTE OU OPPORTUNITÉ POUR LE MAROC

Monsieur Ismail Akalay, Directeur Général du Groupe SONASID, a participé à un Ftour-Débat organisé par finances news hebdo sur la décarbonation sous le thème **"Taxe carbone: Contrainte ou opportunité pour le Maroc"**. Cette rencontre a été l'occasion pour les pouvoirs publics et les opérateurs économiques de faire le point sur les dispositions prises par le Maroc afin d'être en phase avec cette nouvelle norme européenne. Les intervenants ont échangé sur les mécanismes de financement mis en place par les établissements bancaires pour accompagner la décarbonation du tissu industriel du Royaume.



OBTENTION DE LA CERTIFICATION EPD

Le Groupe Sonasid est le premier producteur d'aciers longs au Maroc à obtenir une certification internationale EPD pour ses produits. La déclaration environnementale de produit (EPD) est un rapport vérifié par un tiers indépendant et reconnu à l'échelle internationale, fournissant un ensemble d'informations complètes, transparentes et fiables sur l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie, conformément à la norme ISO 14025.

Le Groupe se place ainsi à l'avant-garde de la production de Green Steel, avec un modèle 100% recycling alimenté à 88% par les énergies renouvelables.

Par sa stratégie ambitieuse alliant performance économique et développement durable, le Groupe Sonasid s'aligne aux meilleurs standards internationaux pour la production d'aciers à faible empreinte carbone. L'obtention du certificat EPD permettra aujourd'hui à Sonasid d'accéder à de nouveaux marchés internationaux, en fournissant des projets d'envergure avec des produits répondant aux plus hautes exigences environnementales. Cette reconnaissance vient confirmer le positionnement de Sonasid en tant que chef de file africain dans la production d'acier vert, à haute valeur ajoutée.

 **EPD**®

ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION



CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023

NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE EN CHIFFRES

Un chiffre d'affaires social de **4 908 MDH** en 2023



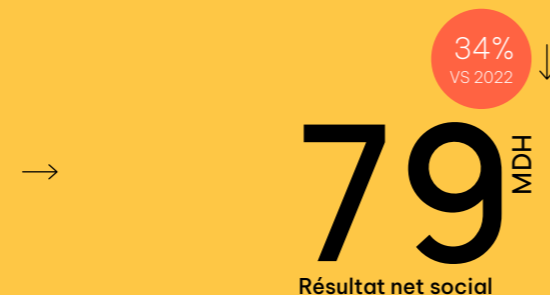
A fin décembre 2023, le **chiffres d'affaires consolidé** s'établit à **4 996 MDH** en croissance de **2%** par rapport à 2022.



Des **volumes de vente** en progression de **9%** en 2023, qui ont permis de neutraliser l'impact de la tendance baissière des prix sur le chiffre d'affaires.



Le **résultat net social** se situe à **79 MDH**, en recul de **34%** par rapport à 2022.



Le **résultat net part du groupe** s'établit à **65 MDH**, en baisse de **24%** par rapport à l'exercice précédent.



Sonasid conserve une structure bilancielle solide et résiliente avec une **trésorerie excédentaire**, y compris titres et valeurs de placement, de **756 MDH à fin décembre 2023**.



Les **investissements** réalisés au niveau du périmètre de consolidation s'établissent à **219 MDH à fin décembre 2023**, en progression de **54%** par rapport à 2022. Cet effort d'investissement renforcé a essentiellement porté sur l'excellence opérationnelle et le développement de nouveaux produits.



Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires la distribution d'un **dividende** de **21 DH** par action au titre de l'exercice 2023.



EVOLUTION DE LA VALEUR DE SONASID A LA BOURSE DE CASABLANCA



SONASID FAÇONNE L'AVENIR DE L'ACIER AU MAROC

02

LES FONDEMENTS D'UN DEMI-SIÈCLE D'HISTOIRE...

Une histoire d'acier et de passion depuis 50 ans

Depuis sa création par l'Etat marocain en 1974, Sonasid est le pilier du développement de l'industrie sidérurgique marocaine.

Sonasid est aujourd'hui reconnue comme **premier producteur d'aciers longs au Maroc et chef de file africain en matière de Green Steel**. Depuis 50 ans, le Groupe œuvre afin de développer et lancer de nouveaux produits à haute valeur ajoutée, d'être à la pointe de l'innovation et de contribuer au rayonnement économique du Royaume.

L'HISTOIRE DE LA SIDÉRURGIE MAROCAINE DÉMARRE PAR SONASID ...

1974

Création de SONASID par l'Etat marocain.

1984

Démarrage de la production en mars avec une capacité annuelle initiale de 420 000 tonnes de rond à béton et de fil machine.

1996

SONASID introduit 35% de son capital à la bourse de Casablanca.

1997

L'Etat cède 62% du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels pilotés par la SNI.

1998

Rachat de la société Longometal Armatures par SONASID



THE POWER OF STEEL,
THE FUTURE OF GREEN.

2002

SONASID investit dans un second laminoir à Jorf Lasfar d'une capacité annuelle de 400 000 tonnes pour répondre à la demande croissante du marché.

2003

SONASID concrétise son projet d'intégration en amont par la réalisation d'une aciérie électrique à Jorf Lasfar pour alimenter les 2 laminoirs en billettes.

2005

Démarrage de l'aciérie électrique de Jorf Lasfar et augmentation de la participation de SONASID à 92% dans le capital de Longometal Armatures.

2006

Renforcement d'Arcelor dans le capital de SONASID. Un partenariat est conclu entre SNI et le groupe qui deviendra quelques mois plus tard ArcelorMittal.

2011

Démarrage du broyeur de ferraille

2020

Lancement d'un plan stratégique basé sur 4 piliers : Valorisation du Capital Humain, Leadership & Nouveaux relais de croissance, Excellence opérationnelle & Green Steel.

2022

Mise en service du parc photovoltaïque au niveau du site de Nador

Inauguration du premier laboratoire R&D au niveau du site de Jorf Lasfar

Production de la première fibre d'acier 100% marocaine, produit à haute valeur ajoutée.

2023

Commercialisation d'un nouveau produit à haute valeur ajoutée à destination du marché automobile.

SONASID est le premier sidérurgiste marocain à obtenir la certification internationale EPD pour ses aciers longs.

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

NOUS CHANGEONS AUJOURD'HUI,
POUR MIEUX CONSTRUIRE DEMAIN !



A l'aube de nos **50 ans** d'existence et de leadership, nous entamons un nouveau cycle, résolument tourné vers l'avenir. Forts de notre histoire et conscients des défis à venir, nous réinventons notre logo et univers de marque pour mieux incarner nos valeurs : **Solidarité, Intégrité et Audace.**

NOS VALEURS

Trois valeurs partagées définissent le socle de notre culture d'entreprise.



SOLIDARITÉ

La solidarité est au cœur de toutes nos interactions, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de nos clients, de nos partenaires, de nos fournisseurs ou des communautés que nous servons.



AUDACE

Notre audace se manifeste dans notre engagement constant en faveur de l'innovation et de l'amélioration continue. Nous sommes prêts à repousser les limites de ce qui est possible dans l'industrie sidérurgique.



INTÉGRITÉ

L'intégrité est le socle de toutes nos actions. Nous sommes transparents dans tout ce que nous entreprenons. Cela nous permet de construire des relations durables basées sur la confiance.



NOTRE RAISON D'ÊTRE

A Sonasid, nous croyons fermement que chaque rêve ambitieux, chaque vision d'avenir et chaque grand projet commence par des fondations solides.

En tant que premier producteur d'acier au Maroc depuis plus d'un demi-siècle, nous sommes fiers de contribuer à ériger le socle sur lequel notre pays peut bâtir un avenir fort et durable.

Notre acier connecte les structures du passé aux visions d'avenir et contribue au rayonnement de chaque projet qui se dessine, chaque école qui résonne du son de l'apprentissage et chaque maison où les familles grandissent.

Chaque jour, notre acier s'anime pour incarner un engagement constant vers l'excellence. Notre expertise technique, nos installations de pointe et notre mobilisation continue en faveur de la recherche et du développement nous permettent de produire un acier innovant, fiable et robuste qui

participe au rayonnement du Made in Morocco à l'international.

Notre singularité et notre force proviennent des valeurs que nous partageons. A Sonasid, nous aidons notre capital humain à grandir et à s'épanouir. Nous encourageons l'esprit de solidarité et d'audace tout en inscrivant l'intégrité comme unique ligne de conduite.

Pour Sonasid, performance économique et responsabilité citoyenne vont de pair pour assurer une croissance soutenue et responsable. Pour cela, nous soutenons nos communautés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'insertion économique.

Fiers d'être 1^{er} recycleur du Maroc et chef de file africain dans la production de Green Steel, nous sommes déterminés à construire un monde meilleur, un monde qui a les propriétés de notre acier : solide, agile, durable.



**SONASID
CONSTRUIT
LE MAROC !**



INNOVATION ET DURABILITÉ

PILIER DE NOTRE NOUVELLE IDENTITÉ

La nouvelle identité visuelle de Sonasid est plus qu'un symbole visuel ; elle est le reflet de notre engagement profond envers l'innovation et la durabilité.

En tant que leader dans l'industrie sidérurgique, Sonasid s'engage à être à la pointe de l'évolution du secteur, en contribuant activement à un avenir plus vert et plus résilient.





L'INNOVATION

Moteur de notre croissance, l'innovation nous permet de répondre aux défis complexes de notre époque. Que ce soit à travers le développement de nouveaux produits, l'amélioration de nos processus de production ou l'intégration de technologies de pointe, notre objectif est de rester à l'avant-garde de l'industrie.



LA DURABILITÉ

Plus qu'une responsabilité, la durabilité est une opportunité de démontrer notre leadership et notre engagement envers un avenir meilleur. Chez Sonasid, nous avons intégré des pratiques durables dans toutes nos opérations. De la réduction de notre empreinte carbone à l'utilisation de matériaux recyclés, chaque aspect de notre activité est aligné avec notre engagement envers l'environnement.

UNE VISION DURABLE DU MONDE DE DEMAIN

03



1.Stratégie RSE de Sonasid

Contribuer activement à la stratégie nationale de développement durable

1.1. LA RSE PORTÉE PAR LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE DE SONASID

Sonasid face au défi climatique : concilier transition et performance durable

Dans un contexte d'urgence climatique, les entreprises se doivent de repenser leur modèle économique pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. C'est dans cet esprit que Sonasid s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement de la transition climatique, tout en recherchant l'excellence opérationnelle et une rentabilité durable, piliers de la résilience de la société.

En 2021, Sonasid a défini sa stratégie, intégrant la RSE comme l'un de ses piliers fondamentaux. Cette stratégie se décline en **4 axes stratégiques** :



PLANÈTE

- OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DE NOS INSTALLATIONS
- VALORISATION DES COPRODUITS ET RECYCLAGE DES DÉCHETS
- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
- RÉDUCTION DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
- RÉDUCTION DES GES ET DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES
- ECONOMIE CIRCULAIRE



ECONOMIE DURABLE

- QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS
- SATISFACTION DES CLIENTS
- INNOVATION «GREEN BUILDING»
- ACHATS RESPONSABLES
- CRÉATION D'ÉCOSYSTÈME EN SOUTENANT LA FILIÈRE DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES
- ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



RESSOURCES HUMAINES

- MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURISÉ
- ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET GESTION DES CARRIÈRES
- RESPECT DES DROITS HUMAINS (EXERCICE DU DROIT SYNDICAL)
- NON-DISCRIMINATION & ÉGALITÉ DES CHANCES
- INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS



GOVERNANCE SOLIDE

- GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE
- RESPECT DES PRÉROGATIVES DES ORGANES DE GOUVERNANCE
- CULTURE D'ÉTHIQUE
- RELATIONS DURABLES AVEC NOS PARTIES PRENANTES
- RESPECT DES INTÉRÊTS DE NOS ACTIONNAIRES



1.2. LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RSE DE SONASID

En 2020, Sonasid a franchi une étape majeure en adoptant une charte des engagements RSE pleinement intégrée à son modèle d'affaires. Cette charte constitue la pierre angulaire de la stratégie RSE de l'entreprise et cristallise l'ambition de transformer son écosystème en un modèle d'économie circulaire vertueux.

Au cœur de cette stratégie se trouve le recyclage de la ferraille, ce minéral précieux auquel Sonasid souhaite offrir une seconde vie. Ancrée dans les principes du développement durable, cette volonté se traduit par une approche globale qui intègre également le recyclage, la valorisation et la transformation des coproduits issus des activités de l'entreprise.

Ces atouts confèrent à Sonasid un potentiel de croissance considérable dans le contexte économique actuel, marqué par la rareté des ressources naturelles. L'entreprise se positionne ainsi comme un acteur clé dans la construction des villes durables de demain et de la mobilité future.

La stratégie RSE de Sonasid s'articule autour d'un objectif central : appréhender les impacts de ses activités de manière proactive.

En adoptant cette stratégie ambitieuse, Sonasid démontre son engagement à concilier performance économique et responsabilité sociétale. L'entreprise se positionne ainsi comme un acteur exemplaire et visionnaire, contribuant activement à l'édification d'un avenir durable pour les générations à venir. Cette stratégie est structurée autour de 6 grandes thématiques :



ENVIRONNEMENT

- Utilisation durable des ressources
- Réduction des nuisances environnementales
- GES et émissions atmosphériques
- Economie circulaire



CLIENTS

- Qualité et Sécurité des produits & Satisfaction des clients
- Innovation et écoconception (Green building)



COMMUNAUTÉ

Engagement auprès des communautés



RESSOURCES HUMAINES / DROITS HUMAINS

- Développement des Compétences et Gestion de carrière
- Conditions de Travail - SST
- Climat et dialogue Social (exercice du droit syndical)
- Égalité des chances & Diversité
- Interdiction du travail des enfants



FOURNISSEURS

- Achats responsables
- Ecosystème durable pour les fournisseurs de matières premières



GOVERNANCE

- Conformité et maintien des dispositifs de contrôle et de gestion des risques
- Organes de gouvernance
- Éthique des affaires
- Relations avec les parties prenantes

1.3. MODÈLE D'AFFAIRES DE SONASID EN HARMONIE AVEC LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sonasid : Un modèle d'affaires au service du développement durable

Figure de proue de la sidérurgie marocaine, Sonasid se distingue par un modèle d'affaires innovant qui concilie performance économique et développement durable. Ancrée dans une démarche de croissance soutenue et responsable, l'entreprise accompagne la transition climatique des villes durables en offrant l'acier le plus sûr, le plus compétitif et le plus durable du marché.

Sonasid se positionne comme le partenaire de choix de ses clients, ayant contribué aux plus grands projets réalisés au Maroc ces dernières années et desservant aujourd'hui une clientèle internationale en Afrique et en Amérique du Nord.

Fondé sur l'excellence opérationnelle, des investissements de qualité et le savoir-faire de ses collaborateurs, le modèle de Sonasid s'illustre comme un modèle industriel, managérial et sociétal vertueux, générateur de valeur. En tant qu'entreprise citoyenne et responsable, Sonasid s'engage résolument pour une industrie durable et écologique.



LES PILIERS DU MODÈLE D'AFFAIRES DE SONASID



• Performance économique

Une croissance durable, tout en maintenant une gestion des risques rigoureuse.



• Développement durable

L'entreprise intègre les principes du développement durable dans toutes ses activités, réduisant son impact environnemental et contribuant positivement à la société.



• Innovation

Sonasid encourage l'innovation technologique pour proposer des produits et des services toujours plus performants et respectueux de l'environnement.



• Responsabilité sociétale

L'entreprise s'engage dans une démarche sociétale exemplaire, contribuant au bien-être des communautés et au développement durable des territoires.

POUR UN IMPACT POSITIF ET DURABLE



• Partenaire de référence

Sonasid accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets d'envergure, contribuant ainsi au développement du Maroc et de l'Afrique.



• Créateur d'emplois

L'entreprise emploie directement et indirectement un nombre important de personnes, contribuant à la dynamique économique des territoires.



• Acteur responsable

Sonasid s'engage à minimiser son impact environnemental et à promouvoir des pratiques durables tout au long de sa chaîne de valeur.

En combinant performance économique et engagement sociétal, Sonasid se positionne comme un modèle d'entreprise d'avenir, inspirant et contribuant positivement à un monde plus durable.

1.4. SONASID, AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME COLLABORATIF AVEC SES PARTIES PRENANTES

Depuis sa création en 1974, l'entreprise a placé la collaboration au cœur de sa stratégie, reconnaissant son importance pour la réalisation de projets fructueux et la création de valeur ajoutée.

L'implication active des parties prenantes dans la stratégie RSE est un pilier essentiel de l'efficacité et de la durabilité des actions. Cette approche collaborative garantit un partenariat mutuellement bénéfique avec l'ensemble des acteurs clés.

Sonasid a ainsi identifié sept grandes familles de parties prenantes caractérisées par l'homogénéité de leurs attentes et des canaux et modalités de dialogue.



COLLABORATEURS ET REPRÉSENTANTS

ATTENTES

Santé et sécurité au travail & conditions de travail
Gestion des carrières et rémunération
Développement personnel et formation, accompagnement managérial, inclusion et diversité

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Proximity Meeting, Communication interne et locale (mails, intranet, réunions, newsletters...), entretiens annuels, enquête de satisfaction du Groupe ArcelorMittal, réunions régulières avec les délégués syndicaux, mécanisme d'alerte etc.



COMMUNAUTÉS

ATTENTES

Emplois et sous-traitance, projets d'investissement communautaire (infrastructures, diversification), gestion des impacts.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Réunions d'information, comités, consultations, visites de sites, mécanismes de gestion des plaintes



CLIENTS

ATTENTES

Respect de la réglementation liée aux produits (exemple de la taxe carbone liée au MACF - Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières)
Qualité et innovation produits, positionnement concurrentiel, traçabilité, empreinte climat, satisfaction et prise en compte des réclamations

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Relations commerciales, rencontres, salons professionnels, enquêtes clients.



FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

ATTENTES

Qualité et innovation produits, opportunités de marché, santé-sécurité, amélioration de la performance, délai de paiement, équité et transparence de traitement

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Rencontres régulières, relations commerciales, salons, homologation fournisseurs, Code de conduite fournisseurs, évaluations RSE des fournisseurs, suivi et sensibilisation.



ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS, DÉTENTEURS DE DETTES ET PRÊTEURS

ATTENTES

Résultats financiers et opérationnels, santé et sécurité des salariés et sous-traitants, gestion et utilisation des ressources, consommation d'énergie et émissions de GES.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Publications de Sonasid, Assemblées Générales, rencontres en continu.



SOCIÉTÉ CIVILE, INITIATIVES PLURIPARTITES, ONG, ASSOCIATIONS LOCALES, ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.

ATTENTES

Engagement auprès des communautés, émissions atmosphériques, consommation d'énergie et émissions de GES, économie circulaire, transparence fiscale.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Publications de Sonasid, rencontres, enquête sociale



ÉTATS, ÉLUS ET AUTORITÉS NATIONALES ET LOCALES

ATTENTES

Partage de la valeur, contribution à l'économie et au développement national et local, création d'emplois, transparence fiscale.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Publications de Sonasid, rencontres, visites de sites, lettres institutionnelles.

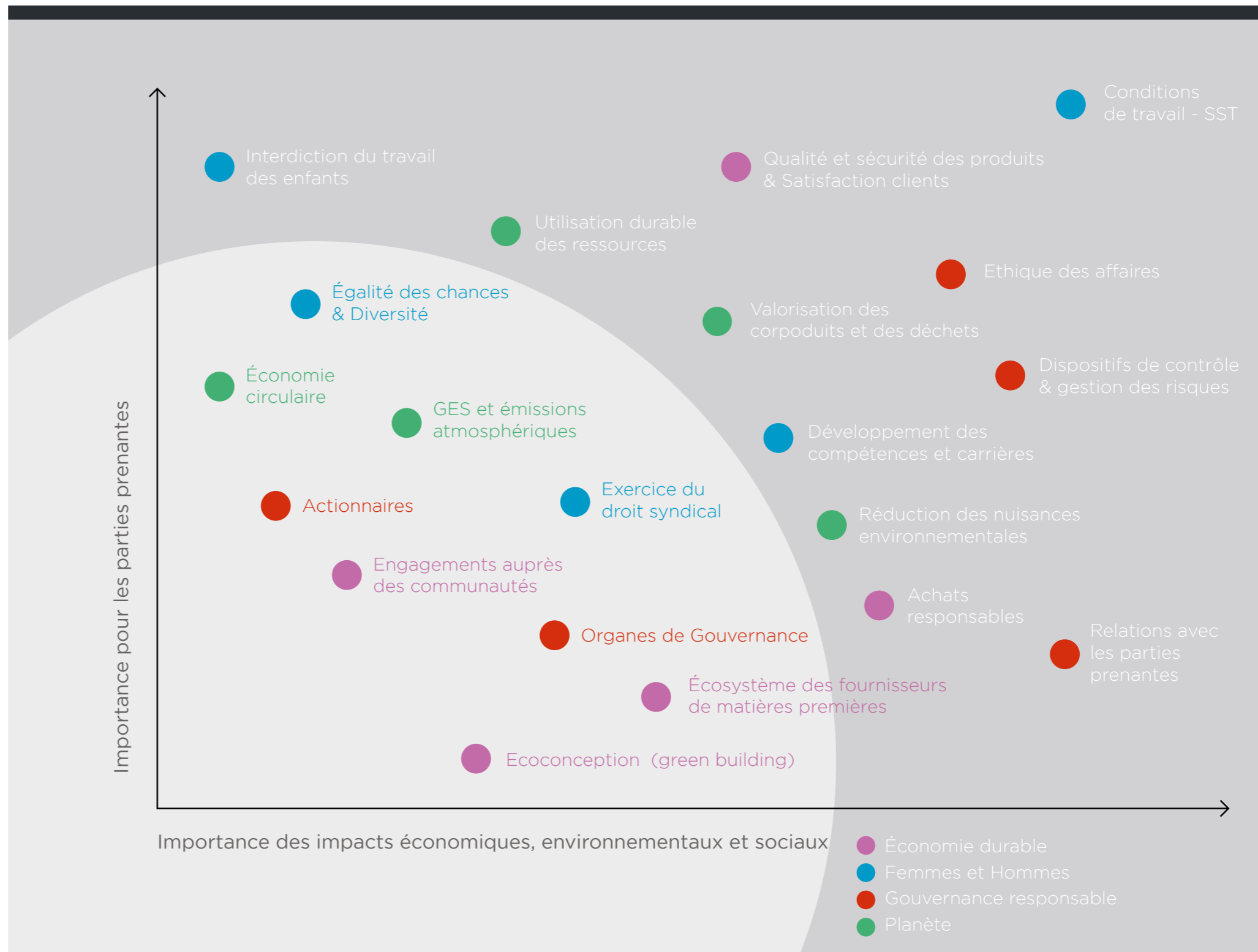
1.5. MATRICE DE MATÉRIALITÉ : PRIORISER LES ENJEUX RSE STRATÉGIQUES DE SONASID

La matrice de matérialité, outil puissant pour identifier et hiérarchiser les enjeux RSE les plus pertinents pour Sonasid, permet de piloter une stratégie RSE ouverte et dynamique. L'analyse menée en 2020 a confirmé la pertinence des enjeux définis dans la stratégie RSE de l'entreprise.

Engagés dans une transformation positive, Sonasid a pleinement intégré sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) à la stratégie globale de l'entreprise et ses orientations stratégiques. Son ambition irrigue aujourd'hui l'ensemble des activités, agissant à la fois comme moteur d'innovation et facteur de durabilité.

Cette matrice sert de boussole pour orienter les actions RSE et prioriser les initiatives à mettre en œuvre. Elle permet de concentrer les efforts sur les enjeux les plus critiques pour l'entreprise et les plus importants pour les parties prenantes.

En 2020, une consultation approfondie des parties prenantes internes et externes a permis à Sonasid de structurer sa démarche RSE en définissant 20 enjeux majeurs, représentés dans la matrice de matérialité ci-après.



1.6. DISTINCTIONS EXTERNES DE L'ENGAGEMENT DE SONASID

masi.esg

La Bourse de Casablanca renforce son engagement envers l'investissement durable en élargissant la composition de son indice Masi.esg de 15 à 20 valeurs, et en maintenant Sonasid parmi les entreprises sélectionnées. Cette décision souligne les progrès significatifs réalisés par les sociétés cotées marocaines en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et l'importance croissante de ces critères dans la performance des entreprises.

Le maintien de Sonasid dans l'indice Masi.esg témoigne de l'engagement continu de l'entreprise envers les principes ESG. Sonasid intègre ces principes dans sa stratégie globale et ses activités quotidiennes, contribuant ainsi à un développement durable et responsable.

La nouvelle méthodologie de scoring ESG, développée en collaboration avec Refinitiv, évalue les entreprises sur plus de 160 critères et fournit une notation transparente basée sur leurs performances en matière

de durabilité. Cette notation prend en compte le secteur d'activité et la taille de chaque entreprise, garantissant une évaluation précise et adaptée.



Depuis 2019, la performance RSE de SONASID a fait l'objet d'une reconnaissance formelle de la part de la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) pour son engagement volontariste sur la voie d'un développement durable. En 2022, Sonasid a renouvelé son label RSE suite à une évaluation menée par un tiers expert indépendant, illustrant ainsi les efforts entrepris.



Certification du système de management intégré QSEEn :

- ISO 9001 pour son système de management de la qualité depuis 2001.
- ISO 45001 pour son système de management de la sécurité depuis 2006, transition à l'OHSAS 18001 en 2020.
- ISO 14001 pour son système de management de l'environnement depuis 2006.
- ISO 50001 pour son système de management de l'énergie depuis 2019.

Certification produit

- NM 01.4.096 / NM 01.4.097 pour les certifications produits depuis 2001.

1.7. A PROPOS DE CE RAPPORT

1.7.1 Référentiels utilisés

Pour la réalisation de ce cinquième rapport ESG, Sonasid s'est appuyée sur les référentiels utilisés dans les années précédentes et intégrer les nouvelles recommandations internationales en la matière. Cette approche assure une cohérence et une comparabilité des données au fil des éditions.

Le rapport répond aux exigences de la Circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, en accord avec le statut de Sonasid en tant qu'entreprise cotée en bourse.

De plus, le rapport s'appuie sur les standards universels en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), tels que :

- La norme ISO 26000
- Le Global Compact des Nations Unies
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- La nouvelle directive européenne « Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) »
- Les principes du Global Reporting Initiative (GRI)

Ce choix de référentiels rigoureux permet à Sonasid de présenter une information ESG complète et transparente aux meilleurs standards internationaux.

1.7.2 Périmètre et période du reporting

Ce rapport ESG présente des données relatives aux activités du Siège administratif et de la Plateforme Commerciale à Casablanca ainsi qu'aux sites de Jorf Lasfar et de Nador pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Sauf indication contraire, les données présentées concernent l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Les années de référence sont communiquées en fonction de la disponibilité et de la complétude des données.

L'évolution des indicateurs est mentionnée uniquement lorsque les données sont comparables d'un point de vue géographique et en termes de modalités de calcul des indicateurs.

1.7.3 Méthodologie de collecte d'information & reporting

Dans le cadre de ce cinquième rapport ESG, Sonasid a reconduit une méthodologie de collecte de l'information similaire aux rapports précédents. Cette approche garantit la cohérence et la qualité des données présentées.

La collecte des informations extra-financières nécessaires à l'élaboration du rapport a été effectuée auprès des entités responsables de ces aspects au sein de l'entreprise. Une fois les données rassemblées, la Direction RSE, sous la supervision de la DRH (Direction des Ressources Humaines) qui est membre du Comité Exécutif, procède à un double contrôle rigoureux :

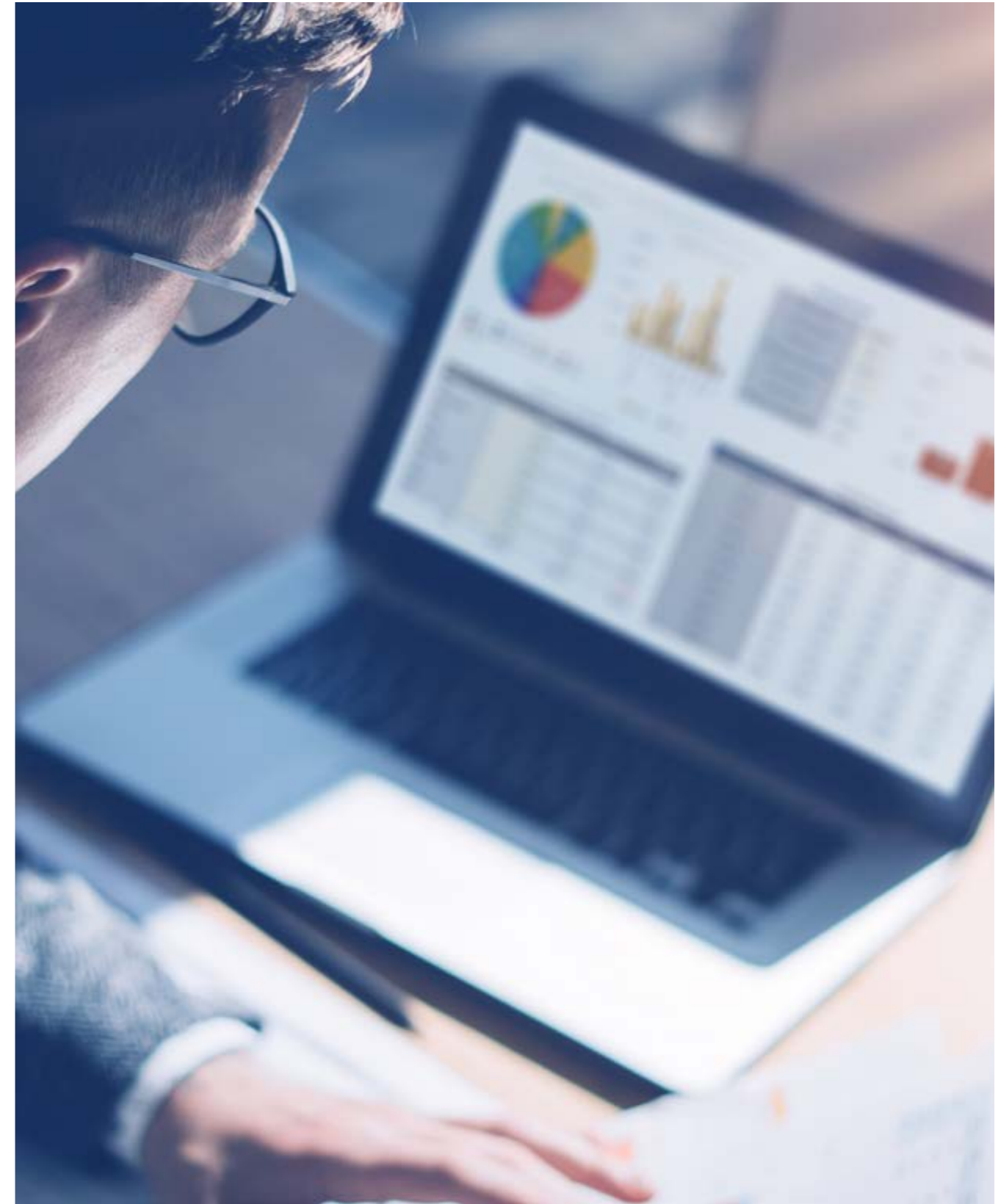
Vérification de la conformité:

- Respect des formules de calcul des indicateurs.
- Cohérence des données entre elles.
- Respect des périmètres géographiques et temporels de reporting.

Limite du risque d'erreur:

- Validation de la fiabilité des données collectées.
 - Détection et correction d'éventuelles anomalies.
- Sonasid a également fait appel à un prestataire externe spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche de réalisation du rapport ESG.

Les indicateurs et leurs méthodes de calcul sont expliqués en détail dans les différentes sections du présent rapport.



2. Le Capital Humain de Sonasid, premier pilier de réussite

Notre Capital Humain en chiffres - 2023

COLLABORATEURS



657
collaborateurs

29%

des collaborateurs
ont plus de 20 ans
d'ancienneté

50%

de femmes au
Comité exécutif

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



1 accident
de travail
en 2023

INDICATEURS SOCIAUX



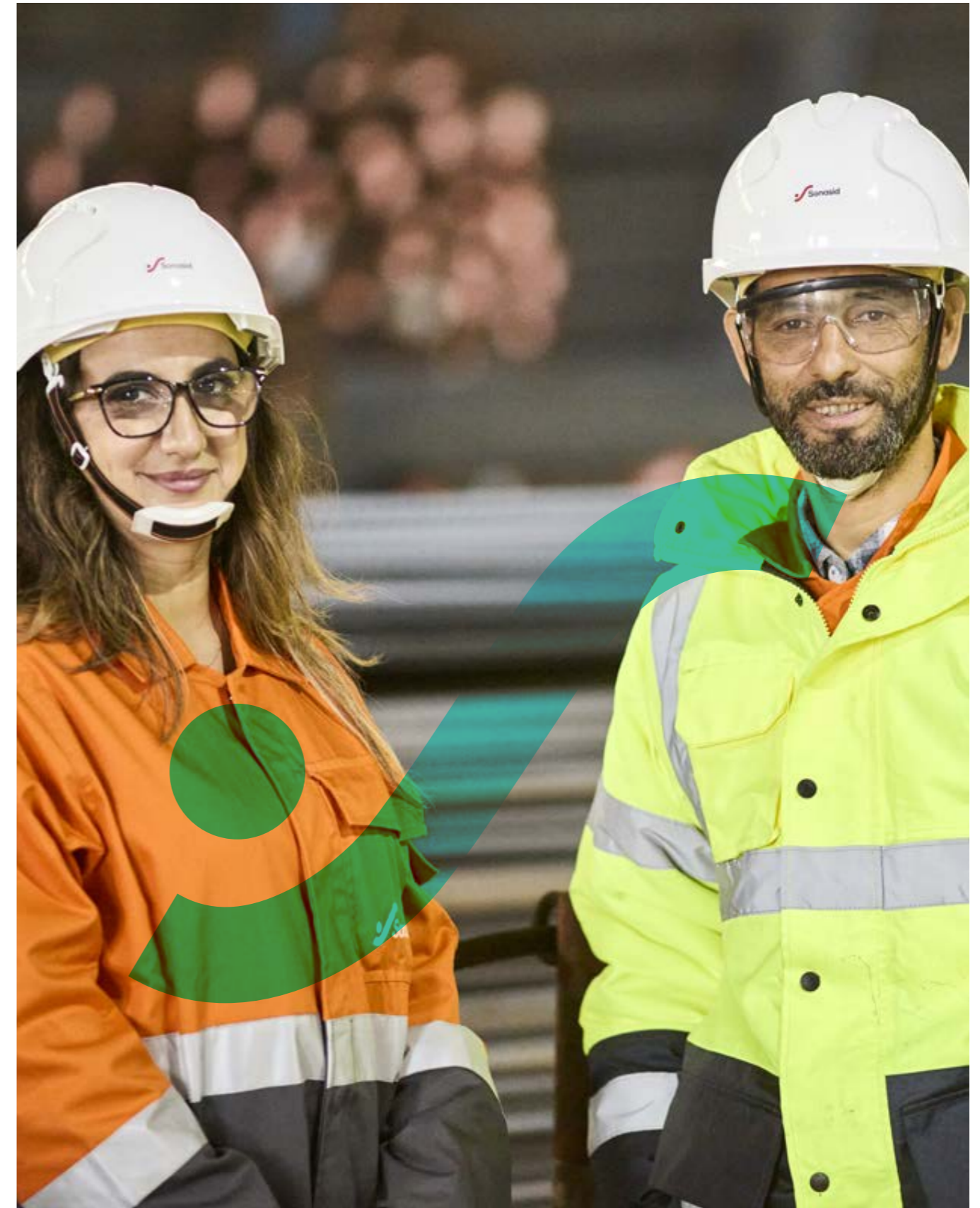
0 jour
de grève

24

délégués de
salariés

9,2%

de taux de turnover



En 2023, Sonasid a orienté ses efforts vers l'innovation à travers de nouveaux projets, et le lancement du laboratoire de Recherche & Développement.

Avec un total de 75 recrutements réalisées au cours de l'année, couvrant toutes les catégories d'employés et représentant plus de 11% de l'effectif total en CDI, l'entreprise a réussi à relever avec succès les défis humains qui se sont présentés.

La mise en œuvre de nouveaux cycles de formation sur-mesure et adaptés aux besoins des équipes ainsi que d'autres initiatives visant à promouvoir les ressources humaines ont été essentielles dans l'accomplissement de cet objectif.

L'épanouissement des collaborateurs demeure une priorité fondamentale chez Sonasid. L'entreprise a une forte conviction en la performance de son équipe et s'engage activement à cultiver le potentiel individuel de chaque membre, tout en favorisant un environnement propice à leur développement personnel et professionnel.

Cette démarche est ancrée dans trois valeurs fondamentales :



Solidarité



Audace



Intégrité



Stratégie des Ressources Humaines de Sonasid, un levier indispensable pour accompagner la stratégie d'entreprise

Chez Sonasid, les femmes et les hommes sont les piliers de la réalisation de ses ambitions. Dans un monde en constante digitalisation, l'apport humain irremplaçable des collaborateurs est devenu un atout crucial. C'est pourquoi Sonasid met l'accent sur cette responsabilité humaine au cœur de sa stratégie RH, articulée autour de 4 axes principaux :



UN MANAGEMENT RH DE PROXIMITÉ

Renforcer la communication et le dialogue avec les collaborateurs.
Favoriser une culture de proximité et d'écoute.
Développer un management participatif et responsabilisant.



UN ENGAGEMENT SOCIAL FORT

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise.
Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances.
Soutenir les actions de solidarité et d'engagement sociétal.



UN ACCOMPAGNEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Développer les compétences et les talents des collaborateurs.
Favoriser la mobilité interne et l'évolution professionnelle.
Offrir un environnement de travail sain et motivant.



UNE DIGITALISATION RH AU SERVICE DES COLLABORATEURS

Dématérialiser les processus RH et simplifier les démarches administratives.
Mettre à disposition des collaborateurs des outils digitaux innovants.
Favoriser la communication et la collaboration à distance.

En plaçant l'humain au cœur de sa stratégie RH, Sonasid s'engage à construire un avenir durable et performant pour l'entreprise et ses collaborateurs.





Mme Amal Boukhriss
Chief HR, CSR and internal
communication officer



Notre politique des ressources humaines est axée sur la proximité, l'agilité, l'équité, l'écoute et la communication.

Elle garantit la motivation et la cohésion des équipes.

Sa qualité et sa richesse se mesurent en interne à travers les résultats positifs du baromètre social, plaçant ainsi Sonasid parmi les exemples à suivre de sa division.

Enjeu 1 : Développer des outils innovants et à haute valeur ajoutée pour améliorer les compétences et l'employabilité de nos collaborateurs et les accompagner dans leur évolution professionnelle et leur gestion de carrières

1. RECRUTER ET INTÉGRER POUR PERFORMER : PROPULSER L'ENTREPRISE VERS L'EXCELLENCE

Pour concrétiser la vision stratégique du Groupe Sonasid, la Direction des Ressources Humaines a joué un rôle central dans l'élaboration d'un plan de recrutement stratégique. Ce plan, élaboré dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, vise à répondre aux besoins spécifiques des différentes directions et anticiper les défis à venir.

Chez Sonasid, le recrutement est considéré comme une activité stratégique à part entière, un levier essentiel pour atteindre les objectifs de performance et de compétitivité.

75 nouveaux collaborateurs ont été recrutés au cours de l'année 2023, principalement au niveau des deux sites industriels de Jorf Lasfar et de Nador. Le pourcentage de recrutement des cadres a été de 40% sur le total des recrutements concrétisés.

Quant aux taux de rétention des nouvelles recrues, il a été de 93% grâce à un accompagnement de proximité initié avec les nouvelles recrues lors des différentes étapes du processus de recrutement.

Les recrutements de l'année ont été soutenus par des efforts d'attraction des talents, notamment par la participation à 3 forums et salons de recrutements en 2023, ainsi que l'établissement de nouveaux partenariats avec le monde académique, tel que le partenariat avec l'Université Mohammed VI Polytechnique UM6P : Ce partenariat a pour but de contribuer au renforcement des liens entre l'université et le monde professionnel à travers la pédagogie et l'enseignement, les stages, la réalisation d'études et enquêtes, l'organisation de manifestations professionnelles et scientifiques.

Par ailleurs, Sonasid poursuit son engagement dans l'insertion des stagiaires pour des projets de fin d'études, avec un prix destiné à ceux obtenant les meilleures notes dans leur projet de stage PFE.

Onboarding days

Un nouveau format d'insertion des nouvelles recrues a été lancé en 2023 pour améliorer l'intégration des nouveaux collaborateurs et rendre le processus plus efficace et plus marquant. L'événement « **Onboarding days** » s'est étalé sur deux semaines, avec un programme d'échange et de visites très riche :

- Une première semaine où les nouvelles recrues ont pu se faire une idée sur l'organisation des fonctions support ainsi qu'une vue sur les différents métiers du siège et de la plateforme commerciale.
- Une deuxième semaine de découverte terrain du site de Jorf Lasfar pour découvrir l'organisation du site et visiter l'usine de plus près.

Les nouveaux Cadres ont également pu bénéficier d'entretiens en one to one avec les membres du comex, afin de faire connaissance avec l'équipe dirigeante, ainsi que d'une intégration d'une semaine au niveau du siège de ArcelorMittal au Luxembourg, comprenant un séminaire animé par le CEO du Groupe.

A l'issue de ce nouveau format d'onboarding, les feedbacks recueillis à travers un questionnaire à chaud remis aux participants ont reflété la satisfaction globale des participants, avec un taux dépassant les 95%.

Un travail d'amélioration continue du format et de l'organisation de l'intégration des nouvelles recrues est opéré par la Direction des Ressources Humaines en vue de réussir continuellement cette étape-clé de l'expérience collaborateur au sein de SONASID.

Proximité & écoute

A l'instar de l'année 2022, un « proximity meeting » grand format a été organisé début 2023. L'objectif de la rencontre a été de créer, une fois de plus, un carrefour de rencontre entre les profils cadres de l'entreprise afin de partager la feuille de route de l'entreprise, mais également de répondre aux questionnements des collaborateurs.

En 2023, ces rencontres se sont étendues à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise au niveau des sites industriels, plateforme commerciale et siège, avec la mobilisation des membres du comité exécutif. 7 proximity meeting ont été organisés en 2023.

Toujours dans une optique de renforcement de la proximité et de l'écoute, plusieurs petits déjeuners hebdomadaires ayant mobilisé 121 cadres, ont été organisés en présence du Directeur Général.

Ces rencontres en groupes restreints avaient pour objectif de favoriser le dialogue et d'échanger autour des expériences et aspirations de chacun.



2. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT : LES CLÉS D'UNE CROISSANCE DURABLE ET RENTABLE

Sonasid a poursuivi l'effort de formation au profit de l'ensemble de ses collaborateurs.

Les macro-thématiques couvertes étaient en lien avec l'environnement et la réglementation, la santé et sécurité au travail ainsi que le développement personnel. Ces contenus personnalisés de formation s'ajoutent aux formations obligatoires telles que celles de la compliance, les LSGR (Life Saving Golden Rules) ou encore la cybersécurité.

En 2023, plus de 95% des effectifs de Sonasid ont bénéficié d'au moins une action de formation.

Le cycle Soft Skills initié s'est poursuivi en 2023 au profit de la population d'employés non-cadres et a été clôturé avec un taux de satisfaction dépassant les 90%, sur un total de 6 modules, destinés à plus de 500 collaborateurs au total. Les thématiques ont été les suivantes :



Management d'équipe



L'écoute active



Gestion du stress



Mieux se connaître



Comportement et bien-être au travail



Confiance en soi

Les formations destinées à cette catégorie de collaborateurs ont été dispensées en Darija afin de favoriser une meilleure assimilation du contenu par la population cible. Ces formations ont porté sur la gestion des équipes, la connaissance de soi, la gestion du temps, la gestion du stress, le balance-life et la communication.

Par ailleurs, l'année 2023 a aussi été marquée par le lancement du nouveau Parcours d'Excellence Managériale : PEM, destiné aux 'managers intermédiaires' de Sonasid. Les principaux modules de ce cycle concernaient :



D'autres groupes de cadres ont été désignés pour bénéficier progressivement de ces cycles à leur tour.

Par ailleurs, l'ensemble des cadres de Sonasid ont suivi, en 2023, une formation en Programmation Neuro-Linguistique - PNL. La finalité étant de renforcer davantage les compétences collectives en communication et leadership au sein de Sonasid.

De manière générale, les indicateurs de formation liés au plan de formation de l'année 2023 se présentent comme suit :



3. ÉVALUATION ET GESTION DES CARRIÈRES : UNE VALORISATION CONTINUE DES TALENTS

Le développement des collaborateurs est au cœur de la stratégie RH de Sonasid. À ce titre, Sonasid avait démarré en 2022 le chantier d'élaboration du Référentiel des Emplois et des Compétences – REC – pour tous les métiers de l'entreprise, en collaboration avec un cabinet de conseil spécialisé.

A travers le lancement de ce référentiel, Sonasid confirme la priorité accordée au développement des talents et promeut une culture managériale, grâce à laquelle les collaborateurs auront la possibilité d'évoluer tout au long de leur carrière et d'être des acteurs de leur propre développement professionnel.

Les entretiens annuels d'appréciation au sein de Sonasid ont pour objectif, entre autres, de recenser les souhaits de développement et de mobilité et de les prendre en compte lors des réunions mensuelles de la Direction des Ressources Humaines ainsi que lors des People Reviews, qui sont des revues du personnel organisées au niveau des différents sites et en central.

eGEDP - Global Employee Development Program

Le Groupe ArcelorMittal a mis en place plusieurs outils tels que le eGEDP - Global Employee Development Program auprès de ses filiales, destiné aux cadres. Les entretiens annuels se concentrent sur l'évaluation de la performance et la fixation des objectifs, tandis qu'un entretien à mi-parcours est mis en place pour se concentrer essentiellement sur les souhaits de mobilité, l'ajustement des objectifs de performance définis en début d'année, ainsi que du plan de développement et d'évolution du collaborateur.

Les éléments issus de ces entretiens sont dressés lors des réunions mensuelles précitées de la Direction RH, ayant pour objectif de dynamiser les mobilités internes. Les People Reviews permettent quant à elles d'identifier les personnes à faire évoluer, d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles.

Les informations issues des Entretiens Annuels et des Revues du Personnel sont synthétisées au niveau de la Direction des Ressources Humaines lors des évaluations des cadres, ce qui permet d'élaborer des stratégies pour la gestion des compétences et la promotion de la mobilité interne.

La Direction RH organise ainsi régulièrement des comités carrière pour passer en revue l'ensemble des cadres de l'entreprise. Lors des réunions du Comité Exécutif ou du Comité Nominations et Rémunération (CNR) relevant du Conseil d'administration, une analyse minutieuse des plans de succession pour les postes stratégiques de l'entreprise est effectuée.

Par ailleurs, le système d'évaluation a connu un changement en 2023, notamment concernant l'outil déployé pour les évaluations des agents de maîtrise et ouvriers, dont la structure a été revue par Sonasid. Le système d'évaluation destiné à cette catégorie d'employés a également été digitalisé en 2023, au même titre que celui destiné aux cadres.

D'autre part, afin de garantir une équité tant en interne que vis-à-vis du marché à l'externe, la Direction RH de Sonasid a eu recours à une enquête de rémunération réalisée par un cabinet spécialisé. Ce même prestataire a également accompagné Sonasid dans l'établissement d'un projet GPEC pour les 3 années écoulées, de 2020 à 2023.

Evolutions digitales

L'année 2023 a été marquée par une évolution digitale dans les processus de management des ressources humaines, notamment :

- Le volet Gestion du temps est à 100% digital
- La digitalisation des évaluations annuelles des hors cadres
- Le déploiement de la plateforme digitale de formation « 360 learning », offerte par le Groupe ArcelorMittal, comprenant des thématiques de formation transversales : code éthiques, compliance, soft-skills basiques, entre autres.

Enjeu 2 : Respecter le droit de tous les collaborateurs de créer et d'adhérer librement au syndicat de leur choix et leur exercice du droit syndical en conformité avec les Conventions de l'OIT pour favoriser un dialogue de qualité et une cohésion sociale soutenue

Chez Sonasid, le respect de la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective sont des engagements fondamentaux, ancrés dans sa culture depuis 1974. Sonasid assume pleinement la responsabilité de garantir ces droits au plus haut niveau de l'entreprise. Les relations de travail reposent sur la transparence, la concertation et le travail d'équipe, favorisant un dialogue social transparent et bienveillant.

Au sein de ses sites industriels, le dialogue social et la négociation sont des éléments clés pour assurer une cohésion sociale nécessaire à sa transformation et à sa performance à long terme.

Sonasid privilégie une collaboration étroite entre les instances centrales et locales, adaptées aux réalités de ses métiers et des activités de ses régions d'implantation à Jorf Lasfar et Nador.

Sonasid prône constamment le dialogue avec ses partenaires sociaux, que ce soit formellement sur des sujets tels que la rémunération, la formation, la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'au quotidien sur ses sites.

L'année 2023 tout comme les dernières années chez Sonasid, a été marquée par un climat social globalement paisible, où la paix sociale a prévalu.

Baromètre social 2023

En 2023, la fréquence du baromètre social, constitué de 70 questions, a été renforcée à une fois par trimestre dans le but de favoriser l'expression libre des employés, permettant ainsi d'analyser et d'améliorer davantage le taux de rotation du personnel. Les résultats de ce baromètre ont mis en lumière, pour cette année, des demandes principalement axées sur l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi que la mise en place d'un suivi psychologique pour les collaborateurs.

Un plan d'action a été défini en conséquence pour répondre aux attentes des collaborateurs et permettre ainsi une écoute active des remontées des équipes.



Enjeu 3 : Respecter les droits fondamentaux des personnes et prévenir toutes les formes de discriminations (genre, nationalité, religion, statut social, âge, handicap, état de santé, statut matrimonial, origine, etc.) en agissant en faveur de l'égalité des chances

Considérant la diversité comme un moteur de performance, de transformation et d'épanouissement pour tous ses collaborateurs, Sonasid s'efforce de créer un environnement de travail fondé sur le respect des différences, combat les stéréotypes et encourage l'épanouissement de chacun, indépendamment du sexe, de l'âge, du handicap, de la religion, de l'apparence physique, de l'ascendance familiale ou sociale, de l'état de santé, de l'origine régionale, des opinions politiques et de l'appartenance syndicale. Ce principe guide l'ensemble des processus de gestion des ressources humaines de Sonasid, depuis le recrutement jusqu'aux systèmes de rémunération et avantages sociaux, avec le soutien continu du Groupe ArcelorMittal pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité des chances.

1. RESPECT DE L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME : CULTIVER L'INCLUSION DES FEMMES DANS UN MILIEU HISTORIQUEMENT MASCULIN

Actuellement, la part des femmes dans l'effectif total de Sonasid s'élève à 10,4 %, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à l'année 2021. Plus spécifiquement, elles représentent 3% des employés, 11 % des agents de maîtrise et 28 % des cadres. Sonasid s'engage activement dans la promotion de la diversité 'genre' au sein de son secteur d'activité, traditionnellement masculin.

À cette fin, plusieurs actions sont menées afin de favoriser l'inclusion des femmes au sein des équipes, à commencer par le processus de sourcing et de recrutement qui se base sur un traitement en faveur du mérite par profil et par expérience, abstraction faite du critère genre.

Une sensibilisation de l'équipe de la direction RH sur la non-discrimination et sur la diversité genre a été également mise en œuvre au cours de l'année 2023.

Il convient également de rappeler qu'en fin 2023, le comité exécutif de Sonasid était constitué à 50% de membres femmes.

Les femmes de Sonasid

Malgré son évolution dans un secteur d'activité caractérisé par une prédominance de fonctions considérées historiquement comme masculines, Sonasid s'engage activement dans des initiatives visant à promouvoir le recrutement des femmes au sein de ses sites industriels.

En 2023, le Département des Ressources Humaines a ainsi réussi à intégrer deux femmes dans le poste de 'préparatrices mécaniques', un poste traditionnellement occupé exclusivement par des hommes.

Aujourd'hui, le défi majeur pour Sonasid réside dans la féminisation de la classe ouvrière au sein de l'entreprise, favorisant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et contribuant par la même occasion à briser les stéréotypes liés au genre, dans un secteur d'activité historiquement masculin.

La féminisation des divers sites de Sonasid émerge ainsi comme l'une des nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise, pour les années à venir.

2. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

La non-discrimination et l'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité, telle que le handicap, est un principe que Sonasid veille continuellement à respecter et à promouvoir dans ses activités. En 2023, Sonasid a été présente au salon Handicap Maroc, lors duquel la direction RH avait accueilli une personne en situation de handicap pour un stage rémunéré de 3 mois dans le cadre de ses études.

La Politique Handicap de Sonasid ambitionne à offrir à tous les candidats les mêmes opportunités, quelle que soient leurs conditions physiques, sensorielles ou mentales, en alignement avec leurs compétences par rapport au poste concerné et en tenant compte des recommandations du médecin du travail.

Sonasid a lancé également un projet de travaux de réaménagement des postes de travail en vue d'avoir des locaux adéquats qui tiennent compte des besoins et dimensionnement de ses effectifs, mais également des différents types de handicap identifiés jusqu'à aujourd'hui au niveau du siège et des sites de production.

Enjeu 4 : S'interdire tout recours au travail des enfants de moins de 15 ans directement ou indirectement dans notre chaîne de valeur

Depuis toujours, Sonasid démontre son engagement envers les normes internationales en matière de travail en respectant les directives de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948.

A ce titre, Sonasid se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. Un aspect essentiel de cette conformité est la ferme interdiction de recourir à toute forme de travail des enfants, que ce soit directement au sein de l'entreprise ou par le biais de ses fournisseurs. Les contrats d'achats et les formulaires d'homologation des fournisseurs intègrent ainsi une section dédiée à la Responsabilité Sociétale des Entreprises, qui explicite clairement ce principe fondamental.

En 2023, Sonasid a poursuivi ses campagnes de sensibilisation ciblant les petits collecteurs de ferraille, visant à les inciter à adhérer aux principes éthiques de Sonasid dans ce domaine. Cette partie est détaillée dans la section dédiée aux achats responsables.

Enjeu 5 : Garantir un milieu de travail sain et sécurisé et renforcer l'adhésion de chaque collaborateur dans son poste de travail pour prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés à nos activités

1. PROMOUVOIR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : UNE VALEUR FONDAMENTALE INSPIRÉE PAR LE GROUPE ARCELORMITTAL

La santé et la sécurité occupent une place centrale dans les valeurs du Groupe ArcelorMittal et de Sonasid.

L'engagement du Groupe consiste à garantir que chaque individu quitte son lieu de travail en bonne santé et en toute sécurité, ce qui demeure une priorité absolue dans toutes les décisions.

Des performances élevées en matière de santé et de sécurité contribuent inévitablement à l'amélioration des opérations quotidiennes. Cet engagement renforce la cohésion au sein de l'équipe, accroît la confiance et se traduit directement par une meilleure fiabilité opérationnelle, une qualité accrue et des coûts plus maîtrisés. La priorisation de la santé et de la sécurité n'est pas seulement bénéfique pour le bien-être des individus, mais elle favorise également des pratiques plus saines et durables.

Ainsi, chez ArcelorMittal tout comme chez Sonasid, les dirigeants sont convaincus qu'il est possible d'éviter chaque maladie ou accident professionnel. Pour atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité, il est par ailleurs primordial que les dirigeants soient visibles et efficaces, encourageant un esprit d'équipe autonome où chacun se soutient mutuellement.

Il est également important d'intégrer des processus de prise de décision prenant systématiquement en compte l'impact sur la santé et la sécurité, d'adopter un système de management favorisant l'amélioration continue, d'assurer une conception réfléchie des équipements et des installations ainsi que leur entretien et, enfin, de mettre en place des contrôles préventifs et des comportements sécuritaires à tous les niveaux de l'organisation.

A ce titre, Sonasid applique la prévention liée à la santé et sécurité au travail à travers une approche complète comprenant l'analyse des risques aux postes de travail, les remontées terrains pour le traitement des anomalies et divers audits réalisés régulièrement.

De plus, l'entreprise met en place une analyse et investigation des incidents, suit 31 règles de sécurité spécifiques, encourage la vigilance partagée entre collaborateurs, et intègre les FPS Sécurité (Fatalities Prevention Standards) pour chaque famille de risque.

En outre, des réunions régulières, des comités de sécurité hebdomadaires, mensuels, et trimestriels sont organisés pour assurer une gestion proactive de la sécurité, reflétant l'engagement global envers la prévention.

Santé et Sécurité au Travail en chiffres - 2023

AUDITS SÉCURITÉ TENUS	HEURES DE COACHING HIÉRARCHIQUE	TF (TAUX DE FRÉQUENCE)	TG (TAUX DE GRAVITÉ)	ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT
8 319	6 164	0,37	0,026	1

2. GOUVERNANCE DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Sonasid accorde une importance primordiale à la sécurité de ses collaborateurs. Intégrée dans la politique générale QSEEn (Qualité-Sécurité-Environnement-Efficacité Énergétique), la sécurité est au cœur des préoccupations du Comité Exécutif qui dresse chaque année les principales orientations et axes de travail.

Ces orientations sont déployées localement avec l'aide des responsables de la sécurité sur site et des animateurs sécurité, à travers un système d'animation sécurité (SAS) dynamique. La prévention des accidents, tant pour les collaborateurs que pour les sous-traitants, est cruciale, reposant sur une analyse rigoureuse des risques aux postes de travail. Un permis de travail est requis avant chaque intervention pour garantir le respect des consignes de sécurité. Le suivi de l'efficacité de la prévention se fait mensuellement à travers des indicateurs tels que les taux de fréquence et de gravité, les presque accidents, les incidents et les soins. Un système de reporting permet d'assurer une réactivité en cas de dérive ou de non-atteinte des objectifs, avec un examen régulier des résultats par le Comité Exécutif.



3. LES AVANCÉES DE SONASID DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SON SYSTÈME D'ANIMATION DE SÉCURITÉ (SAS)

• Les Foremen de Sonasid

En 2022 avait eu lieu le lancement du programme « Foreman » dont la finalité est le renforcement du leadership en matière de sécurité au sein des usines du Groupe. En 2023, ce sont 70 nouveaux collaborateurs qui ont été formés à ce rôle. Actuellement, les Foremen dirigent les équipes en première ligne sur le volet Sécurité, veillant à ce que les opérationnels respectent les règles de sécurité, en signalant les anomalies via l'initiative Speak-up et en maintenant une vigilance partagée. Ils ont également un rôle important dans la réalisation des audits de sécurité et audits de conformité aux règles, contribuant ainsi à l'évaluation globale de la sécurité sur le site.

• Oumanae Essalama

La dynamique des 'Garants de Sécurité' ou 'Oumanae essalama' a pour objectif l'établissement d'un leadership sécuritaire efficace au niveau opérationnel. Leur mission consiste à garantir la mise en œuvre et le respect du Système d'Animation de Sécurité (SAS) de SONASID sur le terrain. Chaque année, les équipes des Garants de Sécurité sont renouvelées, assurant ainsi une présence stratégique dans tous les secteurs. Des réunions régulières avec la direction des sites et le Directeur Général sont systématiquement organisées pour aligner les efforts et traiter les préoccupations sécuritaires. Au total, 122 Garants de Sécurité ont été nommés jusqu'à aujourd'hui au cours de deux promotions.

• Sapeurs-Pompiers Volontaires : Une Approche Entièrement Bénévole

L'approche des sapeurs-pompiers volontaires est basée sur le bénévolat. Leur mission consiste à garantir une prévention optimale contre les incendies et à disposer d'équipes hautement qualifiées pour les premiers secours. La formation est dispensée par un officier de sapeur-pompier à la retraite, cumulant plus de 15 années d'expérience. L'objectif est de former 140 sapeurs-pompiers volontaires au total, sur l'ensemble des sites. A ce jour, 80 d'entre eux ont été formés.

• Formation au secourisme

A cette date, un total de 300 collaborateurs a pu bénéficier d'une formation de « sauveteur, secouriste du travail » déployée par Sonasid entre 2020 et 2023, un cycle qui s'étale sur 3 jours visant à doter le personnel des connaissances fondamentales en matière de secourisme, permettant des interventions rapides, efficaces et sécurisées en cas de besoin, que ce soit dans un contexte professionnel ou en dehors de celui-ci.

4. LE DISPOSITIF D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE DE SONASID

Sonasid déploie un dispositif d'audit et de surveillance dans chaque site industriel, inscrivant ainsi sa démarche en Santé et Sécurité au Travail (SST) dans une perspective d'amélioration continue. Ces audits fournissent aux équipes SST un outil essentiel pour vérifier et suivre l'appropriation de la démarche par les collaborateurs et les sous-traitants sur site. En 2023, ce dispositif a enregistré un total de 579 audits spécifiques pour l'application des règles sur le terrain, avec un taux de conformité de 96%. De plus, 2547 audits "secteur vert & rouge" ont été réalisés, avec un taux de conformité de 95%. Par ailleurs, 800 audits journaliers ont été réalisés pour vérifier la réalisation des minutes sécurité, tandis que 650 audits journaliers ont été effectués pour surveiller la dynamique des remontées par les Animateurs Sécurité (AS).

5. MÉDECINE DE TRAVAIL

Sonasid a instauré un service médical dédié sur chaque site industriel, ainsi qu'au siège et à la plateforme commerciale de Casablanca, dans le but de veiller à la santé de ses collaborateurs, en conformité avec les réglementations en vigueur. Chaque service médical est équipé du matériel nécessaire pour assurer une prévention efficace. Par ailleurs, des partenariats ont été conclus avec des médecins et des praticiens spécialisés, permettant ainsi d'offrir des conseils et des soins adaptés. Le médecin du travail et les infirmiers assurent une surveillance continue de la santé du personnel à travers des visites médicales régulières, des campagnes de sensibilisation et de vaccination, ainsi qu'un accompagnement personnalisé grâce à diverses actions spécifiques mises en place au bénéfice de nos collaborateurs.



**DONNÉES SOCIALES 2023**

	2023
Effectif de SONASID (global)	657
dont femmes	67
Effectif de SONASID (en CDI)	633
dont cadres	117
dont agents de maîtrise	244
dont employés	272
Répartition par Nature de Contrat	
Part des CDI	633
Part des CDD	0
Part des Agents ANAPEC	24
Part des intérimaires	0
Répartition par ancienneté (*)	
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 9 ans	166
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 10 ans et 19 ans	286
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 20 ans et 29 ans	144
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 30 ans et 40 ans	37
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 40 ans	0
Effectif par catégorie et par genre	
Effectif des femmes	66
Cadres	33
Employés	8
Agents de maîtrise	25
Nombre de licenciements par catégorie	
Nombre de licenciements	2
Cadres	0
Employés	1
Agents de maîtrise	1
Nombre de recrutements par catégorie	
Nombre de recrutements (en CDI)	58
Cadres	28
Employés	20
Agents de maîtrise	10
Nombre de démissions par catégorie	
Nombre de démissions	26
Cadres	13
Employés	2
Agents de maîtrise	11
Nombre de représentants du personnel	22
Nombre de jours de grève	0
Nombre total des litiges sociaux, dont ci-après la nature	0
Litiges individuels	0
Litiges collectifs	0
Nombre d'accidents de travail	1
Budget de formation / Masse salariale	1,80%
% de l'effectif formé	100%

(*) : cette répartition est basée sur le total de l'effectif en CDI

3. Engagé pour promouvoir une économie pérenne, visant à atteindre une excellence opérationnelle et une rentabilité durable.

Enjeu 1 : Placer la qualité et la sécurité de nos produits au cœur de nos modèles opérationnels afin de répondre aux attentes de nos clients et partenaires et améliorer leur confiance et leur satisfaction en nos produits

1. SÉCURITÉ DES UTILISATEURS : UN ENGAGEMENT CONSTANT DE SONASID

Sonasid s'engage à fournir à ses clients des produits qui garantissent leur sécurité à long terme dans toutes ses opérations quotidiennes. Elle place ainsi la protection des clients au cœur de son engagement pour l'excellence, en adoptant les normes de fabrication et de sécurité les plus strictes du secteur.

Les ronds à béton produits dans les usines de Sonasid sont certifiés conformément aux normes marocaines NM 01.4.096 et NM 01.4.097, depuis 2001, via un processus d'audit externe.

Sonasid assure également une traçabilité sûre de ses produits sur les chantiers en apposant le marquage "Sonasid" et "Diamètre" sur chaque rond à béton, ce qui permet une reconnaissance immédiate des produits fabriqués par l'entreprise.

La traçabilité des produits engage la responsabilité du producteur, afin de garantir la conformité des produits livrés au client.

2. LA SATISFACTION CLIENT, TOUJOURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Depuis plusieurs années, Sonasid a mis en place un système d'écoute à toutes les étapes de la relation client. Ce système vise à offrir une expérience client privilégiée en proposant un parcours optimisé qui facilite l'interaction avec les équipes dans des conditions optimales. L'objectif étant que les clients se sentent constamment écoutés, respectés et servis dans les meilleurs délais. Cette approche est renforcée par des enquêtes de satisfaction visant à approfondir la compréhension des attentes des clients.

Ces enquêtes débouchent naturellement sur des plans d'action qui capitalisent sur les points forts et identifient les axes à améliorer, afin de désigner les éventuelles initiatives à mettre en œuvre.

Ainsi, Sonasid considère continuellement les attentes de ses clients et surveille attentivement leurs réclamations en lien avec la conformité des produits, les écarts de poids, les escomptes, la facturation, les services, et autres. Le département Marketing procède de manière ponctuelle aux enquêtes de satisfaction précitées, basées sur des échantillons représentatifs.



Enjeu 2 : Déployer des dispositifs innovants pour accompagner nos clients dans leur projets « Green Building » à travers l'écoconception de nos produits

1. SONASID, PRÉCURSEUR NATIONAL DANS LA CERTIFICATION EPD DES ACIERS LONGS

En 2023, Sonasid a obtenu la certification internationale de déclaration environnementale de produit (EPD) pour ses aciers longs, notamment le rond à béton et le fil machine, devenant ainsi le premier producteur national d'aciers longs à obtenir cette certification.

Cette certification confirme le statut du Groupe en tant que leader africain dans la production d'acier vert à haute valeur ajoutée.

La déclaration EPD est un rapport vérifié par un tiers indépendant et reconnu à l'échelle internationale. Il fournit des informations détaillées, transparentes et fiables sur l'impact environnemental d'un produit, et ce tout au long de son cycle de vie, conformément à la norme ISO 14025.

Avec un modèle alimenté à 88% (en 2023) par les énergies renouvelables et basé sur un processus 100% recycling, Sonasid se positionne à l'avant-garde de la production de Green Steel.

Cette certification permettra à Sonasid d'accéder à de nouveaux marchés internationaux en fournissant des produits répondant aux plus hautes exigences environnementales, tout en respectant une stratégie alliant performance économique et développement durable.

En fournissant des informations transparentes et fiables à ses clients et parties prenantes sur l'impact environnemental de ses produits tout au long de leur cycle de vie, Sonasid démontre son souci de transparence envers ses clients et de responsabilité environnementale.

2. LA FIBRE ACIER, UNE AVANCÉE STRATÉGIQUE VERS DES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

La réussite du lancement de la production de la première fibre d'acier 100% marocaine et écologique constitue une source de grande fierté pour Sonasid. L'année 2023 a été marquée par le renforcement de la production de la fibre acier, un produit à haute valeur ajoutée, utilisant une technologie brevetée du groupe ArcelorMittal.

Qu'est-ce que la fibre acier ?

Il s'agit d'un type d'acier très fin, ayant un diamètre compris entre 0,5 et 0,9 mm, qui est utilisé dans le béton pour diverses applications telles que la construction de dalles horizontales, de puits profonds et de tunnels de métro, entre autres. Son utilisation est en pleine expansion sur les marchés nord-américains et européens. Lorsqu'elle est coupée en petits morceaux, mélangée au béton et incorporée dans la structure, cette fibre permet de créer du béton fibré, remplaçant ainsi les armatures traditionnelles.

Les avantages de la fibre acier

La fibre acier peut être appliquée dans le bâtiment, le préfabriqué, la construction de tunnels et autres projets d'infrastructures, elle présente plusieurs avantages par rapport au béton armé traditionnel, notamment les suivants :

ECONOMIE DE COÛTS
(ÉCONOMIE DE MATÉRIAUX)



RÉDUCTION DES EFFECTIFS SUR LES CHANTIERS



UNE OPTIMISATION DE LA SÉCURITÉ SUR SITE



ECONOMIE DE TEMPS
(TEMPS DE CONSTRUCTION PLUS COURT)



UN MEILLEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL



Cette initiative vise à transformer l'usine de Nador en un centre dédié à la fabrication de produits à haute valeur ajoutée.

La fibre d'acier produite par Sonasid offre des avantages indéniables en termes de rapidité des chantiers, de sécurité, d'optimisation des coûts et de résistance. Des points forts qui incitent l'entreprise à poursuivre ses efforts de développement dynamique de nouveaux produits pour promouvoir de plus en plus l'innovation et la production locales.

En outre, Sonasid ne se contente pas de fournir un produit à ses clients mais propose un service sur mesure, adapté à leurs besoins spécifiques, afin de déterminer les spécificités techniques exactes des fibres d'acier nécessaires à leurs constructions.

A ce jour, Sonasid a effectué des exportations de fibre d'acier vers plusieurs destinations dont l'Afrique du Sud, le Canada, le Moyen-Orient, ainsi que la France afin de fournir notamment le métro de Paris.

Parallèlement, Sonasid oriente ses ambitions pour l'avenir vers le développement de nouveaux projets d'acier vert à forte valeur ajoutée. Pour y parvenir, Sonasid prévoit de capitaliser sur son centre de recherche et développement de Jorf Lasfar.

3. LABORATOIRE MAROCAIN DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, NOUVEAU PILIER DE L'INNOVATION SONASID

Sonasid, dans sa quête continue d'innovation et de développement, a lancé en 2023 un laboratoire dédié à la recherche et au développement au Maroc.

En investissant dans ce laboratoire, Sonasid vise à élargir son portefeuille de produits, en incluant des gammes d'aciers spéciaux, tout en renforçant sa position sur le marché national.

Ce laboratoire se concentre sur plusieurs axes stratégiques, notamment le développement d'aciers verts à forte valeur ajoutée, la valorisation des coproduits de ses activités et l'amélioration opérationnelle pour optimiser les coûts de production.

Sonasid s'engage également dans des projets diversifiés et optimisés, en adoptant des technologies innovantes pour réduire les émissions atmosphériques, consolidant ainsi son leadership régional en matière de Green Steel.

4. UN NOUVEAU SEGMENT, LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE

Sonasid continue d'avancer dans la réalisation de ses priorités stratégiques axées sur l'excellence opérationnelle et le développement de produits innovants à faible empreinte carbone. Cette année, le Groupe a concrétisé la fabrication d'un nouveau produit destiné au marché de l'automobile.

Depuis fin 2023, il est commercialisé auprès de clients fournissant de nombreux constructeurs automobiles. Il est spécifiquement utilisé dans les câbles des systèmes de fermeture des portes et des coffres de voitures, ainsi que pour renforcer les sièges automobiles.

L'orientation de Sonasid pour les années à venir est d'élargir davantage sa gamme de produits à haute valeur ajoutée destinés à ce marché, afin de soutenir le taux d'intégration des véhicules produits au Maroc.

5. INNOVATION ET ENGAGEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SÉCURITÉ

Sonasid s'est engagée activement dans le développement de solutions résistantes aux séismes, reconnaissant l'impératif de reconstruire sur des fondations solides.

Bien que des normes parasismiques soient déjà en place localement, Sonasid a identifié des possibilités d'amélioration de la robustesse et de la durabilité des constructions en utilisant un rond à béton hautement ductile et flexible, fabriqué selon les normes internationales les plus rigoureuses.

Ce produit, visant à améliorer la résistance des constructions aux séismes, s'inscrit dans une démarche plus large d'innovation et de contribution aux grands projets de construction marocains.

Pour concrétiser cette initiative, Sonasid a entrepris des essais en Europe avec le soutien des équipes R&D d'ArcelorMittal, conformément aux normes les plus strictes. Actuellement, Sonasid se concentre sur le développement d'une norme marocaine spécifique pour ce produit, dans le but de le rendre accessible sur le marché local.

Enjeu 3 : Instaurer des relations responsables avec nos fournisseurs et prestataires pour les faire progresser durablement par la promotion de la RSE dans nos interactions

Renforcement de l'engagement pour des achats responsables et durables

Sonasid réaffirme son engagement indéfectible envers une démarche d'achats responsables, visant à sélectionner des fournisseurs partageant ses valeurs et contribuant à un avenir durable. Cette approche stratégique s'articule autour de trois piliers fondamentaux:

1. INSTAURER UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT SOUPLE ET AGILE :

- Privilégier des partenariats avec des fournisseurs capables de s'adapter aux fluctuations du marché et aux besoins spécifiques de Sonasid.
- Développer une collaboration étroite et transparente pour garantir une chaîne d'approvisionnement résiliente et efficace.

2. DÉVELOPPER DES SOLUTIONS ACHATS INNOVANTES ET RESPONSABLES :

- Répondre aux attentes des clients et de l'ensemble des parties prenantes tout en respectant les réglementations en vigueur.
- Encourager l'innovation et le développement de solutions durables au sein de la chaîne d'approvisionnement.
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et des droits sociaux.



3. CRÉER DE LA VALEUR DURABLE ET MINIMISER LES RISQUES :

- Générer des avantages économiques et sociaux à long terme pour Sonasid, ses fournisseurs et l'ensemble des parties prenantes.
- Réduire les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, tels que les perturbations environnementales ou sociales.
- Favoriser une approche proactive et responsable pour assurer la pérennité des activités.

L'établissement du Code des Achats Responsables précisant les critères de sélection des fournisseurs est la concrétisation de l'engagement de Sonasid.

Engagements de SONASID à l'égard de ses fournisseurs et prestataires



• **Collaborer** : travailler avec les Fournisseurs afin d'améliorer les standards santé et sécurité, droits de l'homme et de standards environnementaux et éthiques.



• **Supporter** : assister les Fournisseurs à identifier les activités qui ne répondent pas au minimum requis et travailler ensemble pour remplir le gap dans les meilleurs délais.



• **Prioriser** : se concentrer sur les parties de la Supply Chain où le risque de ne pas être conforme aux exigences de ce code est le plus grand et où le maximum d'améliorations peut être apporté.



• **Respecter** : travailler avec nos Fournisseurs dans un climat juste, objectif, transparent et professionnel. Ceci comprend le fait de traiter les employés des sous-traitants travaillant sur nos sites avec les mêmes pratiques que nos propres employés.



• **Promouvoir** : agir en avocat et ambassadeur des pratiques responsables dans notre industrie.



• **Communiquer et former** : s'assurer que tous nos employés sont informés du code et que les équipes des achats sont formées.



• **Améliorer** : revoir de manière périodique nos processus et pratiques pour nous assurer qu'ils contribuent à notre vision d'achats responsables.

Engagements des fournisseurs à l'égard de SONASID :



Les audits RSE fournisseurs, un outil de sensibilisation à la RSE auprès des fournisseurs et des sous-traitants

Sonasid a mis en place depuis plusieurs années une démarche d'évaluation de la performance en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de ses fournisseurs et sous-traitants. Cette démarche, axée sur des achats responsables, s'est poursuivie en 2023 en adoptant une approche basée sur les risques. La Direction des achats a élaboré une cartographie des risques RSE associés aux activités de ses fournisseurs et sous-traitants. Cette analyse a englobé les fournisseurs de matières premières, en mettant particulièrement l'accent sur la ferraille, qui est considérée comme une priorité.

Ainsi, des audits ont été réalisés en 2023 par l'équipe des achats, en collaboration avec l'équipe RSE de Sonasid, auprès des ferrailleurs pour évaluer les conditions sociales et environnementales dans leurs installations. Ces audits ont porté une attention particulière aux aspects tels que le travail des enfants, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'impact environnemental. En plus de cela, une série de visites des fournisseurs a été effectuée par les acheteurs, dans le but de surveiller les progrès en matière d'améliorations sociales et environnementales.

Des plans d'accompagnement ont été élaborés suite à ces audits, visant à améliorer les performances RSE de ces fournisseurs.

Achats locaux, une contribution de Sonasid pour le développement des activités économiques des territoires d'implantation

L'engagement envers les achats locaux représente un levier significatif pour stimuler le développement économique des régions où Sonasid est implanté. En effet, Sonasid s'efforce de soutenir l'économie locale à travers ses pratiques d'achats et de sous-traitance. Les opérations menées sur les sites de Nador et de Jorf Lasfar peuvent nécessiter des partenariats avec des entreprises externes, ce qui encourage la croissance des entreprises locales.

Dans cette optique, une stratégie globale a été déployée afin de favoriser les achats auprès des fournisseurs locaux, dans le but de stimuler les acteurs économiques des zones d'implantation des deux sites industriels de Sonasid. Les efforts concertés des équipes ont conduit à un taux d'achats locaux atteignant 52% en 2023, une moyenne qui reste stable depuis 2018, à l'exception des achats de matières premières telles que la ferraille et les billettes.

Enjeu 4 : Soutenir la filière de nos matières premières en créant un écosystème créateur de valeur ajoutée partagée

Sonasid : Acteur engagé pour une filière de recyclage de la ferraille responsable et durable

En tant que leader de la sidérurgie marocaine, disposant d'une aciérie dédiée au recyclage de la ferraille, Sonasid place les achats de matières premières au cœur de sa stratégie, avec plus de 70% de son volume d'achats consacrés à cette ressource essentielle. Consciente de l'hétérogénéité de la structuration et des performances des acteurs de la filière ferraille au Maroc, Sonasid étend sa responsabilité à l'ensemble de sa chaîne de valeur et fait de cet écosystème un enjeu stratégique de sa démarche RSE.

Accompagner les petits opérateurs vers la professionnalisation :

Sonasid s'engage activement à structurer la filière de recyclage de la ferraille en accompagnant les petits opérateurs dans leur développement vers le statut d'auto-entrepreneurs. Cette initiative vise à :

- Formaliser leur activité et leur permettre d'accéder à des marchés plus formels.
- Renforcer leur professionnalisation en leur offrant des formations et un encadrement adaptés.

Améliorer les conditions de Santé et Sécurité :

La sécurité des acteurs de la filière ferraille est une priorité absolue pour Sonasid.

L'entreprise déploie des actions concrètes pour :

- Sensibiliser aux risques liés à la manipulation de la ferraille.
- Former les opérateurs aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques de travail.
- Fournir des kits EPI pour garantir une protection individuelle adéquate.

Étude exploratoire sur les récupérateurs de ferraille - 2023

Objet de l'étude :

Dans le cadre de la responsabilité sociétale et sa volonté à contribuer à l'amélioration de la filière de la ferraille au Maroc, Sonasid a eu recours à un prestataire spécialisé pour la réalisation d'une étude exploratoire en 2023 qui s'intéresse aux récupérateurs de ferraille, leur environnement de travail, leur mode de fonctionnement et les opportunités d'insertion économique et sociale qui leur sont offertes.

Périmètre de l'étude :

L'étude se concentre sur la zone de la décharge contrôlée de Médiouna.

Résultats clés :

L'étude a permis de mettre en lumière les enjeux liés à l'économie circulaire, le rôle crucial des récupérateurs de ferraille et les défis à relever pour leur intégration dans le système économique et social formel.



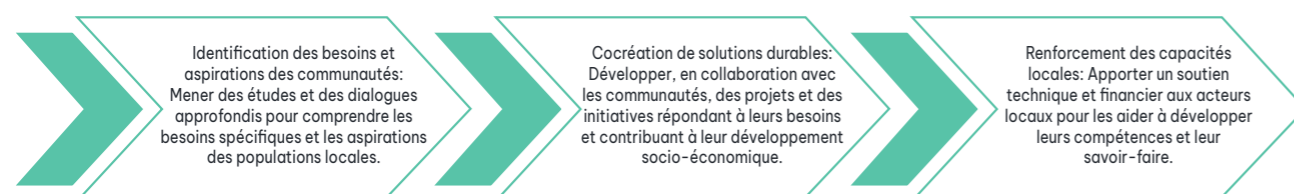
Enjeu 5 : Agir en faveur du développement économique et social de nos territoires d'implantation avec une attention particulière à l'éducation, le développement des compétences et l'entrepreneuriat.

Sonasid : Une entreprise engagée au service des territoires et de ses communautés

Animée par une ambition forte de contribuer aux enjeux d'intérêt général et de créer une valeur durable sur les territoires où elle opère, Sonasid a redéfini sa relation avec les communautés voisines de ses implantations.

Loin d'une simple approche de dons caritatifs, Sonasid s'inscrit désormais dans une démarche de création de valeur ajoutée pour les populations locales. Cette évolution stratégique s'articule autour d'une collaboration étroite avec les communautés, en tenant compte de leurs priorités et aspirations.

Concrètement, Sonasid met en œuvre plusieurs actions structurantes :



En privilégiant une approche partenariale et durable, Sonasid tisse des liens étroits avec les communautés environnantes et contribue activement à leur bien-être et à leur développement.

Développement humain et social des régions d'implantation

Depuis la réalisation l'étude sociétale en 2021 par un prestataire externe spécialisé, Sonasid a structuré sa démarche d'engagement sociétal en définissant quatre orientations stratégiques majeures, s'inscrivant au cœur de sa politique RSE.

Ces quatre piliers structurants guident les actions de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale:

1. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES JEUNES :

- Encourager l'éducation et la formation des jeunes à travers des programmes dédiés et des partenariats avec des institutions éducatives.
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant des opportunités de formation et d'apprentissage et en facilitant leur accès à l'emploi.
- Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes en soutenant des initiatives culturelles, sportives et de loisirs.

2. ACCOMPAGNER L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS VULNÉRABLES :

- Lutter contre la précarité et l'exclusion sociale en soutenant des programmes d'aide et d'insertion pour les populations défavorisées.
- Promouvoir l'autonomie et l'entrepreneuriat social en accompagnant les porteurs de projets.
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales en menant des actions concrètes en faveur de l'égalité des chances et de la justice sociale.

3. APPUYER L'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE PAR LA CULTURE :

- Promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel en soutenant des initiatives artistiques et patrimoniales.
- Développer des projets culturels innovants favorisant la participation citoyenne et le lien social.
- Utiliser le levier de la culture comme outil de développement socio-économique en créant des emplois et en stimulant l'activité économique locale.

4. DÉVELOPPER DES PRATIQUES ARTISTIQUES INCLUSIVES AUTOUR DU FER :

- Valoriser le patrimoine culturel et industriel lié au fer en soutenant des initiatives de création et de transmission.
- Encourager l'expression artistique et l'innovation autour du fer en tant que matériau artistique.
- Favoriser l'accessibilité à la culture et aux pratiques artistiques pour tous les publics, en particulier les plus fragiles.

Ces quatre orientations stratégiques témoignent de l'engagement profond de Sonasid à contribuer au développement durable des territoires où elle opère et à agir en tant qu'acteur responsable au sein de la société civile.



Réalisations de Sonasid en 2023

1. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES JEUNES :

- Participer à la création d'un cadre de développement inclusif pour les enfants orphelins :

- > Parrainage de deux maisons avec SOS VILLAGES à El Jadida et Imzouren.

- **Extension de l'établissement de préscolaire "Jardin Al Yasmine" (Moulay Abdellah, El Jadida) en partenariat avec la Fédération des Associations de Moulay Abdellah, le Projet soutient le programme national visant à accélérer l'éducation préscolaire :**

- > Construction de sept classes, en plus d'une Salle multidisciplinaire, Salle de

- jeux et Espaces sanitaires ;**
- > **Le projet a bénéficié à plus de 100 élèves de préscolaire.**

- Fournir une inspiration aux Etudiants et créer un impact positif sur leur éducation, bien-être et leur avenir, en leur présentant le parcours de M. Akalay Ismail (Directeur Général de SONASID) :
- > Conférence BUSINESS LEADER au profit de 100 étudiants de la Faculté des sciences Semlalia – Marrakech.



2. ACCOMPAGNER L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS VULNÉRABLES :

- Rendre hommage aux efforts déployés par toutes les femmes et concrétiser l'importance de leur rôle au sein de la société. Appuyer l'insertion sociale des femmes en situation vulnérable, spécifiquement des femmes âgées :

- > Célébration de la journée internationale des droits des femmes au profit de 36 pensionnaires de la Maison des retraités Ain chock – Casablanca.

- **Promouvoir le trail comme sport au niveau national. Encourager l'écotourisme sportif et le tourisme rural. Soutenir le développement socio-économique et environnemental des territoires. Sensibiliser la communauté pour la protection de l'environnement :**

- > Organisation du Trail Aurocher Oukaimden 2023 au profit de 450 participants dont 150 enfants de la région.

- Promouvoir le sport et l'activité physique. Développer des compétences en acquérant des compétences techniques en football et des compétences transférables. (Travail d'équipe, communication, persévérance et discipline). Découvrir et repérer des jeunes talents et leur offrir

- des opportunités de développement dans le sport :
- > Organisation du RURAL CAMP KWAYRIA au profit de 120 jeunes de Moulay Abdellah, El Jadida.

- **Améliorer l'accès à l'eau potable et promouvoir le bien-être général des communautés desservies :**
- > **Projet lancé en 2023 pour l'extension du réseau d'adduction en eau au profit de 1200 habitants de 4 Douars de la Commune Sidi Abed.**

- Améliorer la qualité de vie, le bien-être des pensionnaires d'une maison de retraite, tout en garantissant un environnement sûr et confortable :
- > Mise à niveau de la maison de retraités – Souissi, Rabat, au profit 65 pensionnaires ;
- > Don en rond à béton.

- **Apporter une aide immédiate, sauver des vies, répondre aux besoins humanitaires fondamentaux et renforcer la résilience des communautés affectées :**
- > **Soutien aux populations touchées par le séisme Al-Haouz du 8 septembre 2023.**

3. APPUYER L'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE PAR LA CULTURE :

En partenariat avec l'association WASSAIT et avec la participation des cadres de SONASID, au profit de plus de 120 jeunes des écoles de la deuxième chance – Nouvelle génération, à Casablanca, El Jadida et Nador :

Objectif :

- > Permettre aux jeunes de l'école de la deuxième chance une ouverture sur des expériences diversifiées (entreprise, écoles, pratiques culturelles et artistiques, etc.);
- > Donner aux jeunes bénéficiaires l'occasion de s'exprimer par le biais de l'art.
- > Valoriser l'expérience des écoles de la deuxième chance comme une voie de réussite scolaire et sociale.

- Engager une réflexion en profondeur sur la question de la Gouvernance, de sa relation avec la RSE et la performance et puis sensibiliser les entreprises marocaines sur l'importance de la gouvernance d'entreprise et d'adoption de pratiques plus responsables :

- > Sponsoring de la 6^{ème} Édition des Rencontres Internationales de la RSO à Casablanca sur le thème de l'impact de la RSE sur la Gouvernance de l'Entreprise

- Sensibiliser le public aux processus de production de l'acier et promouvoir l'industrie sidérurgique et ses produits :
- > Réalisation de trois Capsules d'adaptation de la BD "Yanis & jad" dans les "Mystères de l'acier" en plus d'une autre nouvelle partie dédiée au métier de l'armature au niveau de Longometal Armatures.

4. Une Gouvernance équilibrée et transparente

Enjeu 1 : Elaborer des mécanismes robustes de gestion des risques, de contrôle et d'audit internes visant à préserver et accroître la valeur de l'organisation.

La stratégie de Gestion des Risques et de Contrôle Interne chez Sonasid repose sur une approche méthodique pour identifier, évaluer, prioriser et surveiller les risques et opportunités. Le dispositif est conçu pour aligner les comportements et les décisions avec les valeurs de l'entreprise, son appétence pour le risque et ses objectifs stratégiques, tout en encourageant la proactivité nécessaire pour anticiper, se préparer, résister à des tendances ou en tirer profit.

L'Audit interne produit, avec objectivité et méthode, des évaluations indépendantes et documentées des domaines audités, suivant un plan annuel qui se base sur la cartographie des risques et est validé par le Comité des Risques et des Comptes. Cette fonction assure également la coordination avec les autres activités d'assurance pour optimiser la couverture des risques.

Collectivement, ces mécanismes, qui incitent à l'intégrité, la qualité et la transparence, visent à donner une assurance sur :

- la bonne exécution de la stratégie et l'atteinte des objectifs,
- l'efficacité et l'efficience opérationnelles,
- la protection des actifs corporels et incorporels, y compris la prévention des fraudes,
- la fiabilité et l'intégrité de l'information financière,
- la conformité avec les lois, réglementations, politiques, procédures et contrats, renforçant ainsi la résilience face aux événements extérieurs.

Enjeu 2 : Veiller au respect des prérogatives des organes de gouvernance par une reddition continue de nos résultats pour une prise de décision objective, transparente et responsable.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sonasid a adopté un mode de gouvernance où la Direction Générale de la Société est séparée de la fonction de Présidence du Conseil, avec un contrôle du conseil d'administration, dont aucun des membres n'est exécutif. Ainsi, le Directeur Général n'est pas administrateur.

En outre, trois comités techniques conseillent le conseil d'administration sur les sujets relatifs à la stratégie de l'entreprise, à la politique de recrutement et de rémunération, ainsi qu'à la revue des risques et des comptes.



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SONASID**

Administrateurs	Conseil d'administration	Comités Spécialisés		
		Risques & Comptes	Stratégique	Nominations & Rémunérations
M. Saïd Elhadi	Président du Conseil d'Administration		Membre	
Mme Khalida Azbane	Administrateur Indépendant	Membre		
M. Mohammed Fikrat	Administrateur Indépendant	Président du Comité		
Mme. Sanaa Bakkal	Administrateur			
M. Cédric Bouzar	Administrateur		Président du Comité	
Mme Valérie Massin	Administrateur			
M. Tariq Makram	Administrateur	Membre	Membre	Membre
M. Eric Niedziela	Administrateur			
M. Matthias Guenther	Administrateur		Membre	Président du Comité
Mme. Jana Meisser	Administrateur			
M. Christian Quincke	Administrateur	Membre		
MCMA, Représentée par M. Hicham Belmrah	Administrateur			
RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur			
CIMR, Représentée par M. Khalid Cheddadi	Administrateur			

Parité

29%
de femmes

Nombre
de réunions

3

Indépendance

2
administrateurs

Rémunération

1.428 MDH

Assiduité

79%

Identité	Sexe	Nationalité	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Expiration du mandat	Membre d'un comité	Nombre de mandats dans d'autres sociétés
M. Saïd Elhadi	M	Marocaine	Président	25/07/2018	2021	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Comité Stratégique	13
M. Cédric Bouzar	M	Française	Administrateur	19/03/2015	2018	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Président du Comité Stratégique	3
Mme Khalida Azbane	F	Marocaine	Administrateur indépendant	30/06/2020	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2025	Comité des Risques et des comptes	2
M. Tariq Makram	M	Marocaine	Administrateur	19/09/2019	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Comité des Risques et des comptes / Comité de Nomination et Rémunération/ Comité Stratégique	8
M. Mohammed Fikrat	M	Marocaine	Administrateur indépendant	30/06/2020	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2025	Président du Comité des Risques et des comptes	4
M. Eric Niedziela	M	Française	Administrateur	16/03/2023	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2028	Non	5
M. Guenther Matthias	M	Allemande	Administrateur	19/03/2020	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Président du Comité de Nomination et Rémunération	16
Mme Sanaa Bakal	F	Marocaine	Administrateur	16/09/2021	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Non	5
Mme Jana Meisser	F	Luxembourgeoise	Administrateur	08/06/2021	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2026	Non	2
Mme Valérie Massin	F	Belge	Administrateur	18/03/2021	Néant	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2026	Non	7
M. Christian Quincke	M	Allemande	Administrateur	21/03/2017	2018	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Comité des Risques et des comptes	1
M. Hicham Belmrah	M	Marocaine	Administrateur	14/09/2006	2018	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Non	29
M. Azeddine Guessous	M	Marocaine	Administrateur	03/07/2006	2018	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Non	8
M. Khalid Cheddadi	M	Marocaine	Administrateur	03/07/2006	2018	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Non	42

BIOGRAPHIES ET MANDATS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SAID ELHADI

Monsieur Said Elhadi est actuellement Président du Conseil d'Administration de Sonasid et de LafargeHolcim Maroc.

M. Elhadi est titulaire d'un Msc en Ingénierie Civile et d'un MBA de l'école des Ponts Paris Tech. Il a démarré sa carrière en 1991 à l'Office d'Exploitation des Ports, avant de diriger Longometal Afrique puis Sonasid jusqu'en 2003. M. Elhadi a ensuite assuré la Présidence du Directoire de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée puis la présidence de son Conseil de Surveillance jusqu'en 2012. Après une activité de Conseil, il rejoint Nareva en tant que PDG de 2017 à 2023.

Autres mandats : LONGOMETAL ARMATURES, NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), LAFARGE MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC AFRIQUE, LAFARGE CALCINOR MAROC, LAFARGE PLACO MAROC, LAFARGEHOLCIM COTE D'IVOIRE, LAFARGEHOLCIM GUINEE, CIMENCAM FIGUIL (CAMEROUN), CIMENCAM (CAMEROUN), SCBL LAFARGE (BENIN), AESIS (SARLAU)

MME KHALIDA AZBANE

Madame Khalida Azbane est actuellement Présidente Directrice Générale du Groupe Les Laboratoires AZBANE.

Diplômée en Chimie Organique de l'Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et des arômes alimentaires (ISIPCA) à Paris, elle également titulaire d'un certificat en Management de Tsukuba University de Tokyo.

Mme Azbane a par ailleurs occupé plusieurs fonctions reflétant une implication significative dans le développement économique et les relations internationales:

Vice-Présidente à la Confédération Générale des Entreprises du MAROC (CGEM) de 2006 à 2009.

Présidente du conseil d'affaire Maroc-Singapour de 2007 à 2017.

Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) en qualité d'Expert depuis 2011.

Consul Général Honoraire de Papouasie New Guinée.

Autres mandats : Les Laboratoires AZBANE, SOCIETE GENERALE SGMA

M. MOHAMMED FIKRAT

Monsieur Mohammed Fikrat est actuellement Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc. Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid, il a entamé sa carrière en 1981 à l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) où il a occupé plusieurs postes de direction. Par la suite, M. Fikrat a dirigé ensuite le Groupe Cosumar en tant que PDG de 2004 à 2021. Il occupe actuellement plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées, Président du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), Vice-président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Dans le domaine associatif, M. Fikrat préside l'Association Marocaine pour la Recherche-Développement (R&S Maroc) ainsi que la Fondation Zakoura.

Autres Mandats: Crédit Agricole du Maroc, Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), Centre National Mohammed V pour la Solidarité, Université Al Akhawayne

MME SANAA BAKKAL

Madame Sanaa Bakkal est actuellement Directrice Financière d'AL MADA.

Mme Bakkal est diplômée de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et est titulaire d'un DESS en Financement de projets et Financements structurés de l'Université Paris X.

Elle a rejoint SNI (ex-AL MADA) en 2008 en tant qu'Investment Manager Senior pour y occuper ensuite plusieurs postes de responsabilité. Elle a notamment occupé le poste de Directrice Générale d'Amitech et Directrice Générale Adjointe du pôle métier d'Ametys. Avant de rejoindre AL MADA, Mme Bakkal a été responsable de projets à l'international au sein de Veolia Eau.

Autres mandats : MANAGEM, AGMA, LONGOMETAL ARMATURES, LONGOMETAL AFRIQUE, ATLAS HOSPITALITY GROUP.

M. TARIQ MAKRAM

Monsieur Tariq Makram est actuellement Directeur d'investissements à AL MADA.

Ingénieur diplômé de l'école des Mines de Paris, il a rejoint SNI (ex-AL MADA) en 2007 en tant qu'Investment Manager où il a mené des opérations de développement et de M&A et a contribué à la mise en place d'une gouvernance aux standards internationaux au sein des participations. Avant de rejoindre AL MADA, M. Makram a été responsable des Concessions et Montage de Partenariats au sein de l'agence spéciale Tanger Méditerranée.

Autres mandats: NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), LONGOMETAL AFRIQUE, ATLAS HOSPITALITY MOROCCO, EXPERENCIAH HOTELS & RESORTS, TOURISM PROPERTY MOROCCO, LAFARGE MAROC, LAFARGEHOLCIM MAROC AFRIQUE, SCB LAFARGE

M. HICHAM BELMRAH

Monsieur Hicham Belmrah est actuellement Président Directeur Général des compagnies d'assurances MAMDA-MCMA.

Après des études à l'Université de Bordeaux - France, M. Belmrah a démarré sa carrière au sein d'Ernst & Young dans les métiers de l'audit et du conseil. Il dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans les métiers financiers et dans l'industrie. Il est administrateur de plusieurs sociétés cotées et non cotées représentatives du tissu économique et industriel du Maroc.

Autres mandats: BCP, Lessieur, RISMA, MAGHREBAIL, COSUMAR, AL MADA, AL MADA VENTURE CAP, NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), MAMDA, MCMA, MAC, CAM, SOMED, AFRIQUIA SMD, AKWA AFRICA, RESORT CO, MAMDA RE, RYAD RESSORT DEVELOPPEMENT, UIR, OLEA CAPITAL, ODYSSEY INTERNATIONAL, OPCI EDUCAPITAL, YAMED EDUCATION, OPCI CDV PATRIM, CDV Promotion, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MCR, EURESA

BIOGRAPHIES ET MANDATS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. KHALID CHEDDADI

Monsieur Khalid Cheddadi est Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) (*)

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure des Mines de Paris, et maître ès sciences mathématiques, M. Cheddadi a débuté sa carrière à la Compagnie d'assurances L'Alliance Africaine, filiale du groupe français GAN (Groupe des Assurances Nationales) au sein de laquelle il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général.

Il a intégré la CIMR en septembre 2003 en tant que Directeur Général, avant d'être coopté Administrateur, puis Président du Conseil d'Administration en 2004.

M. Cheddadi a été pendant de nombreuses années Vice-Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances et membre du Comité Consultatif des Assurances Privées, auprès du Ministère des Finances. Il est également membre du Conseil Économique, Social et Environnemental du Royaume du Maroc.

Autres mandats: AFMA, AL MADA HOLDING, AKWA AFRICA, A6 IMMOBILIER, ATLAS HOSPITALITY MOROCCO, AUTO HALL, AXA ASSURANCES MAROC, BANQUE POPULAIRE, SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC, CFG BANK, CIMENTS DU MAROC, COSUMAR, CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER, EQDOM, HPARTNER, IMC, JORF FERTILIZERS COMPANY V, LAFARGEHOLCIM MAROC, LESIEUR CRISTAL, OLEA CAPITAL FUND, OLEA TRADING, OLEA CAPITAL SLE BERTIN, OLEA CAPITAL SOCIÉTÉ CENTRALE D'EXPLOITATION, OLEA CAPITAL SLE III, OLEA CAPITAL SLE II, OLEA CAPITAL SLE I, RISMA, SAPRESS, SOCHEPRESS, SOMED, UPLINE VENTURES, WARAK PRESS, AKILAM, CIMR, LARBEL, RAMICAL, SICAV CIMR AJIAL, SICAV CIMR ATTADAMOUN, SICAV CIMR FONCIA, SICAV CIMR IDDKHAR, SICAV PREVOYANCE, SICAV TRESO PLUS.

(*) Succédé par M. Boulaknadel depuis Mars 2024

M. AZEDDINE GUESSOUS

Monsieur Azeddine Guessous est actuellement Président Directeur Général de Maghrebail, Société Maghebaine de Crédit-bail.

Diplômé de l'HEC et de Sciences Po Paris, il a rejoint le Groupe OCP en 1966 occupant les fonctions de Directeur Commercial puis Financier.

De 1978 à 1994, M. Guessous a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne.

Il a dirigé ensuite la CIMR en 1995 puis la Compagnie d'Assurance Al Watanya de 2001 à 2004.

M. Guessous a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

Autres mandats: RISMA, SOCIÉTÉ MAGHREBINE DE CRÉDIT-BAIL, BANK OF AFRICA, RMA, BOA GROUP, BOA WEST AFRICA, BANK OF AFRICA EUROPE, UNIVERSITE AL AKHAWAYN.

M. CÉDRIC BOUZAR

Monsieur Cédric Bouzar, Vice-Président d'ArcelorMittal est actuellement Chief Operating Officer d'ArcelorMittal Downstream Solutions.

Titulaire d'un doctorat en droit européen et international et d'un Master en droit public de l'Université de Lille, France, M. Bouzar a rejoint le groupe ArcelorMittal en 1999.

Sa carrière a couvert des rôles fonctionnels et opérationnels, touchant notamment aux affaires internationales, à la gestion du secrétariat général de Conseil d'administration et des missions stratégiques. En 2007, il a été nommé General Manager de l'unité "Organic Coated Steel Service Centres", puis en 2009, General Manager d'ArcelorMittal Distribution Solutions (AMDS) pour le Royaume-Uni et la Scandinavie. Poursuivant sur sa lancée, il a dès 2011, piloté le développement commercial, la stratégie et de l'excellence opérationnelle d'AMDS. Entre 2015 et 2019, il a dirigé les Achats de matières métalliques pour les opérations européennes d'ArcelorMittal, et le management de la Joint Venture Sonasid.

Autres Mandats: NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), CLN Group, AMCLN

M. MATTHIAS GUENTHER

Monsieur Matthias Guenther, General Manager d'ArcelorMittal est actuellement Head of Performance management pour les segments Europe Long Products et Mining, au sein de la Direction Financière du Groupe.

Titulaire d'un master en économie de l'Université Friedrich-Schiller (Allemagne), et d'une licence en administration des affaires de l'Université Jean Moulin de Lyon, France, il a débuté sa carrière en 2002 chez Stahlwerk Thüringen GmbH en Allemagne.

M. Guenther a rejoint Arcelor Profil Luxembourg en 2003 en contrôle de gestion. En 2009, il a accédé à la position de CFO d'ArcelorMittal Belval et Differdange, puis a élargi ses responsabilités à ArcelorMittal Schifflange en 2012 et ArcelorMittal Gandrange en 2016. En mars 2020, M. Guenther a été nommé CFO d'ArcelorMittal Europe Long Products, consolidant ainsi son expertise financière au sein du groupe.

Autres Mandats: NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI), LONGOMETAL ARMATURES, LONGOMETAL AFRIQUE, CFL CARGO, ARCELORMITTAL SCHIFFLANGE, ARCELORMITTAL MONDERCANGE, ARCELORMITTAL DOMMELDANGE, ARCELORMITTAL ENERGY S.C.A., ARCELORMITTAL BELVAL & DIFFERDANGE, ARCELORMITTAL LONG PRODUCTS EUROPE HOLDING, ARCELORMITTAL GANDRANGE, SOCIETE DES MINES D'OTTANGE II, LME - LAMINES MARCHANDS EUROPEENS, ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AMERICA, ARCELORMITTAL PRIJEDOR, ARCELORMITTAL ZENICA DOO

BIOGRAPHIES ET MANDATS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MME VALÉRIE MASSIN

Madame Valérie Massin, General Manager chez ArcelorMittal, est actuellement Chief Human Resources Officer d'ArcelorMittal Europe - Long Products.

Diplômé en Droit de l'Université Libre de Bruxelles et titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en droit du Collège d'Europe à Bruges, elle a débuté sa carrière en tant qu'avocate au Barreau de Luxembourg en 1990 avant de devenir consultante juridique à la Banque Safra Luxembourg en 1996. Madame Massin a intégré ArcelorMittal en 2000 en tant que responsable juridique chez TradeArbed. A partir de 2007, elle a occupé plusieurs postes de management des Ressources Humaines, assumant également le rôle de Contry Manager pour le Luxembourg entre 2014 et 2020.

Elle est également membre du Conseil Economique et Social et Vice-présidente de la Chambre de Commerce Luxembourgeoise

Autres mandats: ArcelorMittal Luxembourg, Arcelormittal Dommeldange, ArcelorMittal Schifflange, Fedil, Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), Fondation veuve Emile Metz, ArcelorMittal Foundation

M. ERIC NIEDZIELA

Monsieur Eric Niedziela, est actuellement Vice-Président d'ArcelorMittal Europe Climate Change, Président d'Arcelormittal France et Country Manager Morocco.

Ingénieur diplômé en génie mécanique de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM, France), il a débuté sa carrière en 1984 dans la gestion de la maintenance, des projets et de l'ingénierie au sein d'usines dans le giron du Groupe Usinor (Valexy jusqu'en 1987 puis Sollac Méditerranée jusqu'en 1994) et Aperam (Imphy jusqu'en 2006).

En 2006, M. Niedziela a rejoint ArcelorMittal Europe - Flat Products, apportant son expertise en transformation et méthodes. Il prend la direction de l'Académie du Progrès et de l'excellence opérationnelle à Liège en 2008. Nommé Chief Technical Officer de la Business Unit Nord en 2009, M. Niedziela a ensuite assumé le rôle de Chief Executif Officer du Cluster Dunkerque de 2014 à 2021.

Autres Mandats: ArcelorMittal FCE France, ArcelorMittal France, ArcelorMittal Gandrange, Acciaiere d'Italia Holding SpA, NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES (NSI)

MME. JANA MEISSER

Mme Jana Meisser, Manager d'ArcelorMittal est actuellement head of ESG and HSE d'ArcelorMittal Downstream Solutions.

Titulaire d'une maîtrise en chimie de l'Université Martin-Luther (Allemagne), elle a intégré ArcelorMittal en 2002 au sein du département Environnement, avant d'en prendre la direction pour 9 sites Luxembourgeois cinq ans plus tard.

Son parcours chez ArcelorMittal s'est enrichi de diverses responsabilités, notamment des ressources humaines pour le site Differdange en 2012, puis de la direction de son Aciérie à partir de 2014. De 2019 à 2022, Mme Meisser a dirigé l'excellence technique, des investissements, de la sécurité et de l'environnement sur le périmètre Sections and Merchant Bars.

Autre Mandats: ROLANFER RECYCLAGE, ArcelorMittal Schifflange

M. CHRISTIAN QUINCKE

Monsieur Christian Quincke, General Manager d'ArcelorMittal, est actuellement Directeur au sein de Global Assurance pour les régions Ameriques et Europe.

Détenteur d'une qualification de juge, il est également admis au Barreau en Allemagne, M. Quincke a entamé sa carrière chez KPMG avant de rejoindre le groupe ArcelorMittal en 2006. Il y a occupé le poste de Manager d'Audit Interne pour la region de l'Europe de l'Ouest. Il a ensuite pris la direction des Ressources Humaines pour les entités Finance, Corporate et Services Partagés et la Mobilité Internationale au sein du Groupe.

Autre Mandats: Nouvelles Siderurgies Industrielles (NSI)

CRITERES DE QUALIFICATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Les conditions retenues par Sonasid pour la nomination des administrateurs indépendants sont conformes aux critères légaux prévus en la matière :

- Ne pas avoir été, au cours des trois (3) années précédant sa nomination, salarié ou membre des organes d'administration ou de direction de la société ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, représentant permanent, salarié ou membre du conseil d'administration, de l'organe de direction d'un actionnaire ou d'une société que ce dernier consolide ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction, d'une société dans laquelle la société détient une participation quel que soit son pourcentage ;
- Ne pas être membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle la société dispose d'un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance, ou dans laquelle un membre des organes d'administration ou de surveillance ou de direction de la société, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois (3) ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration, de surveillance ou de direction.
- Ne pas avoir représenté, durant les trois (3) dernières années, un partenaire commercial ou financier ou exerçant une mission de conseil auprès de la société ;
- Ne pas avoir un lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec actionnaire ou un membre du conseil d'administration de la société ou son conjoint ;
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des six (6) années précédant sa nomination.
- Ne pas exercer les fonctions de président du conseil d'administration, de directeur général, de directeur général délégué ou tout autre mandat exécutif



POUR L'ASSISTER DANS SES MISSIONS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE SONASID COMPTE 3 COMITÉS SPÉCIALISÉS :

COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique a pour mission de préparer les orientations stratégiques du Groupe Sonasid et ses programmes d'investissement, en vue de leur présentation au Conseil d'Administration. Il assure également le suivi de l'exécution budgétaire.

M. Cédric Bouzar	Président du comité
M. Saïd Elhadi	Membre
M. Tariq Makram	Membre
M. Matthias Guenther	Membre

COMITÉ RISQUES & COMPTES

La mission principale du Comité des Risques et des Comptes est de délibérer sur tous les sujets susceptibles d'impacter les comptes et la gestion des risques.

À cet effet, le Comité procède à l'examen des méthodes utilisées pour la préparation et la clôture des comptes sociaux et consolidés, tant semestriels qu'annuels, ainsi que pour l'évaluation des provisions.

Il analyse également la cartographie des risques, le plan d'audit et les résultats des missions d'audit et de contrôle interne, pour garantir la suffisance, la cohérence et la pertinence des dispositifs de gestion des risques mis en œuvre.

En outre, le Comité évalue la qualité des travaux effectués par les commissaires aux comptes et s'assure de leur indépendance.

M. Mohamed Fikrat	Président du comité
Mme Khalida Azbane	Membre
M. Tariq Makram	Membre
M. Christian Quincke	Membre

COMITÉ NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

Le comité de nomination et rémunération a pour mission de statuer sur la politique de rémunération et de gestion des ressources humaines. Il définit les conditions de la rémunération globale du personnel, élabore la politique des avantages pour les salariés, définit le plan de succession pour les postes clés de la société, gère les hauts potentiels et réfléchit sur la politique de formation. Il étudie également l'évolution de la masse salariale et de l'équité interne.

M. Matthias Guenther	Président du comité
M. Tariq Makram	Membre

LE COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE SONASID

Le Comité exécutif du Groupe Sonasid, composé de 8 membres, pilote l'activité opérationnelle de l'entreprise, analyse la conjoncture nationale et internationale et son impact sur l'activité de la société et prépare ainsi les Conseils d'Administration et les différents autres comités.

M. Ismail Akalay	Chief Executive Officer
M. Youssef Hbabi	Chief Financial Officer
Mme. Assia Baraka	Chief Commercial & Marketing Officer
M. Nouredine Rais	Chief Strategy, Supply Chain and Digital Officer
Mme. Amal Boukhriss	Chief HR, Internal Communication & CSR Officer
M. Yassir Hmiddouch	Chief Operations Officer
Mme Houda Lazreq	Chief Purchasing Officer
Mme Ghita Meziane	Chief Legal, Risk Management and Internal Control Officer

Parité : **50%** de femmes

Fréquence des réunions : **bi-hebdomadaires**

Rémunération des dirigeants :

En 2023, la rémunération annuelle des membres du comité de direction s'élève à

8,5 MDH. Les membres du comité de direction ne bénéficient pas de stock-options.

Enjeu 3 : Promouvoir une culture d'intégrité et d'éthique pour prévenir la corruption, ainsi que des processus efficaces assurant la conformité et le respect des lois.

Chez Sonasid, chaque collaborateur est essentiel à la protection de la réputation de notre entreprise et au maintien de relations de confiance avec nos partenaires. Nous exigeons de tous un engagement envers une intégrité irréprochable, matérialisé par l'adhésion à notre Code Éthique. Ce code, applicable tous les salariés de Sonasid, définit clairement leurs obligations éthiques et légales dans la gestion des activités de l'entreprise.

Le Code Éthique de Sonasid couvre les diverses manifestations de corruption, incluant les conflits d'intérêts financiers et l'influence induite sur les décisions de l'entreprise à des fins personnelles. Il établit également des règles strictes sur l'acceptation et l'offre de cadeaux et avantages, en soulignant la nécessité de respecter les législations anti-corruption, y compris l'interdiction formelle de verser des cadeaux ou de faire des offres à des fonctionnaires.

L'engagement éthique est consolidé par des formations de conformité, obligatoires lors de l'intégration des nouveaux collaborateurs et répétées tous les trois ans.

En outre, chaque collaborateur est tenu de déclarer annuellement ses conflits d'intérêts potentiels. En présence de tels conflits, il est de la responsabilité du manager ou de la direction d'adopter des mesures protectrices adéquates. Il est enfin essentiel que les collaborateurs se désengagent de toute situation susceptible de générer un conflit d'intérêts.



Aucun incident de corruption avéré n'a été identifié sur les 5 dernières années.

Code de conduite



Enjeu 4 : Entretenir des relations durables avec nos parties prenantes et contribuer aux objectifs du Développement Durable à travers la co-construction d'un modèle de coopération.

Sonasid s'engage à contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, pour construire un monde plus durable et inclusif. Ces ODD sont les enjeux définis par les Nations Unies pour l'atteinte d'un avenir meilleur et traduisent la prise de conscience collective de la nécessité d'une société durable. Ils apparaissent ainsi comme un cadre d'actions pertinent, formant un agenda à 2030 dans lequel chaque acteur (public, privé, civil) peut s'inscrire.

La contribution de Sonasid au regard des 17 ODD répond aux attentes qu'expriment les parties prenantes lors de leur consultation en 2020. En effet, une analyse réalisée à partir de la matrice de matérialité de Sonasid a démontré que les ODD auxquels la stratégie contribue spécifiquement étaient en adéquation avec les ODD considérés comme prioritaires par les parties prenantes consultées par Sonasid.

Les 20 engagements RSE de Sonasid s'inscrivent ainsi clairement dans ce programme et mettent en exergue les 12 ODD les plus concernés par les impacts des activités de SONASID comme suit :

	SONASID a instauré une démarche santé et sécurité au travail adossée à la norme ISO 45001 et mis en œuvre pour tous ses salariés et sous-traitants sur l'ensemble de ses sites.
	SONASID accueille dans ses régions d'implantation des jeunes à travers des stages et des opportunités d'emploi pour favoriser leur insertion professionnelle. De même, plusieurs collaborateurs participent ponctuellement à l'animation de sessions de formation dans les écoles et universités marocaines.
	SONASID veille à véhiculer une culture d'entreprise basée sur l'égalité des chances et promeut les compétences des femmes.
	SONASID à travers ses sites de production déploie une démarche intégrée pour le traitement de l'eau et ses rejets.
	SONASID promeut le recours à des énergies renouvelables. En 2023, 88% des besoins du site de Jorf Lasfar et Nador sont couverts par des énergies renouvelables.
	Assurer des conditions de travail sûres et satisfaisantes sont une priorité au sein de SONASID, aussi bien pour ses collaborateurs que pour ses fournisseurs et sous-traitants.
	A travers ses produits, SONASID accorde une attention particulière pour accompagner les villes et les communautés durables du Royaume dans la vision de demain.
	SONASID mène une démarche de préservation des ressources naturelles via un plan de management environnemental pour assurer une consommation raisonnée et responsable des ressources utilisées.
	SONASID a inclus les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre comme un enjeu stratégique et l'a décliné dans son mode de production. Un bilan de gaz à effet de serre a été réalisé pour définir la trajectoire de réduction à suivre.
	La politique QSEE (Qualité – Sécurité – Environnement – Énergie) illustre l'engagement de SONASID à prévenir et réduire les pollutions qui pourraient être générés par l'exercice de ses activités.
	SONASID veille à mettre en place des dispositifs robustes pour prévenir toute forme de corruption.
	SONASID a développé plusieurs partenariats pour l'atteinte de ces objectifs auprès de la communauté des affaires, d'associations locales, de fédérations nationales et sectorielles, du monde universitaire etc.

Enjeu 5 : Respecter les intérêts de nos actionnaires et fournir à nos partenaires des marchés de capitaux une information sincère et actualisée de nos résultats.

Sonasid s'appuie sur un processus visant à communiquer les informations financières, économiques, environnementales et sociales aux parties prenantes.

Ainsi, tout actionnaire a accès aux documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société, en conformité avec la réglementation applicable en vigueur.

Les interactions avec les actionnaires prennent notamment la forme de communiqués de presse réguliers et de rapports financiers annuels et semestriels.

Sonasid encourage les actionnaires à participer aux assemblées annuelles. À ce titre, il est adressé préalablement à la tenue d'une Assemblée Générale :

- L'avis de réunion des actionnaires en Assemblée Générale
- Un formulaire de pouvoirs
- La liste des Administrateurs
- Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour et le projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration
- Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes qui seront soumis à l'Assemblée
- La liste des conventions courantes et réglementées
- Les états de synthèse annuels, s'agissant des assemblées générales annuelles
- Le nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,
- Sont également tenus à la disposition des actionnaires, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le texte des résolutions proposées, du rapport du Conseil d'Administration et le cas échéant du rapport des commissaires aux comptes et du projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet,
- et, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion de toute Assemblée Ordinaire ou Extraordinaire, la liste des actionnaires arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et comportant les noms, prénoms usuels de chaque titulaire d'actions nominatives inscrit à cette date sur le registre de Sonasid et de chaque titulaire d'actions au porteur ayant à la même date effectué le dépôt permanent de ses titres au siège social, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.

Cette transparence a également pour objectif de présenter les politiques et la gouvernance, les plans de déploiement et les mesures de performance.

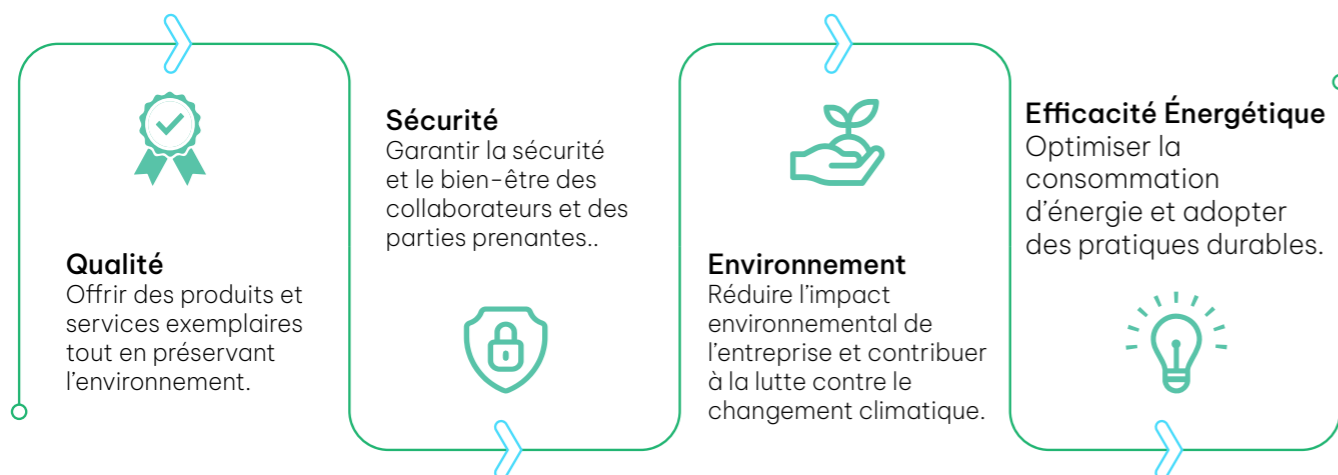
Sonasid applique, le cadre de référence GRI avec les normes GRI. Les principes de reporting GRI étant essentiels afin d'obtenir un rapport de développement durable de qualité. Chaque principe de reporting est constitué d'une exigence et de lignes directrices relatives aux modalités d'application du principe.

Par ailleurs, Sonasid a mené une étude de matérialité pour prioriser les enjeux pertinents et conforter sa feuille de route stratégique. Au vu de la réglementation en matière de reporting ESG, Sonasid est engagée dans une démarche proactive et volontaire de déploiement et de communication de ses performances relatives à la RSE.

5. La préservation du climat et des ressources : une priorité absolue

Intégrée à sa vision stratégique, la démarche de Sonasid en matière de développement durable s'inscrit dans chacune des six thématiques de sa charte RSE. Elle se traduit par une volonté affirmée d'être une entreprise citoyenne, engagée et responsable.

Parmi les piliers de la stratégie RSE de Sonasid, la préservation du climat et des ressources occupe une place centrale. Cet engagement se concrétise par une politique QSEEn (Qualité - Sécurité - Environnement - Efficacité Énergétique) ambitieuse qui se définit comme suit :



La démarche de Sonasid en matière de développement durable témoigne de son engagement à concilier performance économique et responsabilité sociétale. En intégrant ces principes au cœur de sa stratégie, l'entreprise contribue activement à la construction d'un avenir durable pour tous.

Politique QSEEn sur le volet de la Qualité et satisfaction client

La politique Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie de SONASID englobe ses enjeux QSEEn internes et externes et les érige en axes de progrès majeurs pour mieux répondre aux attentes de plus en plus fortes des parties intéressées pertinentes. C'est dans le cadre de cette ambition et dans une optique de consolidation de son leadership et de ses facteurs de compétitivité sur son marché national mais aussi régional que SONASID a défini ses aspirations en conformité avec les Politiques Santé, Sécurité au Travail, Environnement et Energie du groupe ArcelorMittal.

Politique Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie

Sonasid est le premier producteur marocain de rond à béton et fil machine destinés au BTP et à l'industrie. Adossé au numéro 1 mondial de l'acier ArcelorMittal, Sonasid a développé une expertise technique et opérationnelle qui le positionne en acteur incontournable du marché marocain avec la gamme la plus complète de produits longs, conformes aux exigences des normes nationales du secteur.

Dans un contexte de globalisation accrue et de disparition progressive des frontières économiques, Sonasid vise l'excellence opérationnelle dans la maîtrise de ses approvisionnements, l'exploitation de son outil industriel et le service envers ses clients. Sans oublier la priorité stratégique donnée par SONASID à la sécurité de ses collaborateurs et de ses biens.

SONASID se positionne également au centre d'un écosystème de parties prenantes dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets industriels. Pour asseoir son leadership en tant que société 100% recycling, SONASID continue d'investir dans d'autres projets de développement notamment en ce qui concerne la valorisation et le traitement des coproduits.

Conscient des enjeux environnementaux liés aux activités sidérurgiques, SONASID s'est engagé à produire de l'acier vert (Green Steel) dans une démarche de développement durable : Une politique énergétique audacieuse avec des solutions technologiques durables.

Véritable référence dans son domaine et consciente de sa responsabilité

sociétale, SONASID se distingue par son engagement citoyen à travers une démarche basée sur la protection de l'environnement et le développement durable.

SONASID accorde une importance particulière au développement des performances de son encadrement et construit des programmes de formation en collaboration avec de grandes écoles d'ingénieurs marocaines et des experts en management.

Partant de tous ces enjeux et des aspirations de ses partenaires, SONASID s'est fixé les priorités suivantes conformément à sa finalité et à la stratégie du groupe :

• La Sécurité :

- Faire de SONASID un lieu sûr pour le travail avec un niveau d'excellence pour la santé sécurité au travail.

• Le Leadership coût et environnement :

- Maintenir la position de leader au niveau national en améliorant la qualité des produits et des services.
- Viser l'excellence opérationnelle en améliorant la performance de nos outils industriels.
- Réduction du prix de revient en améliorant la qualité de nos produits
- Optimiser l'empreinte environnementale : consommation en eau, énergie, matière premières, émissions CO2, etc.
- Valoriser les coproduits Sonasid et autres partenaires
- Réussir la transformation digitale

• Les Relais de croissance :

- Concrétiser des projets à forte valeur ajoutée

- Accompagner l'évolution technologique en développant des produits innovants.

Pour concrétiser cette politique, la direction de SONASID s'engage à :

- Satisfaire aux exigences applicables : Clients, réglementation et autres obligations de conformités relatives aux produits et services, Environnement, SST, RSE et management de l'énergie
- Eliminer les dangers liés à nos activités et réduire les risques pour la SST
- Veiller sur la protection de l'environnement et la prévention de la pollution
- Prendre en considération les aspects QSEEn dès la phase de conception de nos projets (conception, ingénierie, achats et logistiques, réalisation, exploitation, suivi et optimisation, etc.)
- Encourager la consultation et à la participation des collaborateurs ainsi que leurs représentants
- Améliorer en continue le SMI et les performances QSEEn de Sonasid.
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs.



Nous encourageons tous nos collaborateurs et nos partenaires à travailler ensemble en incarnant dans notre quotidien les valeurs qui sont le socle de notre culture d'entreprise : Solidarité, Audace et Intégrité.

ISMAIL AKALAY
Directeur Général de SONASID

Démarche environnementale de Sonasid

L'environnement au cœur de sa stratégie de production

Fort de son engagement environnemental formalisé dans la politique QSEE, Sonasid s'est engagée à déployer des actions concrètes au quotidien. Pour ce faire, une analyse rigoureuse des impacts environnementaux significatifs a été menée conformément à la norme internationale ISO 14001.

Intégrer l'environnement dès la conception

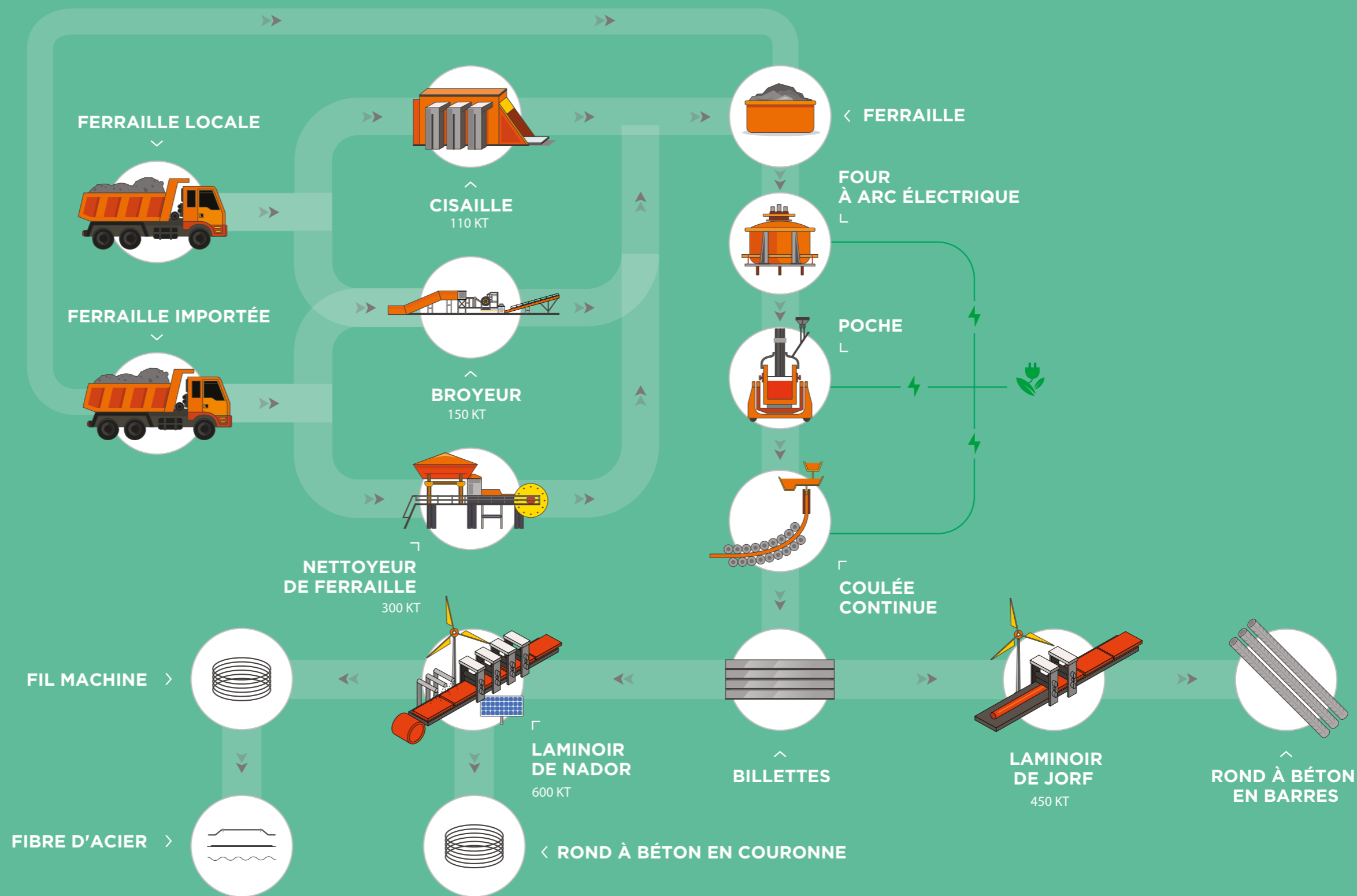
L'objectif est de placer les aspects environnementaux significatifs au premier plan tout au long du processus de fabrication, dès la phase de conception des projets et jusqu'à l'exploitation (changement de procédés, nouvelle machine, etc.).

Un suivi continu pour une amélioration constante

Le dispositif d'évaluation et d'analyse des aspects environnementaux est mis à jour chaque année. Cela permet de définir un plan de management environnemental adéquat, d'identifier et de résorber les écarts éventuels, et de maintenir une cohérence avec les orientations stratégiques et les projets d'investissements à impacts environnementaux positifs.



UNE CHAÎNE DE VALEUR DURABLE



Principaux aspects et impacts environnementaux des activités de Sonasid



ÉNERGIE : ÉNERGIE ÉLECTRIQUE / ÉNERGIE FOSSILE

Aciérie : Consommation d'énergie électrique d'origine éolienne par le four de l'aciérie qui concentre l'essentiel des consommations en énergie électrique.

Laminoirs : Émissions de gaz à effet de serre suite à la consommation d'énergie fossile.



AIR (ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES) :

- les émissions atmosphériques au niveau de l'aciérie et du laminoir (poussières, oxydes d'azote (NOx) ou de soufre (SO2))
- Pollution de l'air par contamination de produits gazeux ou en cas d'incendie / explosion (situation accidentelle).



EAU :

- Consommation d'eau dans l'aciérie est liée principalement aux boucles de refroidissements des équipements industriels.
- L'eau consommée dans ces processus ne subit pas de transformation.
- Consommation d'eau dans les laminoirs.
- Rejets aqueux



DÉCHETS :

- Génération des coproduits récurrents (les scories noires, les scories blanches, les poussières d'aciérie, la calamine, la zoghba, etc.)
- Génération de déchets banales (carton, papier, plastique, bois, débris de produits non dangereux, déchets ménagers, etc.)
- Génération de déchets dangereux (huiles & graisses, batteries issues des VHU, DASRI, etc.)



SOL :

- Pollution et/ou contamination du sol par déversement accidentel de produits liquides (exemple hydrocarbures)

Les analyses environnementales détaillées, la liste des AES (Aspects Environnementaux Significatifs) et leur cotation sont accessibles sur consultation.

Aucun litige ou poursuite environnementale n'ont été enregistré en 2023.



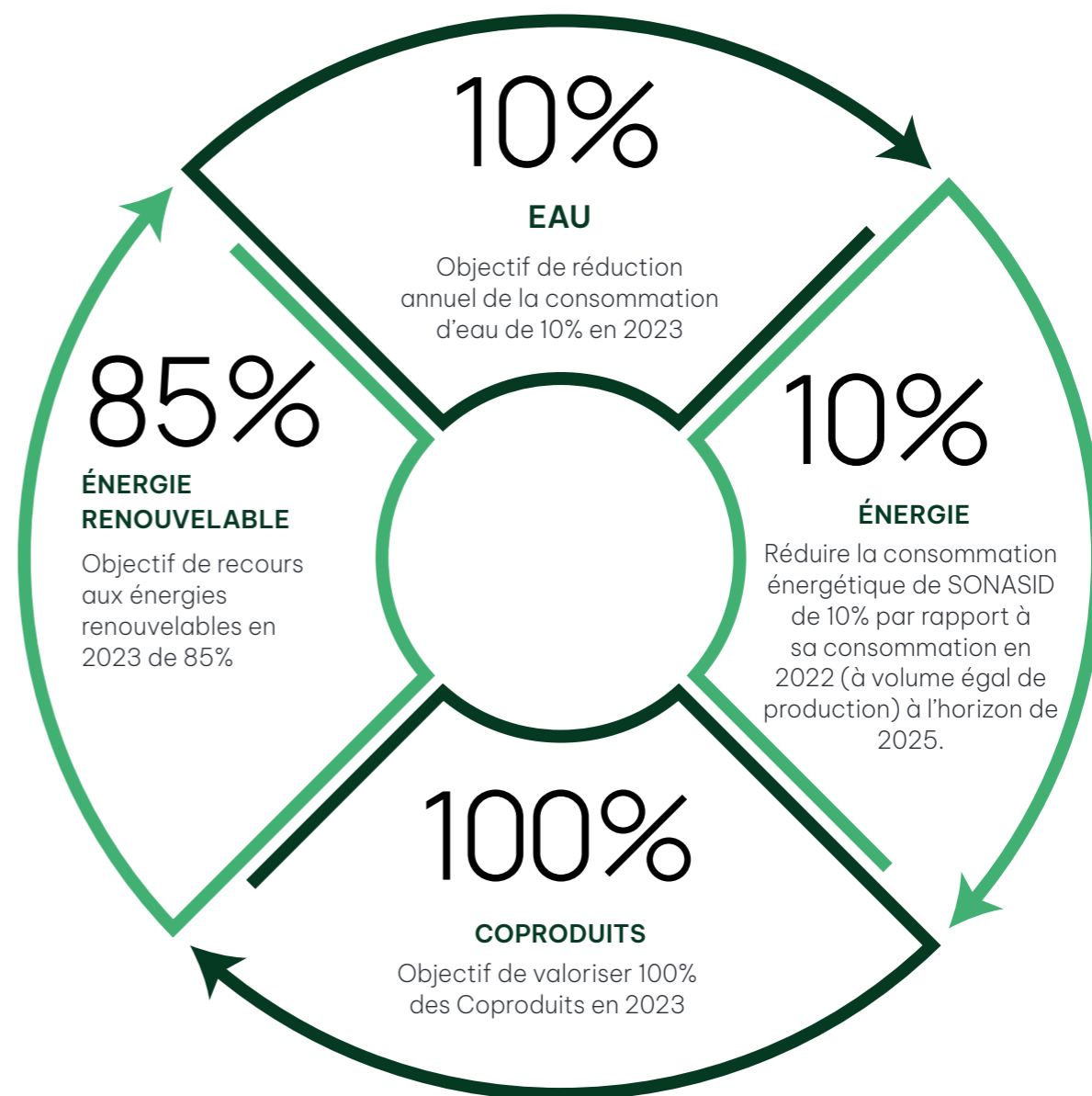


Mr Yasser Ahmidouch
CHIEF OPERATIONS OFFICER



L'engagement des sites industriels de Sonasid envers la prévention et la protection de l'environnement se traduit au quotidien par des actions concrètes sur le terrain. Ainsi, la consommation et la qualité de l'ensemble des intrants sont surveillées et optimisées grâce au travail des équipes contrôle qualité et process. De plus, à travers le laboratoire d'analyse et le centre de recherche, les procédés sont suivis et améliorés. L'économie circulaire est également favorisée grâce à notre modèle 100% recycling. Un plan d'optimisation de la consommation d'eau et d'énergie est aussi mis en place au niveau de nos différents sites industriels. Aujourd'hui, pour produire de l'acier vert et continuer à réduire notre empreinte carbone, nous restons convaincus que toute notre activité industrielle doit intégrer les grands principes du développement durable.

**Objectifs environnementaux
fixés pour 2023 :**



Sonasid, un rôle crucial dans la construction d'une économie plus résiliente et durable en vue de lutter contre le changement climatique

Le changement climatique représente à la fois des risques et des opportunités pour toutes les entreprises. En adoptant une stratégie proactive et innovante, Sonasid a la volonté de transformer ces défis en opportunités de croissance et de développement durable.

Risques et Opportunités du changement climatique pour Sonasid :

RISQUES:

1. IMPACT SUR LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES :

- **Hausse du prix des matières premières (ferraille, énergie etc.) :** Les phénomènes climatiques extrêmes peuvent perturber le transport des matières premières, menant à une augmentation des coûts d'approvisionnement.
- **Pénurie d'eau :** Le processus de production d'acier nécessite de grandes quantités d'eau. Le stress hydrique lié au changement climatique peut limiter la disponibilité de cette ressource essentielle.

2. IMPACT SUR LES OPÉRATIONS :

- **Arrêts de production dus aux aléas climatiques :** Inondations, sécheresses et autres événements météorologiques extrêmes peuvent causer des dommages aux installations et obliger à des arrêts de production coûteux.
- **Augmentation des coûts énergétiques :** Le changement climatique peut affecter la production d'électricité, entraînant une hausse des prix de l'énergie nécessaire au fonctionnement des aciéries et des laminoirs.

3. IMPACT SUR LA DEMANDE :

- **Ralentissement de la croissance économique :** Les effets du changement climatique sur l'économie mondiale peuvent réduire la demande d'acier, impactant négativement les revenus de l'entreprise.
- **Changements dans les préférences des consommateurs :** La prise de conscience croissante des enjeux environnementaux peut inciter les consommateurs à privilégier des matériaux de construction plus durables que l'acier.

4. IMPACT RÉGLEMENTAIRE :

- **Durcissement des réglementations environnementales :** Des normes plus strictes en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'eau pourraient augmenter les coûts d'exploitation.
- **Mise en place de taxes carbone (MACF : Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières) :** L'internalisation des coûts environnementaux pourrait pénaliser les entreprises sidérurgiques à forte empreinte carbone.

OPPORTUNITÉS :

1. DÉCARBONATION ET INNOVATION :

- **Développement de technologies de production d'acier plus efficaces et moins polluantes :** L'innovation peut permettre de réduire l'impact environnemental de l'entreprise et améliorer sa compétitivité.
- **Investissement dans les énergies renouvelables :** limiter les émissions de CO2 peut contribuer à la neutralité carbone de l'entreprise.

2. ADAPTATION ET DIVERSIFICATION :

- **Développement de nouveaux produits et services :** L'entreprise peut s'adapter aux changements de demande en proposant des solutions innovantes et durables.
- **Diversification des marchés :** Explorer de nouveaux marchés et opportunités d'exportation pour compenser une éventuelle baisse de la demande domestique.

3. ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET COMMUNICATION :

- **Renforcement de l'image de marque :** Mettre en avant les efforts de l'entreprise en matière de développement durable peut améliorer sa réputation et attirer de nouveaux clients.
- **Collaboration avec les parties prenantes :** Dialoguer avec les communautés locales, les ONG et les pouvoirs publics pour trouver des solutions communes aux défis du changement climatique.



Enjeu 1 : Utiliser durablement les ressources de la planète et optimiser les consommations de nos installations (énergie, eau, matières) à travers des processus performants et augmenter le recours aux énergies renouvelables.

L'efficacité énergétique : un levier d'amélioration environnementale déterminant. L'optimisation de la consommation énergétique s'impose aujourd'hui comme un levier d'amélioration environnementale d'une importance capitale. En effet, la réduction de la demande énergétique permet de limiter de manière significative l'impact environnemental des activités humaines, contribuant ainsi à préserver les ressources naturelles et à lutter contre le changement climatique.

SONASID : ENGAGEMENT FORT POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIE

Sonasid, acteur majeur de la sidérurgie, intègre pleinement les enjeux environnementaux dans sa stratégie RSE et son plan de management environnemental. Conscient de ses impacts sur la planète, l'entreprise s'engage à prévenir, s'adapter et communiquer de manière transparente vis-à-vis de ses parties prenantes.

Dans le secteur sidérurgique, l'impact de l'énergie et des émissions de CO2 est crucial. Sonasid, avec son aciérie et ses deux laminoirs, en est particulièrement consciente. La facture énergétique représente une part importante des coûts de production, notamment pour l'aciérie.

Sonasid assume son rôle moteur dans la transition énergétique du secteur. Consciente de l'impact du prix des énergies sur sa compétitivité, l'entreprise a déployé une démarche de certification ISO 50001 depuis 2019.



DOUBLE OBJECTIF : ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES :

La stratégie de Sonasid en matière d'efficacité énergétique vise à :

- Identifier les économies d'énergie.
- Introduire les énergies renouvelables dans son mix énergétique pour diminuer les émissions de CO2.

DES RÉSULTATS TANGIBLES :

En 2023, les énergies renouvelables issues de l'éolien principalement représentent 88% de la consommation de Sonasid, soit plus de 381 GWh/an. Cela a permis d'éviter 266 682 tonnes équivalent CO2 en 2023, illustrant l'engagement concret de l'entreprise dans la lutte contre le changement climatique.

Sonasid s'affirme ainsi comme un acteur responsable et proactif dans la transition énergétique de son secteur, conciliant performance économique et préservation de l'environnement.

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Projet de substitution du Fuel par les Huiles usagées (HU) à Jorf Lasfar

Objectif: Amélioration de la substitution du Fuel par les HU.

L'objectif principal est de réduire la dépendance à l'égard du fuel en favorisant l'utilisation des huiles usagées comme source d'énergie alternative, contribuant ainsi à la durabilité environnementale et économique.

Suivi et évaluation des performances de combustion

- Surveillance continue des performances de combustion des HU en corrélation avec les conditions opératoires telles que le taux de substitution (pourcentage de fuel remplacé par des HU), le taux de chargement à chaud, etc.
- Analyse régulière des données pour identifier les tendances, les variations et les opportunités d'optimisation.

Mise en place des moyens de mesure

- Installation et utilisation d'équipements de mesure appropriés pour évaluer la qualité de la combustion des HU.
- Formation du personnel pour une utilisation efficace de ces moyens de mesure et pour assurer la précision des données recueillies.

Optimisation des procédés

- Proposition de mesures d'optimisation basées sur les résultats de l'évaluation des performances de combustion et de l'efficacité des installations.
- Mise en œuvre de modifications opérationnelles ou techniques visant à maximiser l'efficacité de la substitution du fuel par les HU tout en maintenant des normes de sécurité et de qualité élevées.

Évaluation de l'efficacité des installations en place

- Évaluation approfondie de l'efficacité des installations existantes, en mettant particulièrement l'accent sur les filtres qui jouent un rôle crucial dans le processus de combustion des HU.
- Identification des éventuelles lacunes ou inefficacités dans les installations et proposition de mesures correctives pour améliorer leur performance.

Suivi continu et amélioration continue

- Établissement d'un système de suivi régulier pour surveiller les progrès, évaluer l'impact des mesures prises et identifier de nouvelles opportunités d'amélioration.
- Engagement à maintenir un processus d'amélioration continue afin d'optimiser continuellement l'utilisation des HU et de garantir une performance durable et rentable au niveau des laminoirs.



Performances enregistrées en 2023 :

Taux de substitution - Jorf :

23%

en 2023 Vs 14% en 2021

Taux de substitution - Nador :

60%

en 2023 Vs 40% en 2021

LE PARC SOLAIRE DE SONASID NADOR : UNE CONTRIBUTION MAJEURE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Implanté sur le site de Sonasid Nador, un parc solaire d'envergure témoigne de l'engagement résolu de l'entreprise dans la transition énergétique. Ce projet ambitieux se déploie en deux phases distinctes, chacune contribuant à la réduction de l'empreinte carbone de Sonasid et à la promotion d'une production d'énergie durable.

Phase 1 : Une capacité opérationnelle de 2 MW dès 2023

Dès 2023, la première phase du parc solaire a été rendue opérationnelle, générant une puissance de 2 MW. Cette réalisation majeure constitue une étape cruciale dans la stratégie de Sonasid visant à adopter des solutions énergétiques plus respectueuses de l'environnement.

Phase 2 : Extension de la capacité de 2 MW en 2024

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, Sonasid prévoit l'extension de son parc solaire d'ici 2024. La seconde phase du projet permettra d'augmenter la capacité de production à 2 MW, portant ainsi la puissance totale du parc à 4 MW.

Le parc solaire de Sonasid Nador s'inscrit résolument dans la lutte contre le changement climatique. En effet, la production d'énergie solaire permet de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à préserver l'environnement et à lutter contre le réchauffement climatique.

Au-delà de ses implications environnementales positives, le parc solaire de Sonasid Nador se présente comme un modèle d'innovation et de développement durable. Ce projet illustre l'engagement de l'entreprise à concilier performance économique et responsabilité sociétale, en intégrant les enjeux environnementaux au cœur de sa stratégie.



ACTIONS EN FAVEUR DE L'OPTIMISATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE JORF LASFAR



PROGRAMME DE MISE EN PLACE DU PLAN DE COMPTAGE

Objectif

Établir un système de mesure précis et fiable de la consommation d'énergie et des ressources à tous les niveaux de l'entreprise.

Actions

- Définir les indicateurs clés de performance (KPIs) énergétiques et environnementaux.
- Mettre en place des compteurs et des systèmes de collecte de données.
- Établir des procédures de collecte et d'analyse des données.
- Former le personnel à l'utilisation du système de comptage.
- Analyser les données et identifier les opportunités d'amélioration.

Avantages

- Meilleure connaissance de la consommation d'énergie et des ressources.
- Identification des zones de gaspillage et des opportunités d'économie.
- Suivi des progrès et prise de décision éclairée.
- Amélioration de la transparence et de la responsabilisation.

AMÉLIORATION DU RENDEMENT FERRAILLE

Objectif

Améliorer la qualité du mix ferraille.

Actions

- Mettre en place un système de tri efficace de la ferraille.
- Développer des techniques de préparation de la ferraille permettant une optimisation du chargement par cossteel.
- Optimiser l'utilisation de la ferraille dans au niveau du four.

Avantages

- Réduction des coûts de production d'acier.
- Diminution de l'impact environnemental lié à l'optimisation du chargement par cossteel :
 - > la diminution des émissions dans l'air
 - > la réduction de la consommation énergétique
 - > la réduction de consommation des additifs
- Amélioration de la circularité des ressources.

AMÉLIORATION DU CHARGEMENT À CHAUD

Objectif

Augmenter la proportion de billettes chargées à chaud dans le laminoir de Jorf.

Actions

- Optimiser la coordination entre l'aciérie et le laminoir.
- Améliorer la performance du four de réchauffage.
- Réduire le temps de refroidissement des billettes.

Avantages

- Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO2.
- Amélioration de la qualité des produits finis.
- Augmentation de la productivité du laminoir.

Sonasid : Une gestion rigoureuse de l'eau au cœur de ses processus industriels

Sonasid s'engage résolument dans une démarche de recyclage et d'optimisation de la consommation d'eau, minimisant ainsi son impact sur les ressources hydriques.

DES CIRCUITS FERMÉS POUR UNE CONSOMMATION OPTIMISÉE

Sur ses sites industriels, Sonasid privilégie le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement du four de l'aciérie et des autres installations métallurgiques, ainsi que les usages divers au niveau des laminoirs, s'effectuent principalement en circuit fermé ou semi-fermé.

DES STATIONS DE TRAITEMENT PERFORMANTES

Nador: Une station de traitement des eaux fonctionne en circuit semi-fermé, permettant une réduction significative de la consommation d'eau brute. L'eau est traitée, recyclée et réutilisée.

Jorf Lasfar: Deux stations sont installées : une à l'aciérie (système de traitement par osmose) et une au laminoir.

Hors osmoseur, les stations ne génèrent aucun rejet car l'eau de refroidissement circule en circuit semi-fermé. Un appoint d'eau est nécessaire pour compenser l'évaporation. Pour le rejet de l'osmoseur, une grande partie est valorisée pour :

- Le refroidissement des fumées de l'aciérie
- Le refroidissement des scories noires
- L'arrosage des espaces verts du site

UN SUIVI RIGOREUX DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans le cadre de son plan de suivi et de surveillance, et de son engagement à préserver la qualité des milieux aquatiques récepteurs, Sonasid a défini plusieurs points d'analyses et de surveillance.

- Contrôle quotidien en interne: Plusieurs paramètres physico-chimiques sont analysés quotidiennement.
- Évaluation globale par un laboratoire externe: À fréquence définie, une évaluation globale sur plus de 40 paramètres physico-chimiques et bactériologiques est réalisée par un laboratoire externe agréé.



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EN FAVEUR DE L'EAU INITIÉES EN 2023

JORF LASFAR

1. LUTTE CONTRE LES FUITES ET LES GASPILLAGES

- Élimination des fuites et des piquages non conformes sur le réseau d'adduction d'eau potable, permettant une réduction significative des pertes et un usage plus efficient de cette ressource précieuse.

2. RENFORCEMENT DU RECYCLAGE ET LIMITATION DES REJETS

- Augmentation du taux de recyclage des eaux usées, en optimisant les processus de traitement et en mettant en place des systèmes de recirculation.
- Réduction au maximum des rejets vers le milieu naturel, en améliorant la capacité de stockage du bassin final et en installant des pompes de recyclage.

3. MODERNISATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

- Remise en état globale de la station avec un remplacement du nid d'abeilles et des membranes pour une performance accrue de filtration et une meilleure qualité de l'eau traitée.

4. RÉHABILITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

- Remise en état du réseau d'adduction, garantissant l'intégrité du réseau et minimisant les risques de fuites.

5. PRÉPARATION À UNE INTERVENTION RAPIDE EN CAS DE FUITES

- Mise à disposition des moyens d'intervention rapide pour une prise en charge efficace des fuites dès leur détection

NADOR

1. INSTALLATION D'UN OSMOSEUR POUR UN SYSTÈME DE FILTRATION PERFORMANT :

Mettre en place un système de traitement d'eau de pointe pour améliorer la qualité de l'eau et réduire la consommation d'eau d'appoint.

2. RÉCUPÉRATION, STOCKAGE ET RÉUTILISATION DES EAUX DES PURGES :

Mettre en place un système de gestion des eaux de purge pour réduire le gaspillage d'eau et favoriser la circularité.

PERFORMANCES ENREGISTRÉES EN 2023

- Eau consommée en 2023 : 5488 KM³, soit une baisse de 29% par rapport à l'année 2022.
- L'eau consommées sur les sites en 2023 :
 - **Eau industrielle** : eau traitée et utilisée pour les process industriels au niveau de l'aciérie et des laminoirs
 - **Eau potable** : consommée pour les besoins domestiques (douches, nettoyage, restauration, etc.)
 - **Eau réutilisée** : eau recyclée en interne après traitement
- Les pertes sont associées essentiellement à l'évaporation lors de l'utilisation dans le process.
- Une partie est rejetée après filtration par osmose inverse. Ce volume rejeté a été d'environ 22KM³ pour les deux sites en 2023 (-20% par rapport à 2022).



Enjeu 2 : Développer des solutions innovantes pour réduire les nuisances environnementales générées par nos activités et adapter nos installations en conséquence.

SONASID : MAÎTRISE DES NUISANCES ET GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Conscient de son impact sur les communautés avoisinantes, Sonasid s'engage à minimiser les nuisances sonores, lumineuses et paysagères générées par ses sites sidérurgiques.

Les actions réalisées par Sonasid pour contribuer à l'atténuation des nuisances

- Respect des normes environnementales en vigueur avec un programme de mesure et de surveillance.
- Dialogue continu avec les communautés riveraines pour informer et recueillir leurs avis.

L'efficacité de ces actions est démontrée par

- L'absence de contentieux ou de plainte officielle concernant les nuisances sonores.
- La mise en œuvre d'un plan de management environnemental visant à limiter les nuisances paysagères.
- Réalisation de 100% du plan de surveillance environnementale.

A noter que, selon les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales en limite du site, le bruit mesuré au niveau des 4 points de mesures (en période diurne et nocturne) est comprise entre 34,5 db(A) et 61,5 db(A). L'organisation mondiale de la santé (OMS) et la banque mondiale recommande 70 db(A) comme limite à ne pas dépasser. Les principales sources de bruits sont les engins, la station de traitement des eaux et la station de refroidissement.

Gestion des risques accidentels

Sonasid met en œuvre un Plan d'Opération Interne (POI) pour maîtriser les risques accidentels pouvant impacter l'environnement. Ce plan inclut :

- L'identification des risques liés aux produits, aux procédés, aux installations, au facteur humain et aux agressions externes.
- La mise en place de mesures de prévention et de protection.
- Des dispositifs de gestion de crise permettant une réponse rapide et efficace en cas d'incident.
- Une démarche d'amélioration continue pour renforcer la maîtrise des risques.



Enjeu 3 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire notre empreinte carbone liée aux émissions de gaz à effet de serre et les émissions atmosphériques générées à nos activités.

SONASID : ENGAGEMENT FORT POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Sonasid renforce son engagement envers la préservation de l'environnement en renouvelant son bilan de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2023. Cette démarche vise à :

MAÎTRISER L'EMPREINTE CARBONE

Comptabiliser précisément les émissions de GES sur le site industriel.

Évaluer la vulnérabilité carbone des activités et la dépendance aux énergies fossiles.

Identifier les sources d'émissions les plus importantes et les potentiels de réduction.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

Élaborer des orientations stratégiques pour réduire et/ou compenser les émissions de GES. Mettre en place un plan d'actions concret à court et moyen terme.

RENFORCER L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Augmenter la capacité de recours aux énergies éoliennes à 100% sur plusieurs mois en 2023 (moyenne annuelle de 88% enregistrée en 2023 contre 85% en 2022).

Réduire significativement les émissions de CO₂ grâce à l'énergie éolienne et solaire.

BILAN 2023

Émissions estimées à 146 851 tCO₂e.

MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Mise en place d'un plan de réduction piloté par la cellule performance de chaque site pour les actions opérationnelles.

Limitation des émissions atmosphériques

L'analyse des impacts environnementaux révèle que Les laminoirs et l'aciérie sont les principales sources d'émissions atmosphériques, telles que les poussières, les oxydes d'azote (NO_x), les oxydes de soufre (SO_x) et le dioxyde de carbone (CO₂). Ces émissions varient en fonction de plusieurs facteurs, entre autres :

- La nature des matières premières.
- La nature et qualité des combustibles

Chaque site industriel met en œuvre des procédures rigoureuses de caractérisation des émissions atmosphériques. Ces analyses permettent de garantir le respect des valeurs réglementaires en vigueur et de surveiller l'évolution des émissions dans le temps.



ACTIONS INITIÉES EN 2023 POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES AU NIVEAU DES SITES DE PRODUCTION (JORF & NADOR)

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Lancement d'un projet de mise en place d'analyseurs en ligne (laminoirs & aciérie): Suivi en temps réel des émissions de polluants atmosphériques pour une meilleure réactivité et un contrôle précis des process.

OPTIMISATION DE LA PRÉPARATION DE LA FERRAILLE

Augmentation de la préparation ferraille: Réduction de la teneur en impuretés et en poussières de la ferraille avant son utilisation, limitant ainsi les émissions lors de la fusion.

Ajout d'un 2^{ème} nettoyeur ferraille : Renforcement du processus de nettoyage de la ferraille pour une meilleure qualité et une réduction des émissions. Ces nettoyeurs sont accompagnés d'un système de brumisateurs pour l'abatage des poussières au niveau de la zone de préparation de la ferraille.

Déclenchement de l'achat de 3 nouveaux canons brumisateurs supplémentaires : Acquisition de brumisateurs pour humidifier l'air et limiter la dispersion des poussières.

AMÉLIORATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES INSTALLATIONS

Augmentation de l'étanchéité des bâtiments et de la conduite d'aspiration primaire au niveau de l'aciérie pour limiter les fuites de poussières et optimiser l'aspiration

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES ISSUES DE LA MANIPULATION DES SCORIES BLANCHES

Limitation des émanations des poussières des scories blanches : Mise en place de mesures spécifiques pour capturer et traiter les poussières issues des scories blanches à l'intérieur du bâtiment.

OPTIMISATION DES PROCESS

Définition des modalités opérationnelles optimales au niveau de l'aciérie: Recherche et mise en place des paramètres de fonctionnement les plus performants en termes de rendement, de coûts, d'environnement, de conditions de travail et d'émissions.

INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION DES HUILES USAGÉES

Objectif : Réduire les émissions de polluants atmosphériques provenant des huiles usagées

Description : Choix d'un système de filtration adapté et un contrôle qualitatif des HU avant incinération



Enjeu 4 : Promouvoir la valorisation des coproduits et le recyclage des déchets issus de nos activités à travers des processus industriels adaptés.

SONASID : UNE GESTION RIGOUREUSE DE VALORISATION DES COPRODUITS AU CŒUR DE SA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la certification ISO14001 et de son engagement pour le développement durable, Sonasid met en place un système de management de l'environnement rigoureux qui intègre une gestion spécifique des coproduits. Ce système s'inspire de la hiérarchie suivante pour minimiser l'impact environnemental :

PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Privilégier des procédés et des technologies limitant la génération de déchets en amont.

Sensibiliser et former les collaborateurs aux bonnes pratiques de production.

RÉUTILISER LES DÉCHETS

Identifier les déchets dont les propriétés physico-chimiques permettent une réutilisation dans le processus industriel.

Mettre en place des solutions techniques pour la réutilisation des déchets.

RECYCLER LES DÉCHETS

Valoriser les déchets non réutilisables en les transformant en matières premières secondaires.

Collaborer avec des filières de recyclage spécialisées.

VALORISER OU ÉLIMINER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Trouver des solutions de valorisation pour les déchets non réutilisables ni recyclables.

Assurer une élimination des déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Élaborer des orientations stratégiques pour réduire et/ou compenser les émissions de GES. Mettre en place un plan d'actions concret à court et moyen terme.

Sonasid s'engage à valoriser à 100% les coproduits générés par ses activités. Des efforts considérables sont déployés pour atteindre cet objectif ambitieux



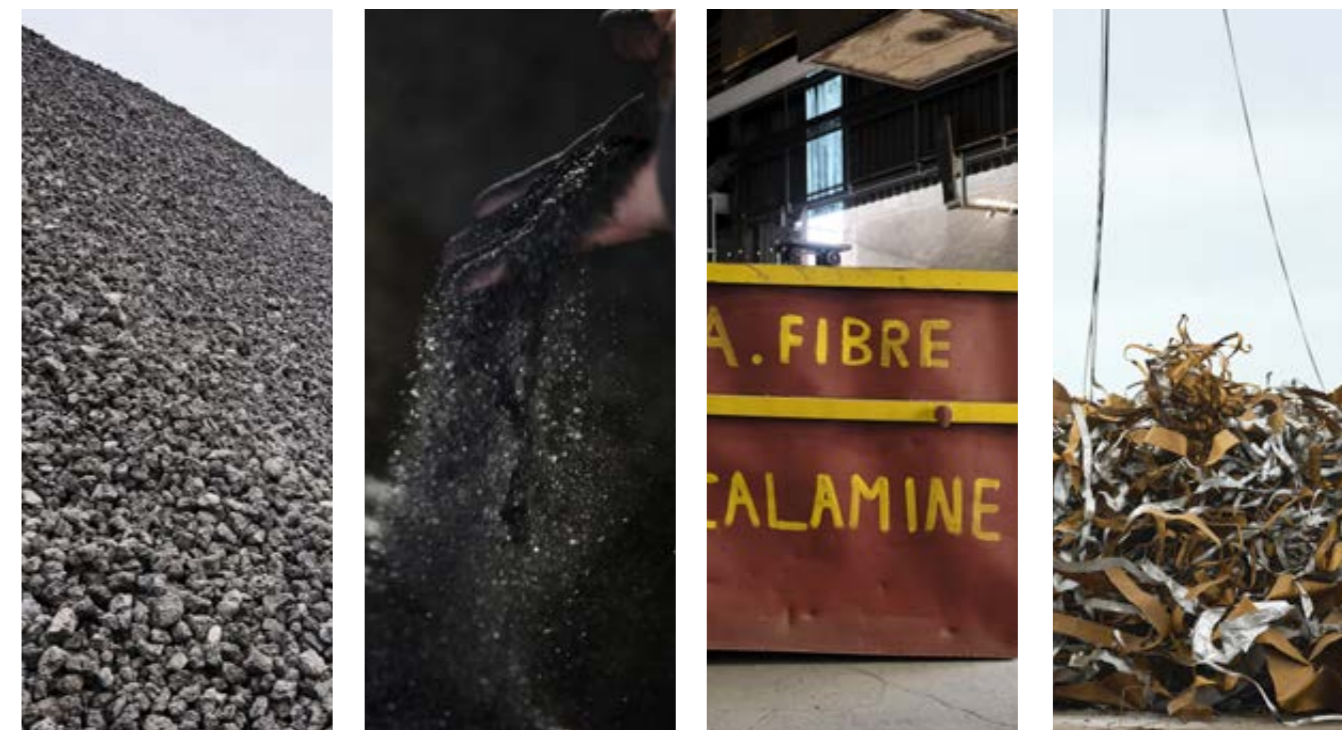
Utilisation des scories noires comme substitut de granulats naturels pour la construction routière.

Tests en cours pour valoriser les scories blanches dans un processus d'hydrométallurgie comme substitut à la chaux.

Transformation des poussières en matière première pour la production d'oxyde de zinc.

Utilisation de la calamine comme substitut de minerai de fer dans des hauts fourneaux en Espagne et en France.

Valorisation de la zorba issue du traitement de la ferraille pour la production d'aluminium et de cuivre.



Sonasid ne se limite pas à la gestion de ses propres déchets. Forte de son expertise en recyclage de ferraille, l'entreprise s'est positionnée comme une plateforme de valorisation des coproduits d'autres industries, telles que les cimenteries, les phosphates et les concessionnaires automobiles ou d'autres sidérurgistes.

GESTION DES DÉCHETS, UN PILIER FONDAMENTAL DU PLAN DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

La gestion des déchets est un pilier fondamental du plan de management environnemental annuel de chaque site industriel de Sonasid. L'entreprise s'engage à minimiser l'impact de ses déchets et à préserver l'environnement en adoptant une approche structurée et performante.

Un dispositif de gestion des déchets complet et efficace :

1. Tri et valorisation des déchets banals :

- Mise en place de bacs de tri dédiés pour le bois, les cartons, plastiques sur chaque site.
- Envoi régulier des déchets triés vers des filières de recyclage agréées.
- Sensibilisation continue des collaborateurs aux bonnes pratiques de tri par des animateurs dédiés.
- Acheminement des déchets ménagers vers une décharge contrôlée via un prestataire spécialisé.

2. Traitement rigoureux des déchets industriels dangereux :

- Mise en place de mesures spécifiques en fonction de l'aspect environnemental concerné.
- Exemples :
 - > Stockage des batteries issues des véhicules dans des bacs spécifiquement conçus pour cette effet, avant qu'elles soient acheminées vers l'unité de traitement autorisée.
 - > Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dans des conteneurs fermés et clairement identifiés et leur traitement par une société spécialisée dans le domaine.

3. Tri et collecte des déchets bureautiques :

- Tri des déchets générés dans les locaux administratifs selon leur nature.
- Collecte et valorisation des équipements électriques et électroniques considérés comme déchets dangereux par un prestataire agréé.



Enjeu 5 : Favoriser l'économie circulaire en réutilisant la ferraille pour être un acteur clé à l'échelle nationale en la matière

SONASID : PIONNIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

L'économie circulaire s'impose comme un modèle de production et d'échange visant à maximiser l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières tout en réduisant l'impact environnemental des activités économiques. Sonasid, acteur engagé depuis la création de l'aciérie en 2005, a fait de ce modèle son fondement même. En tant qu'aciérie, Sonasid se mobilise particulièrement pour optimiser le recours à la ferraille, insufflant une seconde vie à ce minerai en fin de cycle.

AU CŒUR DE SON ACTIVITÉ, UNE MATIÈRE PREMIÈRE ISSUE DU QUOTIDIEN

Contrairement à la plupart des matériaux, l'acier se recycle à l'infini sans perte de qualité. Facilement récupérable grâce à ses propriétés magnétiques, il est le matériau le plus recyclé au monde. Sonasid donne une seconde vie aux équipements, machines, emballages utilisés au quotidien.

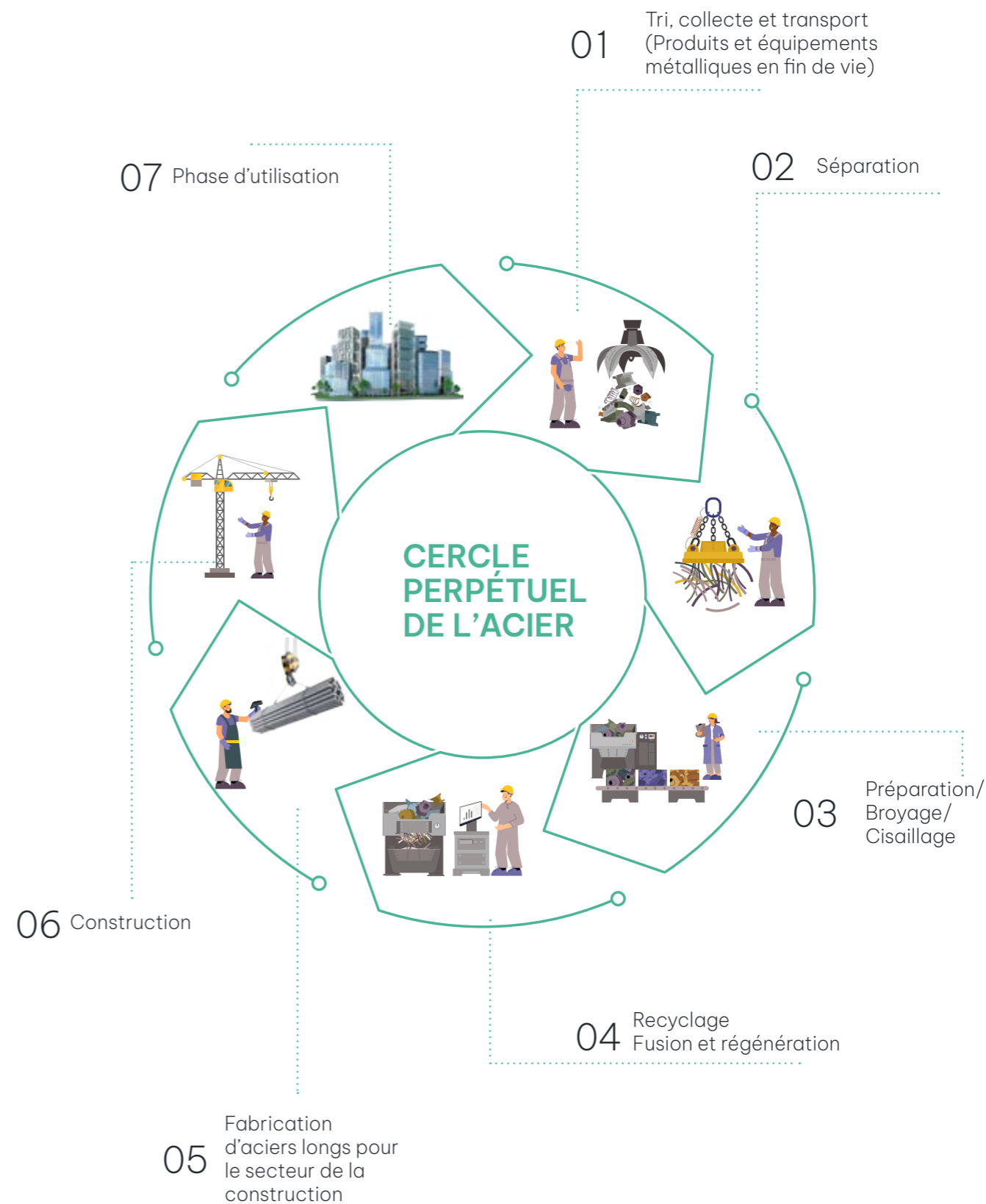
LEADER NATIONAL DU RECYCLAGE : UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Sonasid place le recyclage au cœur de sa stratégie d'économie circulaire de proximité. La mise en place de centres de collecte par zone permet de :

- Limiter les coûts et l'impact environnemental du transport.
- Professionnaliser la filière de recyclage, générant un impact social positif.

L'ACIER, UN MATÉRIAU DURABLE ET RECYCLABLE À L'INFINI

Sa grande recyclabilité confère à l'acier un rôle de premier plan dans la transition vers une économie durable. Le recyclage de l'acier permet une utilisation rationnelle des ressources naturelles et une réduction des émissions et de l'empreinte environnementale.



6. A propos de ce rapport

Note méthodologique et périmètre du rapport ESG

Périmètre du rapport ESG

Les données présentées dans ce rapport sur l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) incluent l'ensemble des activités du siège administratif, de la plateforme commerciale de Casablanca ainsi que des sites de Jorf Lasfar et de Nador, sauf quand des exceptions sont mentionnées explicitement.

Exercice

L'ensemble des données contenues dans le présent rapport couvrent l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité et la complétude des données. L'évolution des indicateurs est indiquée à périmètre constant en termes de géographie et de modalité de calcul des indicateurs.

Référentiels

Le présent rapport ESG de l'année 2023 est conforme aux exigences de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du février 2019 relative aux opérations et informations extra-financières en termes de pertinence pour le secteur d'activité et la spécificité de ses opérations. Sonasid s'appuie également sur des référentiels internationaux : La norme ISO 26000, les normes du Global Reporting Initiative (GRI) et les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Les matrices de correspondance sont dressées à la fin de ce document.

Recueil des données

La méthodologie adoptée pour la collecte de l'information pour le rapport ESG 2023 de Sonasid consiste à rassembler les informations extra-financières auprès des entités internes en charge des sujets sous revue. Ces informations extra-financières ont été consolidées en interne.

L'équipe RSE, sous la supervision de la direction des ressources humaines, a passé en revue les formules de calcul, la cohérence des données ainsi que les périmètres géographiques et temporels du reporting.

Le Groupe n'a pas fait appel à un système de vérification externe de son reporting ESG.

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Profil de l'organisation				
102-01	Nom de l'organisation	Page de garde	1	
102-02	Activités, marques, produits et services	Un leader sidérurgique au service du progrès	4 à 40	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Performances financières	272	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Présentation du Groupe Sonasid	11 & 12	
102-05	Capital et forme juridique	Performances financières	172 à 272	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	Présentation du Groupe Sonasid	11 & 12	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Stratégie				
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Entretien avec Ismail Akalay	6	
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Gouvernance				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
102-28	Evaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Une vision durable du monde de demain	110 à 129	
Implications des parties prenantes				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	

Pratiques du reporting				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Une vision durable du monde de demain	168	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Une vision durable du monde de demain	168	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Une vision durable du monde de demain	168	
102-51	Date du rapport le plus récent	Une vision durable du monde de demain	168	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Contact	272	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Une vision durable du monde de demain	168	
102-55	Index du contenu GRI	Matrice de correspondance GRI		
102-56	Vérification externe	correspondance GRI		Pas de vérification externe
Approche managériale				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Performance économique				
201-03	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Impacts économiques indirects				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Lutte contre la corruption				
203-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Une vision durable du monde de demain	102 à 116	
Comportement anti-concurrentiel				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			Sonasid n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives à des comportements anticoncurrentiels, pratiques antitrust et monopolistiques
Energie				
302-01	Consommation directe d'énergie	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Eau				
303-05	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	

Emissions				
305-01	Emissions directes GES (scope 1)	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
305-02	Emissions indirectes GES (Scope 2)	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
305-03	Autres émissions indirectes (Scope 3)	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Effluents et déchets				
306-02	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Evaluation environnementale des fournisseurs				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Emploi				
401-01	nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Santé et sécurité au travail				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Formation et éducation				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Une vision durable du monde de demain	53 à 170	
Egalité des chances et diversité				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Une vision durable du monde de demain	56 à 116	
Confidentialité des données des clients				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			SONASID n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients en 2020
Conformité socio-économique				
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			SONASID n'a pas enregistré de non-conformité liée à la législation et aux réglementations sociales et économiques

PERFORMANCES FINANCIÈRES

04

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

LE MARCHÉ

L'activité de Sonasid a été marquée en 2023 par la forte dégradation des spreads entre ferraille et rond à béton sur le marché international ainsi que par la stagnation du secteur de la construction au Maroc.

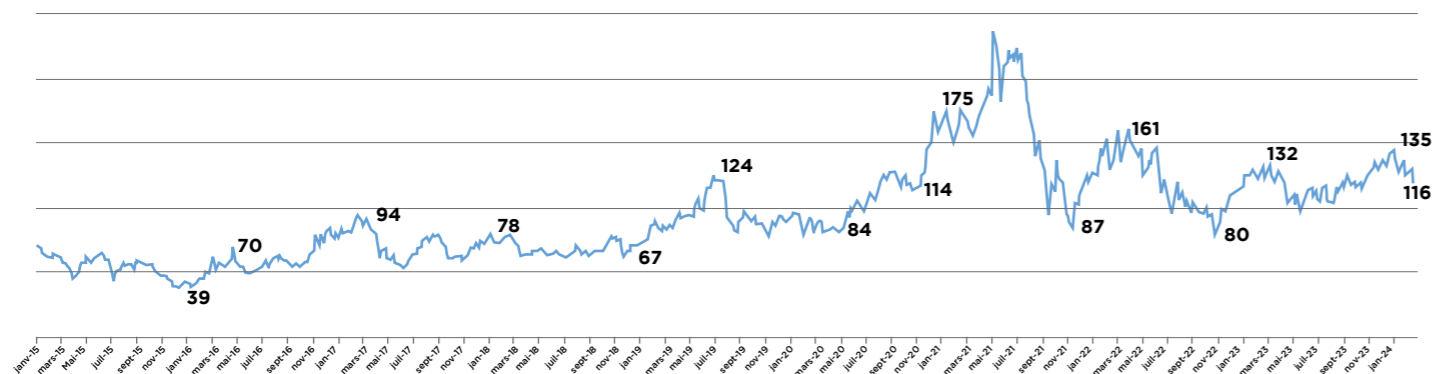
1. LE MARCHÉ MONDIAL DE L'ACIER

La production mondiale d'acier a connu une stabilité en 2023, à 1 888 Mt :

- La Chine, qui représente 55% de la production mondiale, est en stagnation en 2023 ; avec un volume de 1 019 Mt. Les exportations chinoises ont atteint 90 MT en 2023 (+36%), leur plus haut niveau depuis 2016, dans un contexte de ralentissement de la demande intérieure.
- La production russe progresse de +5,6% de 2022 (la Russie est le 5ème producteur mondial d'acier).
- Les volumes des producteurs turcs sont en recul de -4% et ceux de l'UE de -7%
- L'Inde, 2ème producteur mondial, a enregistré une croissance de 12%, l'Iran (10ème producteur mondial) progresse de +2%, l'Algérie (35ème producteur mondial) a enregistré une croissance de 3% à 4.4 MT.

Prix du minerai de fer.

Iron ore, 62% Fe\$/t, CFR China ex-Australia



- Le prix du minerai de fer est resté stable à 119 USD/T en moyenne en 2023 soutenu par un niveau record d'importations chinoises à 1 200 MT (+5% vs 2022).

Prix de la ferraille et évolution des spreads

L'environnement international s'est nettement dégradé à partir du 2ème trimestre 2023, sous la pression du ralentissement de la demande en Europe et de la concurrence accrue exercée par les exportateurs chinois et de la région MENA.

- Le prix moyen de la ferraille a connu une baisse de -49 USD en 2023 par rapport à 2022 pour se situer à 391 USD/t CFR Turquie. Les prix de la ferraille avaient brièvement renoué avec une tendance haussière début 2023, soutenues par les annonces liées à la reconstruction des zones affectés par le séisme en Turquie. Le prix de la ferraille a enregistré un net recul à partir du mois d'avril : - 92 USD/t de mars à octobre 2023, avant de connaître un redressement fin 2023.
- Le prix moyen du rond à béton exporté par les producteurs turcs a connu un recul de -110 USD/t par rapport à 2022. Les prix turcs restent néanmoins peu compétitifs face à la très forte agressivité des producteurs asiatiques et de la région MENA.
- En conséquence, le spread ferraille-rond à béton s'est nettement contracté en passant de 303 USD/t en 2022 à 242 USD/t (-61 USD/t).

Principales mesures de défense commerciale

- **États Unis (depuis mars 2018)** : droits additionnels sur les importations d'acier de 25%, avec une évolution vers un système de quotas pour un certain nombre de pays (UE/Japon). L'Inflation Reduction comprend des mécanismes de soutien à la décarbonation de l'industrie sidérurgique américaine.
- **Union Européenne (depuis juillet 2018)** : mesures de sauvegarde de 25% appliqués au-delà de quotas. Prorogation en juin 2021 pour 3 années supplémentaires.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est entré dans l'UE en octobre 2023. Le MACF prévoit une élimination progressive des quotas carbone gratuits à l'horizon 2026 et les importateurs devront acheter des certificats dont le prix sera indexé à celui de la tonne de CO2 dans l'UE, sur la base des émissions générées lors de la fabrication des produits importés.

Pendant la période de transition (octobre 2023 à 2025), seule une déclaration des émissions carbone est requise, le paiement de ces certificats n'interviendrait qu'à partir de 2026. Les produits couverts par ce mécanisme seront, dans un premier temps, le fer et l'acier, le ciment, les engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène, ainsi que certains précurseurs/matières premières et un nombre limité de produits aval.

• Au Maroc, les mesures de sauvegardes applicables au rond à béton et fil machine (550 DH/T au-delà de quotas) ont pris fin le 15 octobre 2023.

Les droits de douanes prévus dans le cadre de l'amendement de l'ALE Maroc-Turquie sont entrés en vigueur dès l'expiration des mesures de sauvegarde, à travers l'application d'un droit équivalent à 90% du droit d'importation (taux de 27% pour le rond à béton et fil machine en 2024). La durée d'application de ce droit est de 5 ans (renouvelable pour une durée de 5 années).

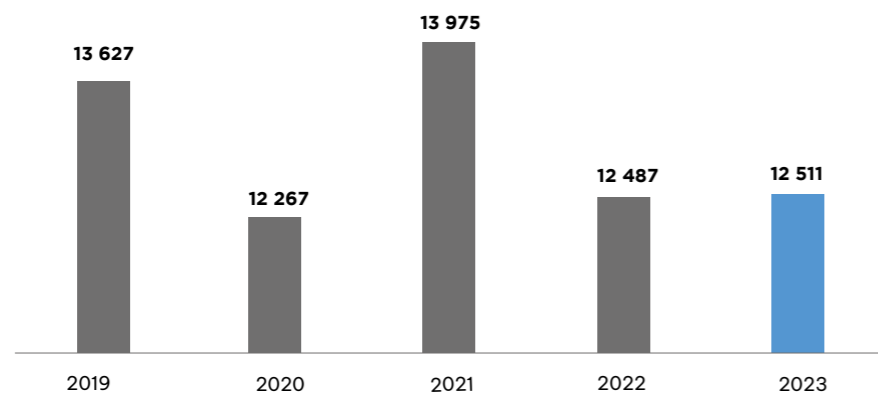
Le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine hors accords de libre-échange est passé de 25% à fin 2019 à 30% en janvier 2020 puis à 40% en juillet 2020. Le taux applicable a été revu à 30% en 2024

2. LE MARCHÉ LOCAL

La consommation de ciment est restée stable en 2023 à 12,5 MT. Une reprise de la consommation a été observée au 2^{ème} semestre 2023, portée par le dynamisme des projets d'infrastructures (ports, barrages, stades, CHU etc) avec une demande en hausse de 5% par rapport au S2 2022

Consommation de ciment (MT) 2019-2023

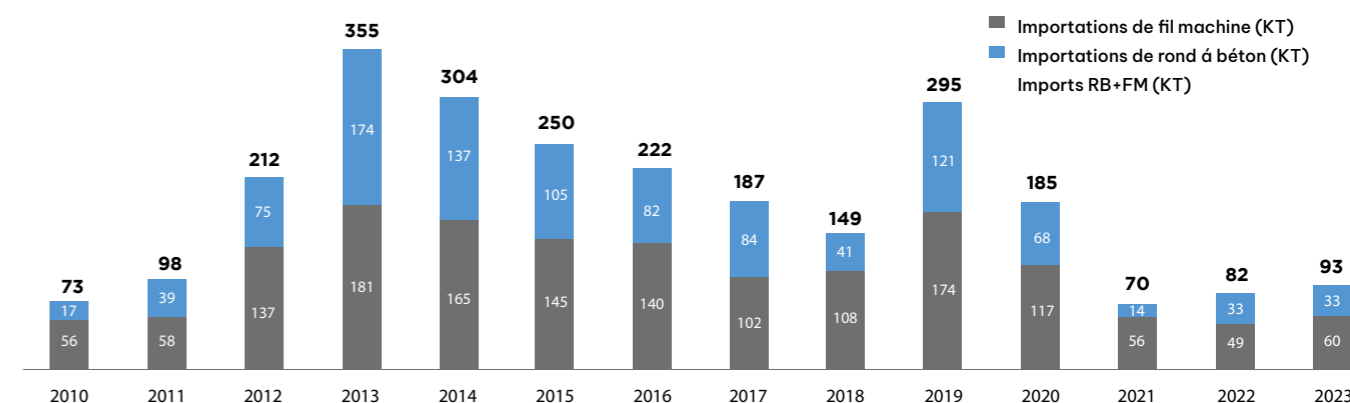
Consommation de ciment (KT)



Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la ville

Les importations de rond à béton et fil machine sont en hausse de 13% en 2023 mais demeurent inférieures à la tendance historique.

93 kt en 2023 contre 295 kt en 2019



"Office des changes"

1. La sécurité

La Santé et Sécurité au Travail constitue une priorité absolue au sein de la SONASID, partagée au sein de tous les niveaux de l'organisation dans un objectif ultime de ZERO Accident à travers une culture SST interdépendante.

Depuis 2010, SONASID a pu créer son propre système de gestion de la sécurité appelé Système d'Animation Sécurité « SAS » qui se base sur la participation et l'implication effectives des collaborateurs avec un suivi du plus près du top management afin de promouvoir l'exemplarité et l'engagement du plus haut niveau de l'organisation.

SONASID a pu maintenir un taux de fréquence AT en dessous de 1 (TF<1), avec certaines années sans aucun accident avec arrêt. Cette performance est la résultante de l'efficacité du SAS et de son application continue au niveau des processus opérationnels par les équipes sur les sites et unités de production.

Les principales composantes du SAS sont les suivantes :

- Maintien de la Dynamique SAS-TC :
 - Comités Sécurité : Comités Unités, Comités Sites, Comité Central.
 - RSH intégrant le personnel SONASID et le personnel de tous les sous-traitants,
 - Vigilance Partagée : Remonté dans la base Sécurité et dans les ateliers dédiés dans les RSH,
 - Remontée de tout type d'anomalie/risque rencontré par le personnel dans le terrain quel que soit sa catégorie professionnelle ou sa fonction.
 - Elaboration participative des règles sécurité,
 - Analyse des incidents et presque-accident ainsi que le partage des retours d'expérience avec ArcelorMittal.
- Processus des remontées terrain et traitement des anomalies
- Remontée et Analyse des presque-accidents.
- Système d'Audit :
 - Audits terrain,
 - Audits spécifiques,
 - Audits des Secteur & Classification Vert/Rouge
 - Audit Savoir Vouloir Pouvoir (SPV).
- Cas de vigilance partagée entre collaborateurs.
- Maintien de la certification ISO 45001
- Réactivité suite aux situations d'urgence POI (Incendies, Accidents, et autres).
- Plan de prévention applicable à toutes les entreprises extérieures dont les travaux sont classés à risque.
- Dynamique « Amine Salama » pour le développement du leadership SST des collaborateurs de la base opérationnelle.
- Dynamique « Sapeur-pompier Volontaire » pour l'ensemble des sites dans le but de la maîtrise du risque incendie et interventions contrôlées
- Dynamique FPS (Fatalities Prevention Standards).
- Plan de surveillance santé au travail proactif en s'appuyant sur des experts de la santé internationaux.



2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 4 996 MDH à fin décembre 2023, progressant de +2% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est soutenue par un effet volume favorable

3. Production

La bonne exécution du programme stratégique d'excellence opérationnelle, axé sur le renforcement de la compétitivité, l'optimisation des coûts fixes et le développement de nouveaux relais de croissance, a ainsi permis d'améliorer la performance industrielle.

4. Coproduits

La valorisation des Coproduits fait partie des axes stratégiques de SONASID qui veut ancrer son leadership en tant qu'entreprise 100% recycling.

Les Coproduits issus des activités de SONASID, considérés comme matières premières pour d'autres industries, sont commercialisés au Maroc, en Europe et Asie.

5. RSE

SONASID accorde une grande attention à la concrétisation de ses engagements en matière sa responsabilité sociétale d'entreprise et place cette dernière au cœur de sa stratégie.

SONASID vise à contribuer aux enjeux d'intérêt général et être créatrice de valeur dans les territoires dans lesquels elle opère. En lien avec nos priorités et aspirations, nous continuons à insuffler une dynamique de développement auprès de nos communautés riveraines en déclinant notre stratégie sociétale fondée sur les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation n°1 : Soutenir le développement socio-éducatif des jeunes
- Orientation n°2 : Accompagner l'insertion socio-économique des populations vulnérables
- Orientation n°3 : Appuyer l'animation culturelle de proximité
- Orientation n°4 : Développer des pratiques artistiques inclusives autour du fer

Le comité d'attribution du label Responsabilité Sociétale des Entreprises de la CGEM a renouvelé le Label RSE de SONASID.

Ceci témoigne de la pertinence de notre démarche qui intègre les attentes et les intérêts de nos différentes parties prenantes au niveau de l'ensemble de nos processus et chaînes de valeur. Avec ce renouvellement, SONASID réaffirme sa détermination de faire du développement durable un pilier stratégique et une composante de sa culture d'entreprise.

Longometal armatures

Le chiffre d'affaires s'établit

à **744 MMAD** à fin décembre 2023 soit une hausse

de **+14%** par rapport à 2022.

La marge sur matière a atteint **53 MMAD** en amélioration

de **+15%** par rapport à 2022.

La marge sur coût variable est de **57 MMAD** en progression

de **+28%** par rapport à 2022.

L'excédent brut d'exploitation affiche **24 MMAD** en amélioration

de **+14%** par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation est de **13 MMAD** en baisse

de **-24%** par rapport à 2022.

Le résultat net s'établit à **8 MMAD**.



LES COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 4.908 MDH en croissance de 1% par rapport à l'exercice 2022, croissance soutenue par un effet volume favorable +20% compensant la baisse des prix de ventes -10%.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 180 MDH soit 3,7% du CA en baisse de -34% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de 119 MDH soit 2,4% du CA en baisse de -40% soit -1,6 pts du CA par rapport à 2022.

Le résultat net a atteint 79 MDH soit 1,6% du CA en baisse de -34% MDH et 0,9 pts par rapport à 2022.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les produits des activités ordinaires sont de 4 883 MMAD en 2023 contre 5 124 MMAD en 2022.

Les charges d'exploitation courantes sont de

4 766 MMAD en 2023 contre 4 962 MMAD en 2022.

Le résultat des activités opérationnelles est de 105 MMAD en 2023 contre 185 MMAD en 2022.

Le résultat financier est de -12 MMAD en 2023 contre -34 MMAD en 2022.

Le résultat net part du groupe est de

65 MMAD en 2023 contre 86 MMAD en 2022.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ	Capital Social (KDH)	Participation au capital
Longoméтал Armatures	60.346	96.93%

PRISE DE CONTRÔLE

Néant

CESSION DE PARTICIPATION

Néant

PERSPECTIVES

Le Groupe Sonasid compte maintenir son engagement en faveur d'un modèle économique durable, en bénéficiant d'une part des nouvelles opportunités de croissance attendues au niveau du marché marocain et en poursuivant, d'autre part, le développement de produits innovants à faible empreinte carbone.

MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés à la page 114 du présent rapport.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vos commissaires aux comptes feront dans leur rapport l'analyse des comptes et du bilan. Ceux-ci font apparaître un bénéfice net comptable de +79 097 609 dirhams que nous vous proposons d'affecter comme suit :

BÉNÉFICE NET COMPTABLE	79.097.609,38	dirhams
REPORT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	5.845.248,88	dirhams
SOLDE	84.942.858,26	dirhams
RÉSERVE LÉGALE	0	dirhams
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	84.942.858,26	dirhams
DIVIDENDE (PROPOSITION)	-81.900.000,00	dirhams
REPORT À NOUVEAU	3.042.858,26	dirhams

Le conseil d'administration propose la distribution de 81.900.000,00 dirhams de dividendes soit 21 dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 3.042.858,26 dirhams.

Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2024.

COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

BILAN ACTIF

BILAN - ACTIF		Au : 31/12/2023		
ACTIF	Brut	Exercice Amort. et prov.	Net	Exercice Précédent Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	-	-	-	-
• Frais préliminaires	-	-	-	-
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
• Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	59.306.024,18	55.576.491,77	3.729.532,41	4.529.220,91
• Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.814.397,69	48.084.865,28	3.729.532,41	4.529.220,91
• Fonds commercial	7.491.626,49	7.491.626,49	-	-
• Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4.466.831.409,02	3.853.304.430,99	613.526.978,03	510.144.453,89
• Terrains	113.576.646,66	-	113.576.646,66	104.798.703,64
• Constructions	543.260.464,75	493.081.383,30	50.179.081,45	79.546.973,44
• Installations techniques, matériel et outillage	3.704.544.370,85	3.287.119.152,05	417.425.218,80	275.448.744,46
• Matériel de transport	34.872.066,22	33.679.806,09	1.192.260,13	1.239.058,01
• Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	39.159.564,11	35.258.021,74	3.901.542,37	2.755.681,80
• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	4.166.067,81	-	-
• Immobilisations corporelles en cours	27.252.228,62	-	27.252.228,62	46.355.292,54
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	98.375.316,81	-	98.375.316,81	98.375.316,81
• Prêts immobilisés	13.225,25	-	13.225,25	13.225,25
• Autres créances financières	39.867.991,56	-	39.867.991,56	39.867.991,56
• Titres de participation	58.494.100,00	-	58.494.100,00	58.494.100,00
• Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
• Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
• Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4.624.512.750,01	3.908.880.922,76	715.631.827,25	613.048.991,61
STOCKS (F)	980.382.876,90	69.888.365,00	910.494.511,90	936.118.785,30
• Marchandises	12.065.048,52	-	12.065.048,52	12.881.172,35
• Matières et fournitures consommables	455.301.473,61	69.888.365,00	385.413.108,61	293.964.374,04
• Produits en cours	189.929.017,43	-	189.929.017,43	70.125.949,37
• Produits intermédiaires et produits résiduels	76.021.967,19	-	76.021.967,19	74.699.647,35
• Produits finis	247.065.370,15	-	247.065.370,15	484.447.642,19
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1.741.936.248,56	242.223.739,34	1.499.712.509,22	1.171.166.530,74
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	11.978.117,79	-	11.978.117,79	25.025.054,70
• Clients et comptes rattachés	1.562.924.723,07	231.870.524,56	1.331.054.198,51	1.040.738.302,18
• Personnel - Débiteur	281.375,82	-	281.375,82	311.911,87
• Etat - Débiteur	130.577.251,05	-	130.577.251,05	91.803.762,28
• Comptes d'associés	-	-	-	-
• Autres débiteurs	33.017.881,42	10.353.214,78	22.664.666,64	12.337.482,19
• Comptes de régularisation - Actif	3.156.899,41	-	3.156.899,41	950.017,52
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	480.231.796,06	-	480.231.796,06	809.735.705,26
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) (Éléments circulants)	1.857.963,97	-	1.857.963,97	10.271.673,00
TOTAL II (F+G+H+I)	3.204.408.885,49	312.112.104,34	2.892.296.781,15	2.927.292.694,30
TRÉSORERIE - ACTIF	276.017.049,70	-	276.017.049,70	31.263.615,37
• Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	870.218,00
• Banques, T.G et C.C.P. débiteurs	275.874.177,62	-	275.874.177,62	30.202.050,32
• Caisses, Régies d'avances et accréditifs	142.872,08	-	142.872,08	191.347,05
TOTAL III	276.017.049,70	-	276.017.049,70	31.263.615,37
TOTAL GENERAL I+II+III	8.104.938.685,20	4.220.993.027,10	3.883.945.658,10	3.571.605.301,28

BILAN PASSIF

BILAN - PASSIF (modèle normal)		EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
PASSIF		Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		
	• Capital social ou personnel (1)	390.000.000,00	390.000.000,00
	• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
	• Capital appelé dont versé.	390.000.000,00	390.000.000,00
	• Primes d'émission, de fusion, d'apport	1.604.062,88	1.604.062,88
	• Écarts de réévaluation	-	-
	• Réserve légale	39.000.000,00	39.000.000,00
	• Autres réserves	845.654.313,94	845.654.313,94
	• Report à nouveau (2)	5.845.248,88	2.245.237,09
	• Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-
	• Résultat net de l'exercice (2)	79.097.609,38	120.600.011,79
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1.361.201.235,08	1.399.103.625,70
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
	• Subventions d'investissement	-	-
	• Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires	-	-
	• Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition	-	-
	• Provisions réglementées pour investissements	-	-
	• Provisions réglementées pour reconstitution des gisements	-	-
	• Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements	-	-
	• Autres provisions réglementées	-	-
	DETTES DE FINANCEMENT (C)		
• Emprunts obligataires	-	-	
• Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	
• Avances de l'Etat	-	-	
• Dettes rattachées à des participations et billets de fonds	-	-	
• Avances reçues et comptes courants bloqués	-	-	
• Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement	-	-	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES (D)	57.220.585,85	57.220.585,85	
• Provisions pour risques	57.220.585,85	57.220.585,85	
• Provisions pour charges	-	-	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
• Augmentation des créances immobilisées	-	-	
• Diminution des dettes de financement	-	-	
Total I (A+B+C+D+E)	-	-	
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	2.436.536.034,71	2.078.214.090,15
	• Fournisseurs et comptes rattachés	2.025.432.669,53	1.613.146.889,96
	• Clients créditeurs, avances et acomptes	9.452.205,94	156.346.373,90
	• Personnel - Créancier	4.443.399,32	4.404.964,96
	• Organismes Sociaux	265.631,58	6.860.877,89
	• Etat - Créancier	395.035.259,49	294.856.114,59
	• Comptes d'associés - Créanciers	1.228.000,00	1.920.000,00
	• Autres Créanciers	678.868,85	678.868,85
	• Comptes de régularisation - Passif	-	-
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	28.259.004,97	36.672.714,00
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)	728.797,49	394.285,58	
Total II (F+G+H)	2.465.523.837,17	2.115.281.089,73	
TRÉSORERIE	TRÉSORERIE - PASSIF		
	• Crédits d'escompte	-	-
	• Crédits de trésorerie	-	-
• Banques (soldes créditeurs)	-	-	
Total III	-	-	
TOTAL GENERAL I+II+III	3.883.945.658,10	3.571.605.301,28	

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (MODÈLE NORMAL)

COMPTE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023		
NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	Situation comparative au 31/12/2020
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
• Ventes de marchandises (en l'état)	21.648.698,58		21.648.698,58	18.687.908,95
• Ventes de biens et services produits	4.886.545.893,26		4.886.545.893,26	4.831.985.506,55
• Variation de stocks de produits(±) (1)	-110.126.823,24		-110.126.823,24	218.215.953,50
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.	-	-	-	-
• Subventions d'exploitation	-	-	-	-
• Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
• Reprises d'exploitation; transferts de charges.	116.572.898,74		116.572.898,74	108.391.289,70
TOTAL I	4.914.640.667,34	-	4.914.640.667,34	5.177.280.658,70
II CHARGES D'EXPLOITATION				
• Achats revendus (2) de marchandises	15.402.231,92		15.402.231,92	8.859.805,40
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	4.057.278.856,77	114.741,51	4.057.393.598,28	4.276.627.204,79
• Autres charges externes	292.561.664,58	80.228,86	292.641.893,44	292.756.177,07
• Impôts et taxes	62.210.625,46		62.210.625,46	57.465.187,20
• Charges de personnel	189.967.150,93		189.967.150,93	160.441.930,19
• Autres charges d'exploitation	1.228.000,00		1.228.000,00	1.908.000,00
• Dotation d'exploitation	177.053.757,60		177.053.757,60	182.408.339,18
TOTAL II	4.795.702.287,26	194.970,37	4.795.897.257,63	4.980.466.643,83
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	118.743.409,71	196.814.014,87
IV PRODUITS FINANCIERS				
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés.	-	-	-	-
• Gains de change	21.683.961,62	-	21.683.961,62	6.866.137,68
• Intérêts et autres produits financiers	10.405.947,86	-	10.405.947,86	14.466.521,35
• Reprises financières; transfert de charges	10.271.673,00	-	10.271.673,00	7.050.146,30
TOTAL IV	42.361.582,48	-	42.361.582,48	28.382.805,33
V CHARGES FINANCIERES				
• Charges d'intérêts	27.409.654,12	-	27.409.654,12	7.612.934,23
• Pertes de change	19.015.804,25	-	19.015.804,25	31.053.588,28
• Autres charges financières	-	-	-	-
• Dotations financières	1.857.963,97	-	1.857.963,97	10.271.673,00
TOTAL V	48.283.422,34	-	48.283.422,34	48.938.195,51
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	-5.921.839,86	-20.555.390,18
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-	-	112.821.569,85	176.258.624,69

COMPTE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023			
NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2020	
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2			
VII	RESULTAT COURANT (reports)	-	-	112.821.569,85	176.258.624,69
VIII	VIII PRODUITS NON COURANT				
	• Produits des cessions d'immobilisations	475.000,00	-	475.000,00	-
	• Subventions d'équilibre	-	-	-	-
	• Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	• Autres produits non courants	21.846.537,66	-	21.846.537,66	25.503.894,96
	• Reprises non courantes; transferts de charges	-	-	-	383.034,95
	TOTAL VIII	22.321.537,66	-	22.321.537,66	103.751.039,76
IX	CHARGES NON COURANTES				
	• Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.	-	-	-	8.361.482,73
	• Subventions accordées	-	-	-	-
	• Autres charges non courantes	18.517.727,13	-	18.517.727,13	14.530.020,75
	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions.	-	-	-	-
	TOTAL IX	18.517.727,13	-	18.517.727,13	22.891.503,48
X	RESULTAT NON COURANT (VIII±IX)			3.803.810,53	2.995.426,43
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)			116.625.380,38	179.254.051,12
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			37.527.771,00	58.654.039,33
XIII	RESULTAT NET (XI-XII)			79.097.609,38	120.600.011,79
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			4.979.323.787,48	5.231.550.393,94
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			4.900.226.178,10	5.110.950.382,15
XVI	RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)			79.097.609,38	120.600.011,79

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULE	Au : 31/12/2023	
	MONTANT	MONTANT
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
• Bénéfice net	79.097.609,38	-
• Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	124.036.769,00	-
1. COURANTES	76.578.069,77	-
• PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	69.888.365,00	-
• PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	5.207.651,66	-
• Excédent non déductible sur les cadeaux publicitaires	558.285,25	-
• Dons non déductibles	-	-
• CHARGES DES EXERCICES ANTERIEURS	194.970,37	-
• Provisions non déductibles	-	-
• Excédent non déductible sur les intérêts des comptes courants	-	-
• ECART DE CONVERSION PASSIF	728.797,49	-
TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS COURANTES	76.578.069,77	-
2. NON COURANTES	47.458.699,23	-
• Amendes, pénalités et majorations de retard	361.600,63	-
• Cohésion sociale	9.460.329,00	-
• Subvention d'investissement	-	-
• Fraction de la plus-value réalisée par la Sté absorbée et dont l'imposition est différée entre les mains de la Sté absorbante»	-	-
• IS	37.527.771,00	-
• Autres charges non courantes non déductibles	-	-
TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS NON COURANTES	47.458.699,23	-
III - DEDUCTIONS FISCALES		85.860.095,94
1. COURANTES		
• Ecart de conversion passif exercice 2013	-	394.285,58
• Reprise provision pour depreciation des stocks	-	85.264.024,99
• Reprise provision pour depreciation des clients	-	201.785,37
TOTAL DES DÉDUCTIONS FISCALES COURANTES	-	85.860.095,94
2. NON COURANTES		
• Abattement sur le profit net global des cessions ou des retraits effectués au cours de l'exercice (art. 19 de l'I.s.)	-	-
• Reprise subvention d'investissement	-	-
• Abattement de la plus-value constatée par la société absorbante sur les titres de participation détenus dans la Sté	-	-
• Profit net global de cession exonéré en cas de réinvestissement du produit global des cessions	-	-
TOTAL DES DÉDUCTIONS FISCALES NON COURANTES	-	-
TOTAL	203.134.378,38	85.860.095,94
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		Montants
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	117.274.282,44	-
Déficit brut fiscal si T1 < T2 (B)	-	-
• Déficit ou fraction de déficit correspondant à la dotation aux amortissements pratiqués	-	-
• Surplus correspondant au déficit d'exploitation.	-	-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
• Exercice N-4	-	-
• Exercice N-3	-	-
• Exercice N-2	-	-
• Exercice N-1	-	-
• Déficit absorbé sur les amortissements indéfiniment reportables	-	-
VI - RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C) ou Déficit net fiscal (B)	-	117.274.282,44
VII - CUMUL DES REPORTS DE DEFICITS SUR AMORTISSEMENTS		Montants
VIII - CUMUL DES DEFICITS D'EXPLOITATION RESTANT A REPORTER FISCALEMENT		
• Exercice N-4	-	-
• Exercice N-3	-	-
• Exercice N-2	-	-
• Exercice N-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			REPRISES			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Frais préliminaires	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
• Primes de remboursement d'obligations	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58.574.063,18	0,00	0,00	731.961,00	0,00	0,00	0,00	59.306.024,18
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.082.436,69	-	-	731.961,00	-	-	-	51.814.397,69
• Fonds commercial	7.491.626,49	-	-	-	-	-	7.491.626,49	7.491.626,49
• Autres immobilisations incorporelles	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.267.571.461,99	204.540.576,58	0,00	- 222.911.679,50	4.548.668,55	0,00	223.643.640,50	4.466.831.409,02
• Terrains	113.198.328,66	-	-	-	378.318,00	-	-	113.576.646,66
• Constructions	540.932.485,50	-	-	-	2.327.979,25	-	-	543.260.464,75
• Installations techniques, matériel et outillage	3.487.174.697,14	-	-	217.406.265,87	36.592,16	-	-	3.704.544.370,85
• Matériel de transport	38.971.358,17	-	-	412.784,44	4.512.076,39	-	-	34.872.066,22
• Mobilier, matériel de bureau et aménagement	36.773.232,17	-	-	2.386.331,94	-	-	-	39.159.564,11
• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	-	-	0,00	-	-	-	4.166.067,81
• Immobilisations corporelles en cours	46.355.292,54	204.540.576,58	-	-	-	-	223.643.640,50	27.252.228,62
Total	4.326.145.525,17	204.540.576,58	0,00	223.643.640,50	4.548.668,55	0,00	223.643.640,50	4.526.137.433,20

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ETAT DES SOLDES DE GESTION ESG			Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)				
			Exercice	Exercice précédent
1		• Ventes de marchandises en l'état	21.648.698,58	18.687.908,95
2	-	• Achats revendus de marchandises	15.402.231,92	8.859.805,40
	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	6.246.466,66	9.828.103,55
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	4.776.419.070,02	5.050.201.460,05
3		• Ventes de biens et services produits	4.886.545.893,26	4.831.985.506,55
4		• Variation stocks de produits	-110.126.823,24	218.215.953,50
5		• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE : (6+7)	4.350.035.491,72	4.569.383.381,86
6		• Achats consommés de matières et fournitures	4.057.393.598,28	4.276.627.204,79
7		• Autres charges externes	292.641.893,44	292.756.177,07
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	432.630.044,96	490.646.181,74
8	+	• Subventions d'exploitation	-	-
V	-	• Impôts et taxes	62.210.625,46	57.465.187,20
9		• Charges de personnel	189.967.150,93	160.441.930,19
10		= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	180.452.268,57	272.739.064,35
		= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11	+	• Autres produits d'exploitation	-	-
12	-	• Autres charges d'exploitation	1.228.000,00	1.908.000,00
13	+	• Reprises d'exploitation : transferts de charges	116.572.898,74	108.391.289,70
14	-	• Dotations d'exploitation	177.053.757,60	182.408.339,18
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	118.743.409,71	196.814.014,87
VII	±	RESULTAT FINANCIER	-5.921.839,86	-20.555.390,18
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	112.821.569,85	176.258.624,69
IX	±	RESULTAT NON COURANT	3.803.810,53	2.995.426,43
15	-	Impôts sur les résultats	37.527.771,00	58.654.039,33
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	79.097.609,38	120.600.011,79
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par la méthode dite additive)				
1		• Bénéfice +	79.097.609,38	120.600.011,79
	-	• Perte -	-	-
		Dotation d'exploitation (1)	101.957.740,94	89.380.203,85
	+	Dotations financières (1)	-	-
4		Dotations non courantes (1)	-	-
5		Reprises d'exploitation (2)	-	-
6		Reprises financières (2)	-	6.460.598,88
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	-	383.034,95
8		Produits des cessions d'immobilisations	475.000,00	-
9		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.	-	76.975,00
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	180.580.350,32	203.213.556,81
10	-	Distributions de bénéfices	117.000.000,00	148.200.000,00
II	=	AUTOFINANCEMENT	63.580.350,32	55.013.556,81

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

DETAIL DES POSTES DU CPC (CHARGES)

DETAIL DES POSTES DU CPC (CHARGES)		Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023	
POSTE		Exercice	Exercice précédent
CHARGES D'EXPLOITATION			
611	ACHATS REVENDUS DE MARCHANDISES		
	• Achats de marchandises	14.427.826,15	17.977.666,43
	• Variation des stocks de marchandises	974.405,77	-9.117.861,03
	TOTAL	15.402.231,92	8.859.805,40
612	ACHATS CONSOMMÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES		
	• Achats de matières premières	3.189.324.106,35	3.353.173.122,32
	• Variation des stocks de matières premières	-69.126.889,85	-96.332.041,67
	• Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	487.941.588,39	602.077.362,39
	• Variation des stocks de matières, fournitures et emballages	-	-4.754.365,40
	• Achats non stockés de matières et fournitures	324.369.161,81	341.065.757,34
	• Achats de travaux, études et prestations de service	124.885.631,58	74.812.887,41
	TOTAL	4.057.393.598,28	4.270.042.722,39
613/314	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	• Locations et charges locatives	16.075.420,47	14.369.824,94
	• Redevances de crédit-bail	9.314.584,08	10.125.056,08
	• Entretien et réparations	5.188.225,86	3.325.080,16
	• Primes d'assurances	19.661.311,78	19.285.850,66
	• Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	11.054.131,77	9.683.168,06
	• Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	103.986.920,32	98.447.846,95
	• Redevances pour brevets, marques, droits...	292.731,78	2.858.879,41
	• Transports	94.365.409,96	106.674.237,05
	• Déplacements, missions et réceptions	14.825.598,00	9.429.879,48
	• Reste du poste des autres charges externes	17.877.559,42	18.556.354,28
	TOTAL	292.641.893,44	292.756.177,07
617	CHARGES DU PERSONNEL		
	• Rémunérations du personnel	132.511.516,16	132.885.325,18
	• Charges sociales (6174)	35.733.426,70	35.966.667,72
	• Reste du poste des charges de personnel	21.722.208,07	5.571.142,55
	TOTAL	189.967.150,93	174.423.135,45
618	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
	• Jetons de présence	1.228.000,00	1.908.000,00
	• Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	• Reste du poste des autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	TOTAL	1.228.000,00	1.908.000,00
CHARGES FINANCIÈRES			
638	AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
	• Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement	-	-
	• Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00
CHARGES NON COURANTES			
658	AUTRES CHARGES NON COURANTES		
	• Pénalités sur marchés et débits	0,00	0,00
	• Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	0,00	0,00
	• Pénalités et amendes fiscales ou pénales	361.600,63	427.247,00
	• Créances devenues irrécouvrables	9.873,78	4.130,16
	• Reste du poste des autres charges non courantes	9.559.453,82	14.098.643,59
	TOTAL	9.930.928,23	14.530.020,75

DETAIL DES POSTES DU CPC (PRODUITS)

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice	Exercice précédent
711	VENTES DE MARCHANDISES		
	• Ventes de marchandises au Maroc	93.328,00	686.455,67
	• Ventes de marchandises à l'étranger	21.555.370,58	18.001.453,28
	• Reste du poste des ventes de marchandises	0,00	0,00
	TOTAL	21.648.698,58	18.687.908,95
712	VENTES DES BIENS ET SERVICES PRODUITS		
	• Ventes de biens au Maroc	4.415.733.831,81	4.691.266.817,64
	• Ventes de biens à l'étranger	201.803.404,83	52.701.055,57
	• Ventes de services au Maroc	33.128.698,90	19.773.978,40
	• Ventes de services à l'étranger	0,00	0,00
	• Redevances pour brevets, marques, droits...	0,00	0,00
	• Reste du poste des ventes et services produits	235.879.957,72	68.243.654,94
	TOTAL	4.886.545.893,26	4.831.985.506,55
713	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS		
	• Variation des stocks de biens produits	-491.885.607,25	-565.095.601,02
	• Variation des stocks des services produits	-3.781.081,37	-8.084.546,69
	• Variation des stocks des produits en cours	385.539.865,38	791.396.101,21
	TOTAL	-110.126.823,24	218.215.953,50
718	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
	• Jetons de présence reçus	-	-
	• Reste du poste (produits divers)	-	-
	TOTAL	-	-
719	REPRISES D'EXPLOITATION; TRANSFERTS DE CHARGES		
	• Reprises d'exploitation	85.465.810,36	98.628.986,43
	• Transferts de charges	31.107.088,38	9.762.303,27
	TOTAL	116.572.898,74	108.391.289,70
PRODUITS FINANCIERS			
738	INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
	• Intérêts et produits assimilés	10.405.947,86	28.382.805,33
	• Revenus des créances rattachées à des participations	-	-
	• Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	10.405.947,86	10.777.535,81
	• Reste du poste intérêts et autres produits financiers	0,00	17.605.269,52
	TOTAL	20.811.895,72	56.765.610,66

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL										
Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023										
RUBRIQUES	DATE DE LA 1 ^{ERE} ÉCHÉANCE	DURÉE DU CONTRAT EN MOIS	VALEUR ESTIMÉE DU BIEN À LA DATE DU CONTRAT	DURÉE THÉORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN	CUMUL DES EXERCICES PRÉCÉDENTS DES REDEVANCES	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES	REDEVANCES RESTANT À PAYER		PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL EN FIN DE CONTRAT	OBSERVATIONS
							A MOINS D'UN AN	A MOINS D'UN AN		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
NEANT										
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS				
Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023				
NATURE	CUMUL D'AMORTISSEMENT DÉBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORTISSEMENTS S/IMMOBILISATIONS SORTIES (3)	CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE (4) = 1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
• Frais préliminaires	0,00	0,00	-	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
• Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	-	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34.033.387,24	1.531.649,50	0,00	48.084.865,28
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	-	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	46.553.215,78	1.531.649,50	-	48.084.865,28
• Fonds commercial	0,00	0,00	-	0,00
• Autres Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.779.703.816,63	100.426.091,44	4.548.668,55	3.853.304.430,99
• Terrains	0,00	-	0,00	0,00
• Constructions	469.785.137,08	23.296.246,22	0,00	493.081.383,30
• Installations techniques, matériel et outillage	3.211.725.952,68	75.429.791,53	36.592,16	3.287.119.152,05
• Matériel de transport	37.732.300,16	459.582,32	4.512.076,39	33.679.806,09
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements	34.017.550,37	1.240.471,37	0,00	35.258.021,74
• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	0,00	0,00	4.166.067,81
• Immobilisations corporelles en cours	0,00	-	-	0,00

TABLEAU DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS									Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023								
NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE									
		D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES										
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS																	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	7.491.626,49	-	-	-	-	-	-	7.491.626,49									
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-									
3. Provisions durables pour risques et charges	57.220.585,85	-	-	-	-	-	-	57.220.585,85									
SOUS TOTAL (A)	64.712.212,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64.712.212,34									
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	322.481.898,04	75.096.016,66	-	0,00	85.465.810,36	-	-	312.112.104,34									
5. Autres provisions pour risques et charges	36.672.714,00	-	1.857.963,97	0,00	-	10.271.673,00	0,00	28.259.004,97									
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	-	0,00	-	-	0,00	-	0,00									
SOUS TOTAL (B)	359.154.612,04	75.096.016,66	1.857.963,97	0,00	85.465.810,36	10.271.673,00	0,00	340.371.109,31									
TOTAL (A+B)	423.866.824,38	75.096.016,66	1.857.963,97	0,00	85.465.810,36	10.271.673,00	0,00	405.083.321,65									

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS RETRAITS D'IMMOBILISATION

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS RETRAITS D'IMMOBILISATION								Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023							
DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	PRODUIT DE CESSION	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES								
Immobilisations Incorporelles	22+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
NEANT															
	-	-	-	0,00	-	-	-								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
Immobilisations Corporelles	23+	4.548.668,55	4.548.668,55	0,00	475.000,00	475.000,00	0,00								
30/06/2023	233	4.548.668,55	4.548.668,55	0,00	475.000,00	475.000,00	-								
	-	-	-	-	-	-	-								
	-	-	-	-	-	-	-								
	-	-	-	-	-	-	-								
Immobilisations Financières	24+ & 25+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
NEANT															
				0,00											
				0,00											
				0,00											
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION							EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023			
RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	N° IF	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	PARTICIPATION AU CAPITAL EN %	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU C.P.C. DE L'EXERCICE
							DATE DE CLÔTURE	SITUATION NETTE	RÉSULTAT NET	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
LONGOMETAL ARMATURE	1087941	INDUSTRIE	60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	58.494.100,00	31/12/2023	72.516.955,37	7.706.679,92	
TOTAL			60.346.000,00		58.494.100,00	58.494.100,00		72.516.955,37	7.706.679,92	

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023				
NATURE	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DÉCLARATIONS T.V.A. DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3) = 4					
A - T.V.A. FACTURÉE	188.229.326,23	935.910.939,40	856.798.856,42	267.341.409,21					
B - T.V.A. RÉCUPÉRABLE	36.193.793,28	756.957.532,29	707.983.655,52	85.167.670,05					
• Crédit antérieur	0,00	-	-	0,00					
• sur charges	34.962.703,55	750.283.393,02	702.059.894,54	83.186.202,03					
• sur immobilisations	1.231.089,73	6.674.139,27	5.923.760,98	1.981.468,02					
C - T.V.A. DUE OU CRÉDIT DE T.V.A. = (A-B)	152.035.532,95	-	-	182.173.739,16					

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL - MONTANT DU CAPITAL : 390 000 000DH								Au : 31/12/2023	
Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés 1	ADRESSE 2	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE 5	MONTANT DU CAPITAL				
		EXERCICE PRÉCÉDENT 3	EXERCICE ACTUEL 4		SOUSCRIT 6	APPELÉ 7	LIBÉRÉ 8		
NOUVELLES SIDERURGIE INDUSTRIELLE	60, Rue d'Alger Casablanca	2.529.346	2.529.346	100,00	252.934.600,00	252.934.600,00	252.934.600,00		
M GUY MOTAIS de NARBONNE	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. ARROUB MOHAMED RAMSES	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Hassan BOUHEMOU	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Jean Claude Gerardy	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Richard COMFORT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Berold COSTA de BEAU-REGARD	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. LEFEVRE FRANCIS	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. GENEST PASCAL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Abdelouahab BEN SARI	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr TAZI MOHAMED HAKIM	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr.OURIAGLI HASSAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr CEDRIC BOUZAR	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,HUGUES FAUVILLE	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,CHOLET VINCENT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ORDINI JEAN-PAUL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	0	100,00	0,00	0,00	0,00		
M. SAID EL HADI	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Rachid Benyakhlef	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
CIMR	83, Av de l'Armée Royale CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
RMA WATANYA	16, Rue Abou Inane, Rabat	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
MCMA	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
TAUD AYMAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
BOCK ANDRE MARIE FREDERIC	2, Bd Moulay Youssef CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ATTIJARI WAFABANK	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mme. LOULIDI FARAH	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. LE GOUIC VINCENT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. SERRA CALLEJO JAVIER	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,QUINKE CHRISTIAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
SANAA BAKKAL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
MAKRAM TARIQ	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. TETTEROO PAUL	Bourse de Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ERIC NIEDZELA	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Actions au Porteurs	Bourse de Casablanca	1.370.625	1370624	100,00	137.062.400,00	137.062.400,00	137.062.400,00		
ACTIONS AU PORTEURS		0	3.900.000	3.900.000	-	390.000.000	390.000.000	390 000 000	

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				Au : 31/12/2023	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER Décision AGO du 08 juin 2021	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT		
• Report à nouveau	-	• Réserve légale	-		
• Résultats nets en instance d'affectation	2.245.237,09	• Réserve spéciale pour investissement	-		
• Résultat net de l'exercice 2013	0,00	• Tantièmes	-		
• Prélèvements sur les réserves	120.600.011,79	• Dividendes (affectés après distribution à l'augmentation du Capital social)	117.000.000,00		
• Autres prélèvements	-	• Autres affectations (en instance d'affectation)	0,00		
		• Report à nouveau	5.845.248,88		
TOTAL A	122.845.248,88	TOTAL B	122.845.248,88		

TOTAL A = TOTAL B

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE			Au : 31/12/2023	
NATURE	ENTRÉE CONTRE-VALEUR EN DH	SORTIE CONTRE-VALEUR EN DH		
• Financement permanent	-	-		
• Immobilisations brutes	-	107.423.687,57		
• Rentrées sur immobilisations	-	-		
• Remboursement des dettes de financement	-	-		
• Produits	215.520.388,69	-		
• Charges	-	2.833.277.405,55		
TOTAL DES ENTREES	215.520.388,69	-		
TOTAL DES SORTIES	-	2.940.701.093,12		
BALANCE DEVICES	2.725.180.704,43	-		
TOTAL	2.940.701.093,12	2.940.701.093,12		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES			Au : 31/12/2023
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT	

ETAT DES DEROGATIONS

ETAT DES DEROGATIONS			Au : 31/12/2023
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (MODÈLE NORMAL)

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (modèle normal)						Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023
I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN						
MASSES	Exercice	Exercice précédent	Variations a - b			
			Emplois c	Ressources d		
1 Financement Permanent	1.418.421.820,93	1.456.324.211,55	37.902.390,62	0,00		
2 Moins actif immobilisé	715.631.827,25	613.048.991,61	102.582.835,64	0,00		
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A) 702.789.993,68	843.275.219,94	140.485.226,26	0,00		
4 Actif circulant	2.892.296.781,15	2.927.292.694,30	0,00	34.995.913,15		
5 Moins Passif circulant	2.465.523.837,17	2.115.281.089,73	0,00	350.242.747,44		
6 = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B) 426.772.943,98	812.011.604,57	0,00	385.238.660,59		
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	276.017.049,70	31.263.615,37	244.753.434,33	0,00		

II. EMPLOIS ET RESSOURCES					
		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• AUTOFINANCEMENT	(A)	117.000.000,00	180.580.350,32	148.200.000,00	203.213.556,81
• Capacité d'autofinancement		0,00	180.580.350,32	0,00	203.213.556,81
• Distributions de bénéfiques		117.000.000,00	0,00	148.200.000,00	0,00
• CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	(B)	0,00	475.000,00	0,00	0,00
• Cession d'immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
• Cession d'immobilisations corporelles		0,00	475.000,00	0,00	0,00
• Cession d'immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
• Récupération sur créances immobilisées		0,00	0,00	0,00	0,00
• AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	(C)	0,00	0,00	0,00	0,00
• Augmentations de capital, apports		0,00	0,00	0,00	0,00
• Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
• AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT	(D)	0,00	0,00	0,00	0,00
(nettes de primes de remboursement)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		0,00	64.055.350,32	0,00	55.013.556,81
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(E)	204.540.576,58	0,00	136.006.761,72	0,00
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles		0,00	0	0,00	0
• Acquisitions d'immobilisations corporelles		204.540.576,58	0	135.992.761,72	0
• Acquisitions d'immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
• Augmentations des créances immobilisées		0,00	0,00	14.000,00	0,00
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES	(F)	-	-	-	-
• REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT	(G)	0,00	-	0,00	-
• EMPLOIS EN NON-VALEURS	(H)	0,00	-	0,00	-
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		204.540.576,58	0	136.006.761,72	0
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		0,00	385.238.660,59	0,00	64.194.377,73
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		0,00	385.238.660,59	0,00	64.194.377,73
TOTAL GENERAL		449.294.010,91	449.294.010,91	136.006.761,72	136.006.761,72

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Berabdelah
Bâtiment C - Tour Noire 3 - 2ème étage
La Marina - Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Anroui - BP 551
Nador



Lot 37 Zone CFC - Casablanca
20000 Hay Hassani
Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 361 201 235,08 dont un bénéfice net de MAD 79 097 609,38.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

- **Evaluation des immobilisations corporelles**

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<p>Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 613,5 qui représentent 16% du total Bilan.</p> <p>La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux.</p> <p>Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur actuelle. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation, notamment la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle. • Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. • Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur. • Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

- **Provision pour risques**

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<p>SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.</p> <p>Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 79 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. • Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. • Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. • Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes sociaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et révisons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

Page 4

rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit
Edi Sidi Mohamed Benabdellah
Bâtiment "C", Avenue 2, Les Marjane
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 76 / 47 59

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc



PwC Maroc
57 Tour CFC, 3^{ème} étage, Casa Anfa,
29229 Hay Hassane II - Casablanca
T: 41 27 (M) 41 27 41 27 / 7999135
7999135

Mohamed Rqibate
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3ème étage
La Marina - Casablanca

pwc

Log 57 Tour UCC - Casa Airfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui - BP 551
Nador

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2023

2.1. Convention écrite d'assistance avec ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg S.A

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance pour le développement d'un nouveau produit appelé « Fibre d'acier », dans les domaines suivants :

- a) Assistance technique.
- b) Assistance commerciale et marketing
- c) Formation du personnel

SONASID
Page 2

Modalités essentielles : La convention conclue le 5 août 2021, avec date d'effet à partir de 2022, accorde à ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A une rémunération détaillée comme suit :

- 107 500 Euros nette de la retenue à la source pendant une période de 5 ans en guise de licence
- 2 160 000 Euros en guise de frais de support et d'assistance commerciale et marketing soit une moyenne annuelle de 540 000 Euros dans la limite de 50 €/tonne de fibre vendue

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2023 s'élève à KMAD 4 320.

Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

2.2. Convention écrite de bail avec ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

Entités et personne concernées : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : il s'agit d'une convention de bail emphytéotique conférant un droit d'occupation à Energie Eolienne du Maroc d'une parcelle de 4 hectares situé au sein de l'usine de Nador et destiné aux fins d'y construire une centrale solaire.

Modalités essentielles : Cette convention signée le 17 novembre 2021, avec date d'effet à partir de 2022, prévoit un loyer annuel forfaitaire à payer à Sonasid de MAD 120 000.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun produit n'a été comptabilisé en 2023.

Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

2.3. Convention écrite de fourniture d'électricité entre SONASID et ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

Entités et personnes concernées : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : Vente par ERM à la SONASID l'énergie produite sur le site de production de Nador. La SONASID achète toute l'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

Modalités essentielles : Cette convention signée en avril 2019, prévoit l'achat de la totalité d'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charge en 2023 s'élève à KMAD 371.

Sommes reçues ou versées : En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 260.

SONASID
Page 3

2.4. Convention écrite d'assistance permanente avec ArcelorMittal BASQUE

Entités et personne concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal BASQUE.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à ArcelorMittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

Transfert du contrat : En date du 1^{er} octobre 2019, ArcelorMittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1^{er} octobre 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à KMAD 24 348.

Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

2.5. Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 1^{er} octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contre partie des prestations fournies.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à KMAD 24 348.

Sommes reçues ou versées : En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 27 063.

2.6. Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

Entités et personne concernées : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

SONASID
Page 4

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à KMAD 46 130.

Sommes reçues ou versées : En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 39 695.

2.7 Convention écrite de don pour la fondation AL MADA

Entités et personne concernées : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Il s'agit ici d'une convention conclue le 1^{er} janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation AL MADA.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2023, SONASID a accordé à la fondation AL MADA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

Sommes reçues ou versées : En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

2.8 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

Entités et personnes concernées : Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Modalités essentielles : Cette convention prévoit une rémunération du compte courant SONASID fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75%.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'a été comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2023.

Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit
37, rue de la République
20220 Casablanca
T: +212 (0) 31 22 22 22
Fax: +212 (0) 31 22 22 22

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc



PwC Maroc
37, rue de la République
20220 Casablanca
T: +212 (0) 31 22 22 22
Fax: +212 (0) 31 22 22 22

Mohamed Rqibate
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
KMAD	2023.12	2022.12	Variation
• Chiffre d'affaires	4.995.795	4.888.161	2%
• Autres produits de l'activité	-112.448	236.270	-148%
Produits des activités ordinaires	4.883.347	5.124.431	-5%
• Achats	-4.082.092	-4.282.473	-5%
• Autres charges externes	-301.377	-293.456	3%
• Frais de personnel	-213.949	-185.364	15%
• Impôts et taxes	-63.044	-57.704	9%
• Amortissements et provisions d'exploitation	-136.648	-155.687	-12%
• Autres produits et charges d'exploitation	30.704	13.046	135%
Charges d'exploitation courantes	-4.766.406	-4.961.638	-4%
Résultat d'exploitation courant	116.941	162.793	-28%
• Cessions d'actifs	475	-77	-717%
• Résultats sur instruments financiers	-14.484	22.780	-164%
• Autres produits et charges d'exploitation non courants	2.240	237	845%
Autres produits et charges d'exploitation	-11.769	22.940	-151%
Résultat des activités opérationnelles	105.172	185.733	-43%
• Produits d'intérêts	10.778	14.657	-26%
• Charges d'intérêts	-34.302	-12.550	173%
• Autres produits et charges financiers	11.412	-35.933	-132%
Résultat financier	-12.112	-33.826	-64%
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	93.060	151.907	-39%
• Impôts sur les bénéfices	-41.891	-64.510	-35%
• Impôts différés	14.082	-1.250	-1227%
Résultat net des entreprises intégrées	65.251	86.147	-24%
• Intérêts minoritaires	174	217	-20%
Résultat net - Part du groupe	65.077	85.930	-24%

Résultat net par action en dirhams	16,69	22,03
- de base	16,69	22,03
- dilué	16,69	22,03
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	16,69	22,03
- de base	16,69	22,03
- dilué	16,69	22,03

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		EN MILLIERS DE MAD	
	2023.12	2022.12	
EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	65.251	86.147	
• Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)	-	-	
• Ecart de conversion des activités à l'étranger	-	-	
• Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	
• Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-	
• Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations	-	-	
• Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	30.218	28.765	
• Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	-9.490	-8.917	
• Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées	20.728	19.848	
• Autres éléments du résultat global nets d'impôts	20.728	19.848	
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	85.979	105.995	
DONT INTÉRÊTS MINORITAIRES	267	274	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	85.712	105.721	

ETATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif (En KMAD)	2023.12	2022.12	Variation
• Immobilisations incorporelles	4.419	5.667	-22%
• Immobilisations corporelles	1.272.015	1.170.357	9%
• Immobilisations en droit d'usage	99.524	102.927	-3%
• Autres actifs financiers	39.962	39.962	0%
• Impôts différés actifs	-	1.267	-100%
• Autres débiteurs non courants	158.065	168.042	-6%
Actifs non-courants	1.573.985	1.488.222	6%
• Autres actifs financiers courants	9.922	24.406	-59%
• Stocks et en-cours	975.673	1.012.111	-4%
• Créances clients	1.314.860	1.007.176	31%
• Autres débiteurs courants	240.600	197.083	22%
• Trésorerie et équivalent de trésorerie	768.137	851.638	-10%
Actifs courants	3.309.192	3.092.414	7%
TOTAL ACTIF	4.883.177	4.580.636	7%
Passif (En KMAD)	2023.12	2022.12	Variation
• Capital	390.000	390.000	0%
• Primes d'émission et de fusion	1.604	1.604	0%
• Réserves	1.357.260	1.367.225	-1%
• Résultats net part du groupe	65.077	85.930	-24%
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1.813.941	1.844.760	-2%
• Participations ne donnant pas le contrôle	2.547	2.280	12%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1.816.488	1.847.040	-2%
• Provisions non courantes	59.799	59.799	0%
• Avantages du personnel	97.196	121.185	-20%
• Dettes financières non courantes	109.759	109.047	1%
• Impôts différés passifs	216.158	230.727	-6%
• Autres créditeurs non courants	17.865	20.508	-13%
Passifs non courants	500.777	541.266	-7%
• Provisions courantes	26.901	26.901	0%
• Dettes financières courantes	-	-	-
• Dettes fournisseurs courantes	2.032.644	1.619.035	26%
• Autres créditeurs courants	506.367	546.394	-7%
Passifs courants	2.565.912	2.192.330	17%
TOTAL PASSIF	3.066.689	2.733.596	12%
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4.883.177	4.580.636	7%

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En KMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans le résultat	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	390.000	1.604	1.388.754	107.770	1.888.128	2.007	1.890.135
• Affectation du résultat de l'exercice N-1			107.770	-107.770	-		-
• Dividendes versés			-148.200		-148.200		-148.200
• Changement de méthodes comptables					-		-
• Part du groupe dans le résultat				85.930	85.930	274	86.204
• Gains et pertes actuariels			28.682		28.682		28.682
• Autres mouvements			-9.781		-9.781		-9.781
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	390.000	1.604	1.367.225	85.930	1.844.760	2.280	1.847.040
• Affectation du résultat de l'exercice N-1			85.930	-85.930	-		-
• Dividendes versés			-117.000		-117.000		-117.000
• Changement de méthodes comptables					-		-
• Part du groupe dans le résultat				65.077	65.077	267	65.344
• Gains et pertes actuariels			30.125		30.125		30.125
• Autres mouvements			-9.490		-9.490		-9.490
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	390.000	1.604	1.357.260	65.077	1.813.941	2.547	1.816.488

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
KMAD	2023.12	2022.12
• Résultat net de l'ensemble consolidé	65.251	86.147
AJUSTEMENTS :		
• Elim. des amortissements et provisions	145.223	166.152
• Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	14.484	-22.780
• Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-475	77
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	224.483	229.596
• Elim. de la charge (produit) d'impôt	27.809	65.760
• Elim. du coût de l'endettement financier net	34.302	12.550
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	286.594	307.906
• Incidence de la variation du BFR Impôts différés	58.604	-57.330
• Impôts payés	-41.891	-64.510
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	303.307	186.066
• Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-236.001	-147.410
• Variation des autres actifs financiers	-	-15
• Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	475	0
• Intérêts financiers versés	-34.302	-12.550
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-269.828	-159.975
• Variations de dettes résultant de contrats location	712	-6.664
• Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-117.000	-148.200
• Variation des comptes courants associés	-692	534
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-116.980	-154.330
• Incidence des changements de principes comptables	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-83.501	-128.239
• Trésorerie d'ouverture	851.638	979.877
• Trésorerie de clôture	768.137	851.638
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-83.501	-128.239

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

NOTE 12. IMPOTS

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

NOTE 21. PROVISIONS

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 23. DÉTTES FINANCIÈRES

NOTE 24. DÉTTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 29. PARTIES LIÉES

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc. Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines). Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale. Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longoméтал Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre. Afin de se conformer aux normes IFRS, une réévaluation des actifs et des passifs d'impôts différés a été réalisée en utilisant les taux d'impôt prévus par la loi de finance selon le principe de symétrie.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2023 et telles que publiées à cette même date. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 13 Mars 2024 par le Conseil d'Administration.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

3.2. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions de dirhams (MDH), arrondis au million le plus proche, ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quel que soit leur nature
- Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature :
- Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
- Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous :

	% Provision
• Entre 1 et 2 ans	25%
• Entre 2 et 3 ans	50%
• Entre 3 et 4 ans	75%
• Plus de quatre ans	100%

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2023 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

d) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

e) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

f) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le groupe contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis:

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle. Le Groupe ne dispose actuellement pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, marocain, qui est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date de prise de contrôle les éléments suivants :

- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
• Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
• Etanchéité, toiture et autres	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans		
• gencements et aménagements	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		20 ans
• Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
• Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		

*F1 : constructions en dur $\leq R+2$

F2 : constructions en dur $>R+2$

F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6 : Bâtiment en copropriété

F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

• Installations techniques, matériel et outillage	de 3 à 35 ans
• Matériel de transport	de 1 à 9 ans
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	de 2 à 7 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Contrats de location

Définition d'un contrat de location :

Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il octroie le droit d'utiliser un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie.

A la date de conclusion d'un contrat, le groupe Sonasid détermine s'il remplit les deux conditions cumulatives suivantes pour être qualifié de contrat de location : son exécution dépend de l'utilisation d'un actif identifié et il confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif identifié. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan du Groupe, avec constatation :

- d'un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Droits d'utilisation :

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le Groupe sonasid amortit le droit d'utilisation sur une base linéaire sur la durée du contrat, ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent dans l'un des deux cas suivants :

- Le contrat transfère au preneur la propriété juridique du bien loué à l'issue du contrat, ou
- le preneur dispose d'une option d'achat de l'actif et son exercice est raisonnablement certain à la date de signature du contrat

Comme pour les autres actifs corporels du Groupe, le droit d'utilisation est par ailleurs soumis aux tests de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

Dette de loyers :

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat. Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris ceux considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,

- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires. Ce taux est déterminé sur la base des taux d'obligations d'Etat et des spreads de crédit spécifiques selon la localisation de l'actif loué et la durée du contrat, ajusté d'un facteur de duration afin de tenir compte du profil des paiements de loyers.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat.

Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option, tels que l'existence d'agencements significatifs entrepris dans les actifs immobiliers loués. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation

Contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatique). Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longoméтал.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital différent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des capitaux propres comme indice de perte de valeur
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le Conseil d'Administration sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur recouvrable des UGT. pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs
- Sonasid est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)

3.11. Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.12. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

3.12.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des événements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales. Ce taux de perte fait l'objet d'un suivi régulier.

3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.14. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

3.15. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).
 - à la date de transaction ne donne pas lieu à des montants égaux de différences temporaires déductibles et imposables

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

3.16. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.17. Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque

environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus..

3.18. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.19. Passifs financiers

3.19.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location la dette financière constatée en contrepartie de l'actif droit d'utilisation est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.19.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créditeurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

3.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et pour un montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle en cinq étapes :

- Identifier les contrats avec des clients,
- Identifier les obligations de prestation prévues au contrat,
- Déterminer le prix de transaction,
- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat, et
- Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.21. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.22. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.24. Liste des normes et interprétations :

Normes ou amendements applicables obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2023 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Sonasid au 31 décembre 2023.

Elles concernent principalement :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » : cette norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique » : cet amendement supprime l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions résultant des différences temporaires taxables et déductibles d'un même montant ;
- y amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables » : ces amendements clarifient les différences entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les estimations comptables sont désormais définies comme « des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation » ;
- amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 » : ces amendements prévoient une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

Le Groupe Sonasid n'a anticipé aucune des nouvelles normes et amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

- amendements à IAS 1 « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- amendements à IFRS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financements fournisseurs » ;
- amendement à IAS 21 « Absence de convertibilité ».

3.25. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.25.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

3.25.2 Techniques d'évaluation

Les titres cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les titres non cotés sont évalués en fonction de leur valeur recouvrable

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2023.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2023.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Chiffre d'affaires	4 995,8	4 888,2
• Autres produits de l'activité	-112,4	236,3
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4 883,3	5 124,4

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Production vendue de biens et services	4 642,2	4 557,0
• Ventes de Marchandises en l'état	353,6	331,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 995,8	4 888,2

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Achats revendus de marchandises	(98,0)	(57,1)
• Achats consommés de matières et fournitures	(3 984,1)	(4 225,4)
ACHATS	(4 082,1)	(4 282,5)
• Loyers opérationnels	3,6	(2,3)
• Entretien et réparations	(5,8)	(3,5)
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(11,7)	(14,0)
• Charges externes diverses	(287,5)	(273,6)
AUTRES CHARGES EXTERNES	(301,4)	(293,5)
TOTAL ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	(4 383,5)	(4 575,9)

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

8.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2023 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Salaires et traitements	(152,6)	(133,0)
• Autres charges sociales	(55,1)	(44,1)
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(6,2)	(8,3)
TOTAL	(213,9)	(185,4)

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2023	2022	Var %
• Cadres	120	113	(6,2%)
• Non cadres	598	610	(2,0%)
TOTAL	718	723	(0,7%)

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2022 et 31 Décembre 2023 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations incorporelles	(2,0)	(2,0)
• Immobilisations corporelles	(122,6)	(142,3)
• Immobilisations en droit d'usage	(14,4)	(13,6)
SOUS-TOTAL	(139,0)	(157,9)
PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR NETTES IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Stocks et créances	2,3	2,2
• Provisions pour risques et charges		
SOUS-TOTAL	2,3	(2,2)
TOTAL	(136,6)	(155,7)
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(136,6)	(155,7)
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Cession d'actifs	0,5	(0,1)
• Résultats sur dérivés de change – Trading	(14,5)	22,8
• Autres produits et charges d'exploitation	30,7	13,0
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	2,2	0,2
TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	18,9	36,0

*Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Autres produits non courants	23,1	25,5
• Autres charges non courantes	(20,9)	(25,3)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS	2,2	0,2

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2023 et Décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
PRODUITS D'INTÉRÊTS	10,8	14,7
CHARGES D'INTÉRÊTS	(34,3)	(12,6)
• Reprises des pertes de valeur		
• Gains et pertes de change	11,4	(33,9)
• Autres charges financières		(2,0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	11,4	(35,9)
RÉSULTAT FINANCIER	(12,1)	(33,8)

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPOTS

12.1. Charge d'impôt

12.1.1. Reconue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2023 et 2022, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
CHARGE D'IMPÔT COURANT		
• Charge de l'exercice	(41,9)	(64,5)
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	0,0	0,0
	(41,9)	(64,5)
CHARGES / PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
• Variations des différences temporaires	15,2	9,1
• Variations des taux d'imposition	(1,1)	(10,4)
• Variation des déficits fiscaux antérieurs		
	(14,1)	(1,3)
CHARGE / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(27,8)	(65,8)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	ACTIF		PASSIF		NET	
	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22
IMPÔTS DIFFÉRÉS						
• Provenant des différences temporaires	158,1	168,0	216,2	230,7	(58,1)	(62,7)
• Provenant des déficits fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Provenant des crédits d'impôt						
TOTAL	158,1	168,0	216,2	230,7	(58,1)	(62,7)

12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	65,3	86,1
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (HORS S.M.E)	65,1	85,9
• Impôt sur les bénéfices	(41,9)	(64,5)
• Impôts différés	14,1	(1,3)
TOTAL CHARGE FISCALE	(27,8)	(65,8)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS (HORS S.M.E)	93,1	151,9
• Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	(0,30)	(0,43)
• Impôt sur différences permanentes		
• Régularisation sur IS (a)		
• Cotisation minimale		
• Autres différences (b)	2,3	8,6
CHARGE FISCALE RECALCULÉE	(25,5)	(47,09)
TAUX D'IMPÔT LÉGAL AU MAROC (CHARGE FISCALE RECALCULÉE / RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS)	(0,27)	(0,31)

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2023	2022
Nombre moyen pondéré:		
• d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
• d'actions d'auto détention	-	-
NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	3 900 000	3 900 000
• Nombre d'instruments dilutifs	-	-
NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	3 900 000	3 900 000

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de 16,69 Dirhams au 31 Décembre 2023 contre 22,03 Dirhams au 31 Décembre 2022.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2023	2022
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	65,1	85,9
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	16,69 MAD	22,03 MAD
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	16,69 MAD	22,03 MAD

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
VALEURS BRUTES				
AU 1^{ER} JANVIER 2022	54,8			54,8
• Acquisitions	0,8			0,8
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2022	55,6			55,6
AU 1^{ER} JANVIER 2023	55,6			55,6
• Acquisitions	0,7			0,7
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2023	56,3			56,3
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS				
AU 1^{ER} JANVIER 2022	(47,9)			(47,9)
• Amortissements	(2,0)			(2,0)
• Autres mouvements	0,0			0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(49,9)			(49,9)
AU 1^{ER} JANVIER 2023	(49,9)			(49,9)
• Amortissements	(2,0)			(2,0)
• Autres mouvements	0,0			0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(51,9)			(51,9)
VALEURS NETTES				
AU 31 DÉCEMBRE 2022	5,7	0,0	0,0	5,7
AU 31 DÉCEMBRE 2023	4,4	0,0	0,0	4,4

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	266,2	727,6	3 641,3	46,51	59,7	4 741,4
• Acquisitions	1,7	20,8	95,5	21,5	2,2	141,7
• Cessions			(14,5)		(5,8)	(20,3)
• Autres mouvements		0,6	17,4	(18,0)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	267,9	749,0	3 739,7	50,0	56,1	4 862,8
AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	267,9	749,0	3 739,7	50,0	56,1	4 862,8
• Acquisitions	0,5	2,9	115,8	97,6	2,2	219,0
• Cessions			0,0		(4,5)	(4,5)
• Autres mouvements			107,3	(108,3)	1,1	0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	268,4	752,0	3 962,8	39,3	54,8	5 077,2
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS						
AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	(23,6)	(542,6)	(2 948,8)	0,0	(55,3)	(3 570,3)
• Amortissements	(0,4)	(29,4)	(110,7)	0,0	(1,8)	(142,3)
• Cessions			14,4		5,8	20,3
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(24,1)	(572,0)	(3 045,0)	0,0	(51,3)	(3 692,4)
AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	(24,1)	(572,0)	(3 045,0)	0,0	(51,3)	(3 692,4)
• Amortissements	(0,7)	(26,6)	(88,1)	0,0	(1,9)	(117,4)
• Cessions					4,5	4,5
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(24,8)	(598,7)	(3 133,1)	0,0	(48,7)	(3 805,2)
VALEURS NETTES						
AU 31 DÉCEMBRE 2022	243,9	177,0	694,7	50,0	4,8	1 170,4
AU 31 DÉCEMBRE 2023	243,6	153,3	829,7	39,3	6,2	1 272,0

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2023.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
PART NON COURANTE		
• Instruments financiers dérivés	0,0	0,0
• Actifs financiers	0,0	0,0
• Prêts et créances	40,0	40,0
TOTAL	40,0	40,0
PART NON COURANTE		
• Instruments financiers dérivés	9,9	24,4
• Actifs financiers	0,0	0,0
• Prêts et créances	0,0	0,0
TOTAL	9,9	24,4
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	49,9	64,4

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
PART NON COURANTE		
• Prêts au personnel	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements	40,0	40,0
TOTAL	40,0	40,0

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Stocks de marchandises	12,1	12,9
• Stocks de matières et fournitures consommables	483,2	417,9
• En-cours de production	160,1	71,1
• Stocks de produits finis intermédiaires	415,3	616,3
TOTAL DES STOCKS EN VALEUR BRUTE	1 070,6	1 118,2
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE		
• Perte de valeur constatée sur la période		(2,6)
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet	11,1	12,4
• Autres mouvements		
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE	(95,0)	(106,1)
TOTAL STOCKS, NET	975,7	1 012,1

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Clients et comptes rattachés	1 649,6	1 333,1
• Dépréciation clients et comptes rattachés	(334,7)	(325,9)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	1 314,9	1 007,2
• Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	19,2	34,0
• Personnel – débiteur	0,4	0,5
• Etat – débiteur	193,6	148,6
• Comptes d'associés débiteurs		
• Créances sur cession d'actifs		
• Autres débiteurs	22,7	12,4
• Compte de régularisation – Actif	4,6	1,6
TOTAL AUTRES DÉBITEURS COURANTS	240,6	197,1

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Titres et valeurs de placement	480,2	809,7
• Banque	287,7	9,0
• Autres comptes de trésorerie	0,2	32,9
TOTAL	768,1	851,6

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-23	31-déc-22
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1 844,8	1 888,1
• Dividendes versés	(117,0)	(148,2)
• Autres variations	20,6	18,9
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	65,1	85,9
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE	1 813,9	1 844,8

20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-23	31-déc-22
• Réserve légale	39,0	39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	462,3	480,3
• Autres réserves	850,1	845,7
• Report à nouveau	5,8	2,2
RÉSERVES GROUPE	1 357,3	1 367,2

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2023 et 2022 a pour origine les impacts des retraitements IFRS au 31 Décembre 2023.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-23	31-déc-22
• Intérêts minoritaires en début d'exercice	2,28	2,01
• Dividendes versés		
• Autres variations		
• Résultat de l'exercice	0,27	0,27
INTÉRÊTS MINORITAIRES DE LA CLÔTURE	2,55	2,28

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Litiges	0,1	0,1
• Autres risques	86,6	86,6
TOTAL	86,7	86,7
DONT:		
• Part non courante	59,8	59,8
• Part courante	26,9	26,9

La variation de ces provisions entre 2022 et 2023 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 31 décembre 2022	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2023
• Litiges	0,1			0,1
• Autres risques	86,6			86,6
TOTAL	86,7			86,7
DONT:				
• Part non courante	61,6			59,8
• Part courante	28,6			26,9

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les niveaux des provisions au 31 décembre 2023 :

Groupe	SONASID	SONASID
Filiale	SONASID	SONASID
Avantages	IDR	Maladie
	31/12/2023	31/12/2023
Provisions au 1 ^{er} Janvier 2023	(8.458.503)	(102.191.319)
• Coût de service de la période	(816.801)	(8.294.048)
• Reprises pour utilisation/Prestations payées	626.750	3.394.957
• Variation de périmètre	0	0
• Business combination (seulement si significatif)	0	0
• Ecart de conversion	0	0
• Ecart actuariels	1.027.735	26.085.828
Provisions au 31 décembre 2023	(7.620.819)	(81.004.582)

Résumé des principales dispositions des régimes

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
• Personnel d'exécution	30 000
• Agent de maîtrise	35 000
• Cadre	40 000
• Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %. Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

B. Hypothèses actuarielles

HYPOTHESES ECONOMIQUES			
DATE D'ÉVALUATION	31.12.2023		
TAUX D'INFLATION	1,50%		
TAUX D'INFLATION MÉDICALE	4%		
TAUX D'ACTUALISATION			
• Frais de Santé	6,40%		
• Indemnités de Fin de Carrière	5,00 %		
TAUX MOYEN DE CHARGES SOCIALES	15,00 %		
TAUX D'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS (BRUT D'INFLATION)	3,50%		
TAUX DE REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES	1,50%		
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES			
MORTALITÉ	TG CIMR 2012		
INVALIDITÉ	Non prise en compte		
TAUX DE MOBILITE PAR TRANCHES D'AGES			
TRANCHES D'ÂGES	Cadres	Non Cadres	
• 29 ans et avant	20.00 %	10.00%	
• 30 à 34 ans	10.00 %	5.00 %	
• 35 à 39 ans	7.50 %	3.75%	
• 40 à 44 ans	5.00 %	2.50 %	
• 45 à 49 ans	2.00 %	1,00 %	
• 50 ans et plus	0.00%	0.00%	
TAUX D'OCCUPATION JUSQU'À LA RETRAITE	Identique à celui de la date d'évaluation		
AGE DE DÉPART À LA RETRAITE	60 ans		

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	109,0	109,0
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES	115,7	123
• Emprunts obligataires	0,00	0,00
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Instruments dérivés de couverture	0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES	0,00	0,00
TOTAL	109,0	109,0

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
DETTE FOURNISSEURS NON COURANTS		
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an	17,9	20,5
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	17,9	20,5
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	17,9	20,5
EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
• Clients créditeurs Avances & Acomptes	12,5	158,5
• Personnel créditeur	6,5	5,8
• Organismes sociaux	2,3	8,8
• Etat créditeur	482,2	370,5
• Comptes d'associés créditeurs	1,2	1,9
• Dettes s/ acquis. d'actifs		
• Autres créanciers	0,7	0,7
• Compte de régularisation – passif	1,0	0,1
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS COURANTS	506,4	546,4
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	2 539,0	2 165,4

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.

• Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Autres actifs financiers	49,9	64,4
• Clients et autres débiteurs	1 555,5	1 204,3
• Trésorerie et Equivalents de trésorerie	768,1	851,6
TOTAL	2 373,5	2 120,3

25.2. Juste valeur des passifs financiers

Dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Fournisseurs et autres créditeurs	2 556,9	2 185,9
• Dettes financières non courantes	109,0	109,0
• Dettes financières courantes	0,0	0,0
TOTAL	2.666,6	2.295,0

25.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF	9,9	24,4
• change	9,9	24,4
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF		
• change		

Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernant la limitation du risque de crédit clients. Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois	(0,51)	(0,72)
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	(0,12)	(0,12)
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		
• Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		
TOTAL	(0,63)	(0,84)

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Dans 1 an	19,85	11,44
• Entre 1 et 5 ans	48,35	26,02
• Supérieur à 5 ans	125,91	71,59
TOTAL	194,11	109,05

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de (6,59).

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Avals, cautions et garanties donnés	300,1	267,5
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	0	0
• Autres engagements donnés	298,5	52,3
TOTAL	598,7	319,8

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Avals, cautions et garanties reçus	248,5	299,6
• Nantissement et hypothèques reçus	0	0
• Autres engagements reçus	0	0
TOTAL	248,5	299,6

NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Administrateurs	2,0	2,0
• Membres du comité de direction	8,5	7,4
TOTAL	10,5	9,4

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Variation des stocks	36,91	(370,92)
• Variation des créances	(349,93)	(425,51)
• Variation des dettes	371,63	739,10
VARIATION DU BFR	58,60	(57,33)

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	768,1	851,6
• Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(0,0)	(0,0)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – BILAN	768,1	851,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – TFT	768,1	851,6

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2023.

NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2023

	31 Décembre 2023			31 Décembre 2022		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
• SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
• LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Ben Abdelkhalik
Batiment C - Tour IVRIE 3 - 3ème étage
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casablanca
20250 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaraoui - BP 551
Nador

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.816 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 65.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

SONASID
Page 2

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Evaluation des immobilisations corporelles

Questions clés identifiées

Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élevaient à MMAD 1.272 qui représentent 26% du total Bilan.

La direction revêt la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

• Provision pour risques

Questions clés identifiées

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques comprennent une provision au titre du risque foncier pour un montant de MMAD 79 qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

SONASID
Page 3

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

SONASID
Page 4

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

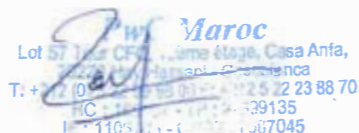
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc



Mohamed Rqibate
Associé

ETAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	PWC						ERNEST & YOUNG AUDIT						DELOITTE AUDIT						TOTAL		
	MONTANT EN KMAD			POURCENTAGE PAR ANNÉE			MONTANT EN KMAD			POURCENTAGE PAR ANNÉE			MONTANT EN KMAD			POURCENTAGE PAR ANNÉE			2023	2022	2021
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021						
CAC	520	0	0	100%	0%	0%	0	521	710	0%	100%	100%	472	733	425	100%	100%	100%	992	1254	1135
Sonasid	520	0	0	100%	0%	0%	0	521	500	0%	100%	70%	262	503	425	56%	69%	100%	782	1024	925
LMAR	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	210	0%	0%	30%	210	230	0	44%	31%	0%	210	230	210
Honoraires Loi 69-21	50	0	0	100%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	90	0	0	100%	0%	0%	140	0	0
Sonasid	50	0	0	100%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	50	0	0	56%	0%	0%	100	0	0
LMAR	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	40	0	0	44%	0%	0%	40	0	0
TOTAL DES HONORAIRES	570	0	0	100%	100%	100%	0	521	710	100%	100%	100%	562	733	425	100%	100%	100%	1132	1254	1135

PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 79 097 609,38 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2023.

Troisième résolution

(Conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

(Affectation des résultats)

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de 79 097 609,38 dirhams, comme suit :

• Résultat de l'exercice 2023 :	+79 097 609,38 dirhams
• Prélèvement au titre de la réserve légale :	- 0,00 dirhams
• Solde disponible en report à nouveau :	+5.845.248,88 dirhams
• Soit un bénéfice distribuable de :	+ 84 942 858,26 dirhams
• A la distribution de dividendes pour un montant de :	- 81.900.000,00 dirhams
• Solde de :	3.042.858,26 dirhams

Soit un dividende de 21 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2024.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 3.042.858,26 dirhams.

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de 1.428.000,00 MAD au titre des jetons de présence de l'exercice 2023.

Sixième résolution (Démission d'administrateur)

L'assemblée générale prend acte de la démission de :

- M. Christian Quincke de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 9 février 2024 et lui donne quitus de sa gestion.
- M. Mohammed Fikrat de son mandat d'administrateur avec prise d'effet à l'issue de la réunion du Conseil du 13 mars 2024 et lui donne quitus de sa gestion.

Septième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de :

- M. Nico Dewachtere en qualité d'administrateur en remplacement de M. Christian Quincke, en vertu d'une résolution du conseil d'administration réuni le 13 mars 2024 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Mme Dayae Oudghiri en qualité d'administratrice indépendante en remplacement de M. Mohamed Fikrat, en vertu d'une résolution du conseil d'administration réuni le 13 mars 2024, et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Huitième résolution (Renouvellement de mandats d'administrateurs)

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de :

- M. Saïd Elhadi en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une période statutaire de trois (03) ans. Son mandat viendra à expiration lors de

l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

- RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- MCMA, Représentée par M. Hicham Belmrah, en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- CIMR, Représentée par M. Khalid Cheddadi en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- Mme. Sanaa Bakkal en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- M. Cédric BOUZAR en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- M. Matthias Guenther en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- M. Nico Dewachtere en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

- M. Tariq Makram en qualité d'administrateur pour une période statutaire de six (06) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Neuvième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE	Date du communiqué
Indicateurs T4 2022	28 février 2023
Résultats annuels au 31 décembre 2022	17 mars 2023
Mise à disposition du RFA 2022 & Comptes	30 avril 2023
Avis de convocation de l'AGO	21 mai 2023
Indicateurs T1 2023	31 mai 2023
Communiqué post AGO des actionnaires	22 juin 2023
Indicateurs T2 2023	30 août 2023
Résultats du 1er semestre 2022	27 septembre 2023
Avis de convocation AGE du 22 décembre 2023	22 novembre 2023
Indicateurs T3 2023	30 novembre 2023
Projet de statuts harmonisés	22 décembre 2023
Communiqué post AGE du 22 décembre 2023	22 décembre 2023
Indicateurs T4 2023	29 février 2024
Résultats annuels au 31 décembre 2023	22 mars 2024

Ces communiqués peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://sonasid.ma/fr/publications-financieres>

CONTACT PRESSE

Nada YACOUBI
yacoubi@sonasid.ma
+212 5 22 95 41 00

CONTACT ESG

Amal BAHBOUHI
a.bahbouhi@sonasid.ma

CONTACT ANALYSTES

ET INVESTISSEURS
Youssef HBABI
y.hbabi@sonasid.ma

Siège social :

Route Nationale n° 2 - El Aaroui
BP 551 - Nador

Siège administratif :

Twin Center, angle Bd Zerktouni et
Massira Al Khadra, Tour A 18^{ème} étage,
Casablanca

www.sonasid.ma